

COMPTE-RENDU DE SÉANCE



COMMISSION
DU VIEUX PARIS

Séance plénière du 12/04/2023

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 12 avril 2023 à l’Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 25 avril 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Karen Bowie, M. François Chaslin, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M^{me} Moïra Guilmart, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M. Émile Meunier, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Léa Vasa.

Couverture : Bruno Girveau, photographe, « Salle des Fêtes », avril-mai 1986. « Entrée (côté salle), relief de Bernard » (Médiathèque de l’Architecture et du Patrimoine).

ORDRE DU JOUR

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES	
26, avenue du Docteur Arnold Netter (12 ^e arr.)	4
PERMIS	
11, boulevard de Picpus (12 ^e arr.)	10
14, rue du Temple et 38-42, rue de la Verrerie (04 ^e arr.)	13
14-16, rue de la Grande Chaumière (06 ^e arr.)	22
38, rue des Blancs Manteaux (04 ^e arr.)	32
25-27, avenue de Friedland / 10-16, rue Balzac / 14-18, rue Chateaubriand (08 ^e arr.)	42
SUIVIS DE RÉOLUTIONS	
119-123, avenue du Général Michel Bizot et 15-17, rue Messidor (12 ^e arr.)	56
18-18B et 20-26, rue Lhomond / 6-12, rue Érasme (05 ^e arr.)	60
35, rue d'Avron et 53-57, rue de Buzenval (20 ^e arr.)	65
112, boulevard Richard Lenoir (11 ^e arr.)	68
34-36, avenue Reille et 7-11, impasse Reille (14 ^e arr.)	72
13, rue de Lourmel (15 ^e arr.)	77
190, avenue Jean Jaurès (19 ^e arr.)	81
56, rue Nationale (13 ^e arr.)	85
18-20, boulevard de Bonne Nouvelle (10 ^e arr.)	88
44, rue des Petites Écuries (10 ^e arr.)	95
59, boulevard Haussmann et 34, rue des Mathurins (08 ^e arr.)	101
AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP	
206, rue La Fayette (10 ^e arr.)	104
6, villa Mozart (16 ^e arr.)	105



Vue aérienne avec les deux corps de bâtiment dont la démolition est demandée (© Google / Matthieu Couchet).



Vue actuelle depuis l'avenue.



Vue depuis l'angle de la rue de Rambervilliers et de l'avenue.

26, avenue du Docteur Arnold Netter (12^e arr.)

FAISABILITÉ

Démolition d'un bâtiment de l'Hôpital Trousseau signé Maistrasse et Berger

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La fondation de l'Hôpital Trousseau appartient à la longue histoire de la prise en charge des enfants malades, abandonnés et orphelins de Paris. En 1638, Vincent de Paul fonde l'Ordre de la Charité pour venir en aide aux malades ; les enfants sont alors confiés aux sœurs de la Charité. C'est en 1670 que, par édit royal, est créé l'hôpital des Enfants-Trouvés, rattaché à l'Hôpital Général. Quatre ans plus tard, un terrain aliéné par les abbesses de Saint-Antoine-des-Champs en 1634 est acquis par les administrateurs de l'Hôpital Général, rue du Faubourg Saint-Antoine, pour accueillir les enfants de plus de trois ans. L'institution se maintient jusqu'au début du XX^e siècle dans les locaux qui, édifiés au XVII^e siècle, se trouvent dans un état de vétusté avancé. Alors qu'une large partie du faubourg Saint-Antoine est identifiée



Extrait du P.L.U.

comme insalubre, il est décidé de construire trois nouveaux établissements destinés à accueillir les enfants. Pour financer cette construction, la Ville, qui en 1895 a acquis les terrains auprès de l'Assistance publique, entreprend de les lotir d'immeubles bourgeois entourant un square (actuel square Trousseau, 1906) ; une autre partie du site est confiée à la Fondation Rothschild, qui organisera un concours d'architecture pour un groupe d'habitations à bon marché (concours de la rue de Prague, 1904) ; un emplacement est par ailleurs réservé à la construction d'une école, le surplus servant à l'ouverture de plusieurs voies destinées à relier le nouveau quartier à la rue du Faubourg Saint-Antoine, à la rue de Charenton et à l'avenue Ledru-Rollin.

En 1897, un grand terrain est acquis, sur une portion de la rue du Général Michel Bizot qui deviendra l'avenue du Docteur Arnold Netter. Un concours est organisé par l'Assistance publique en 1899, en vue de la construction du nouvel hôpital pour enfants, aujourd'hui nommé Armand-Trousseau. Il est remporté par Alexandre Maistrasse (1860-1951) et Marcel Berger (1867-1905). Maistrasse est alors spécialisé dans l'architecture hygiéniste : il est en effet architecte-voyer de la Ville de Paris, architecte de l'Assistance publique, architecte en chef des cités-jardins du département de la Seine et deviendra architecte

de l'Office public d'HBM de Paris. Pour le nouvel hôpital des enfants, il rompt avec la tradition de l'architecture hospitalière en peigne, dispositif auquel il préfère celui des pavillons, qui permet notamment d'éloigner les enfants contagieux des autres malades et de rationaliser l'accueil entre les simples consultations et les salles de chirurgie. L'hôpital est inauguré en 1901. Il sera étendu dès 1907, lorsque la Ville acquiert auprès d'un propriétaire privé une portion de terrain longeant l'hôpital, permettant l'ouverture de la rue de Rambervilliers, mais aussi la construction de nouveaux bâtiments alignés le long de l'avenue du Docteur Arnold Netter et de la rue nouvellement percée. Le projet, conduit entre 1911 et 1913, est de nouveau confié à Alexandre Maistrasse, qui reconduit l'architecture en meulière, briques et briques vernissées, caractéristique de l'architecture publique du tournant des XIX^e et XX^e siècles. Ces nouveaux bâtiments sont voués aux consultations et au logement du personnel hospitalier. L'entrée se fait par le pavillon des bains, signalé sur rue par une marquise. Ce dernier, construit lors de la première campagne de travaux des années 1900, est à cette occasion partiellement remanié.

Comme la plupart des hôpitaux parisiens, Trousseau a fait l'objet d'adjonctions successives, dans les années 1930 (bâtiment Lemarié), mais surtout à partir de 1961,



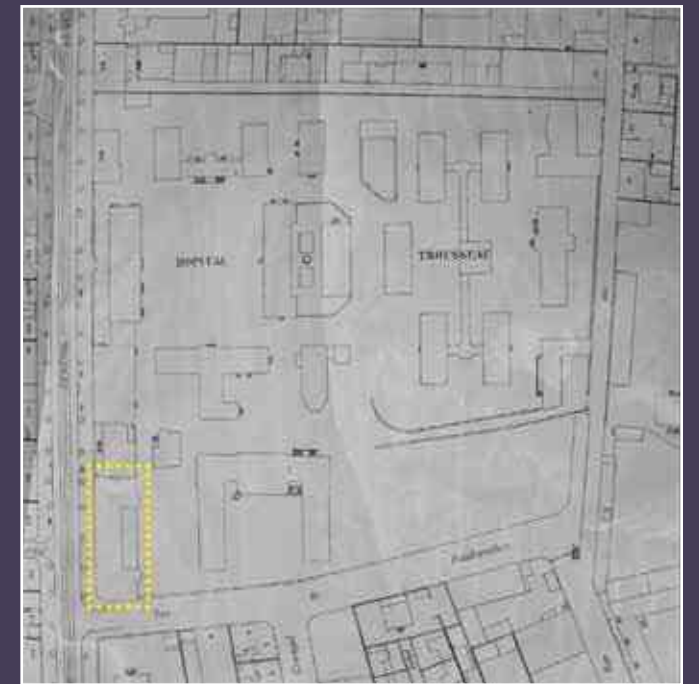
Vue de la façade côté cour du bâtiment Jacqueline Pallez.



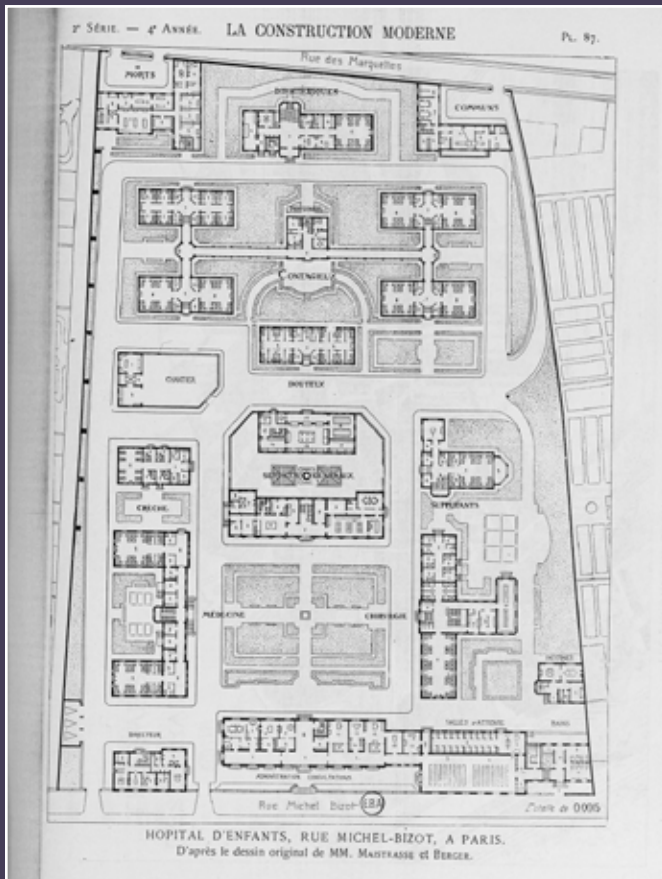
Vue actuelle du pavillon des internes.



Vue du pavillon des internes, vers 1900-1911 (© Delcampe).



Extrait du plan cadastral de Paris, 1921, présentant le nouveau plan masse après extension (Archives de Paris).



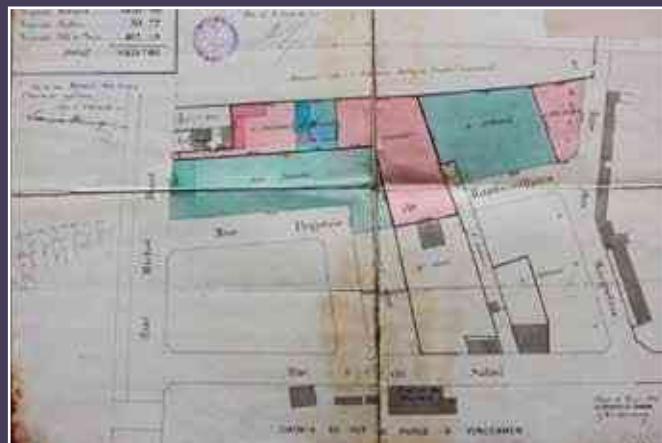
Plan de l'Hôpital d'enfants de la rue Michel Bizot, publié dans *La Construction moderne*, 24 juin 1899.



Dessin de l'Hôpital d'enfants de la rue Michel Bizot, publié dans *La Construction moderne*, 24 juin 1899.



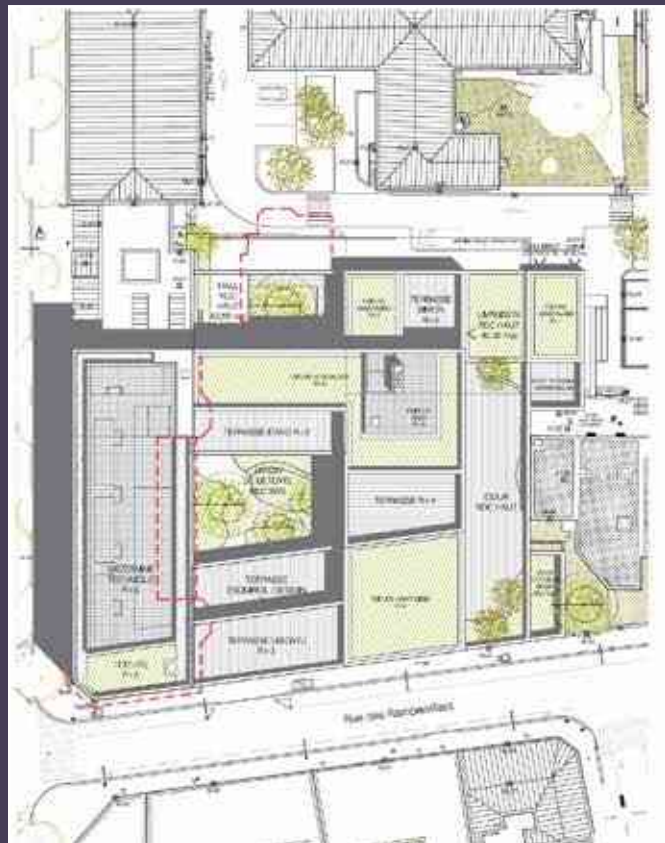
Dessin du nouvel hôpital Trousseau à Paris, 1899 (Musée d'Orsay).



Agrandissement de l'Hôpital Trousseau, plan des propriétés à acquérir, dressé en 1907, annoté en 1910 (Archives de Paris).

avec plusieurs interventions des architectes Riedberger et Chevalley — notamment les bâtiments Chigot et Salat Baroux —, avant que le site n'accueille, dans sa partie nord (rue Lasson), l'Hôpital Pierre-Rouquès Les Bluets, installé en 2007 sur une parcelle gardée en réserve par l'AP-HP. Autour de 1990, une crèche du personnel vient occuper une portion du terrain séparant les bâtiments Pallez et Lemarié ; s'y est récemment ajoutée une crèche provisoire, dans le cadre d'un accord avec la Ville de Paris. L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et Sorbonne Université, propriétaires des lieux, ont développé un projet ambitieux qui doit voir le jour sur le site de l'Hôpital Armand-Trousseau. Il s'agit de fonder un Institut des pathologies du Développement de l'Enfant et de l'Adolescent (IDEAL), inscrit dans la stratégie nationale de santé, au titre du 4e Plan Autisme. Le but est de renforcer la recherche et la formation, de mettre en place des interventions précoces, de garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes, de favoriser l'inclusion des adultes et de soutenir les familles. Pour cela, le service de pédo-psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence doit déménager depuis le site de la Pitié-Salpêtrière, pour être intégré au seul hôpital pour enfants dépendant de l'Assistance publique et de Paris Sorbonne, l'Hôpital Armand-Trousseau. Or, ce déménagement et le nouvel institut IDEAL à

créer nécessitent la démolition de deux bâtiments parmi les plus anciens : le pavillon des internes, inauguré en 1901, et le bâtiment Jacqueline Pallez, édifié en 1913 lors de la première campagne d'agrandissement, à l'angle de l'avenue de Docteur Arnold Netter et de la rue de Rambervillers. En effet, le site, comme bien d'autres complexes hospitaliers, est aujourd'hui saturé et ne permet pas la construction d'une infrastructure importante autrement que par le remplacement de bâtiments par d'autres. La logique du plan d'aménagement a ainsi orienté le choix des démolitions, malgré l'intérêt architectural que présentent les deux bâtiments sélectionnés. Le pavillon des internes appartient en effet au premier plan-masse établi par Maistrasse et Berger, quand le pavillon Jacqueline Pallez procède de la même architecture et appartient au développé de l'élévation sur rue, qui marque le caractère de l'hôpital et se situe en angle. Conscients que les reconversions sont aujourd'hui préférées aux démolitions / reconstructions, l'AP-HP et sa maîtrise d'œuvre ont tenté de faire la démonstration de l'impossible emploi des bâtiments existants pour abriter le projet. La rationalité du plan et des aménagements ont conduit à favoriser le développement d'un projet neuf.



Plan masse du projet IDÉAL porté par l'AP-HP (© a+ samueldelmas architectes).



Vue depuis l'avenue de la façade du bâtiment Jacqueline Pallez (© Matthieu Couchet).



Élévation de l'existant (en rouge) et du projet (en noir) démontrant les incohérences de la trame (© a+ samueldelmas architectes).

DISCUSSION

Moïra Guilmart évoque l'hôpital Necker et la difficulté de comprendre ce que sont devenus les ensembles hospitaliers ; la Commission est généralement saisie de dossiers portant sur un seul bâtiment, ce qui ne facilite pas le jugement. Karen Taïeb s'interroge également sur la manière dont le projet s'insère dans son environnement immédiat. Paul Chemetov n'est pas convaincu du projet et pense qu'il faut un projet général ; la question est selon lui politique et non technique. Émile Meunier déplore quant à lui la disparition d'espaces plantés et s'oppose à la démolition du bâtiment Pallez ; une surélévation devrait être étudiée. Laurence Bassières va dans le même sens en évoquant les qualités de l'existant et le peu de bénéfice apporté par le projet en terme de surfaces, en même temps qu'il supprime un morceau de jardin. Bernard Gaudillère rappelle que l'AP-HP a depuis toujours résisté aux demandes de protections (MH et PVP). Stéphane Lecler précise à ce propos que l'on est en zone de grands services urbains, avec des protections moins nombreuses.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition du bâtiment de garde et du pavillon Pallez à

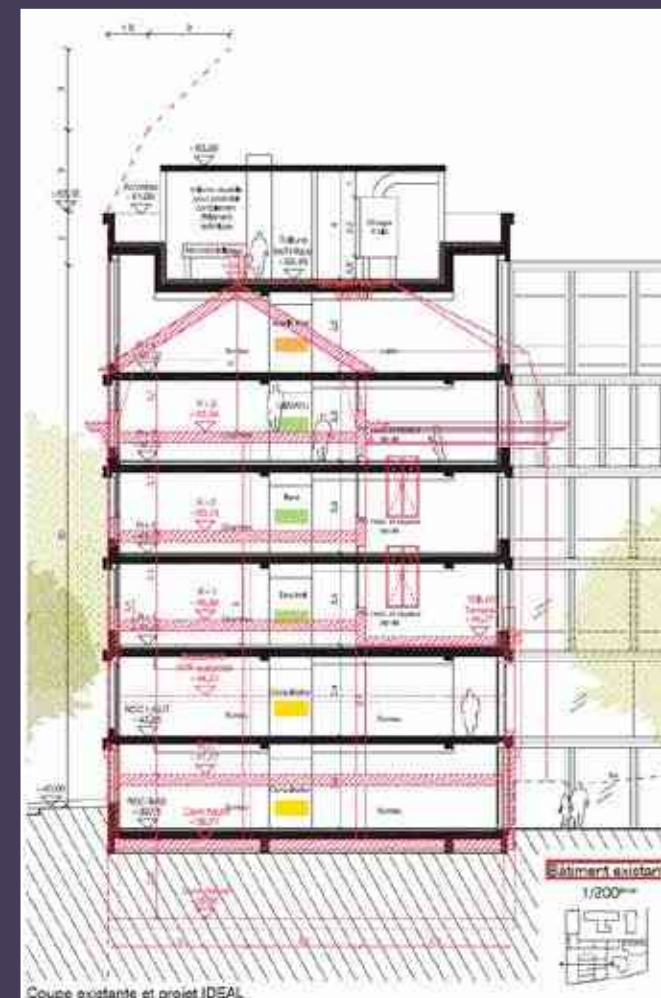
l'hôpital Armand Trousseau. Sans contester le bien-fondé du programme, certains membres s'opposent à la démolition pure et simple d'édifices représentatifs du paysage hospitalier parisien, qui s'intègrent dans le plan-masse parfaitement cohérent conçu par les architectes Mais-trasse et Berger, en 1899 puis en 1907. La Commission du Vieux Paris regrette en outre l'absence de vision à long terme sur l'emprise de l'hôpital Armand Trousseau, qui conduit à demander, dans le cadre du présent projet, la suppression d'espaces plantés pourtant précieux.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Matthieu COUCHET, *Hôpital Trousseau – 26, avenue du Docteur Arnold Netter – Paris 12^e – Bâtiment Jacqueline Pallez et pavillon de la salle de garde – Étude historique et patrimoniale*.
- Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 12 juin 1902.
- Isabelle ROBIN, Agnès WALCH, *Géographie des enfants trouvés de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, in *Histoire, économie et société*, 1987, 6^e année, n° 3. « L'enfant abandonné », pp. 343-360.
- Claude DELASSELE, « Les enfants abandonnés à Paris au XVIII^e siècle », in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 30^e année, n° 1, 1975, pp. 187-218.
- *La Construction Moderne*, 1899.



Développés sur l'avenue du projet (en haut) et de l'existant (en bas) (© a+ samueldelmas architectes).



Coupe présentant le projet et l'existant pour démontrer l'incompatibilité du programme (en noir) et de l'existant (en rouge) (© a+ samueldelmas architectes).



Vue d'insertion du projet à l'angle de l'avenue et de la rue de Rambervillers (© a+ samueldelmas architectes).



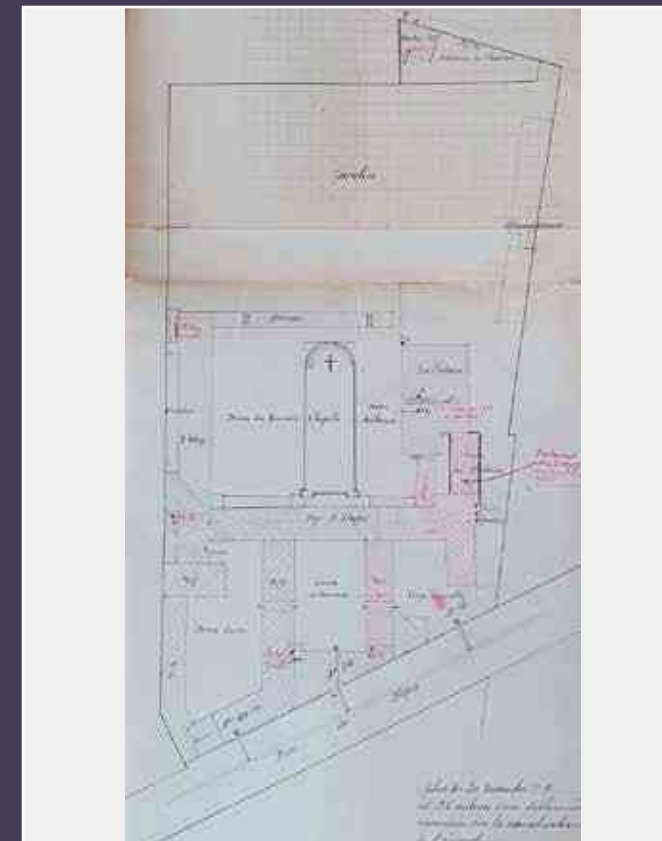
Vue d'insertion en coeur d'îlot (© a+ samueldelmas architectes).



Vue actuelle dans la perspective du boulevard de Picpus.



Vue des espaces verts et du jardin de la congrégation depuis le pavillon.



Plan de l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, 1900 (Archives de Paris).

11, boulevard de Picpus (12^e arr.)

Démolition de l'ancienne aumônerie des Petites Sœurs des Pauvres

Pétitionnaire : M^{me} Magali NOBLET NOLLI
CONSTRUCTION VERRECCHIA

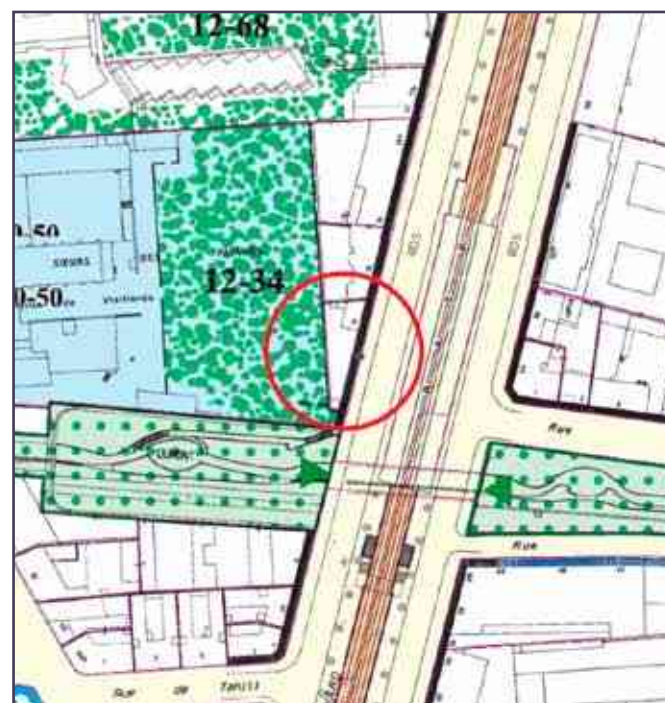
PC 075 112 22 V0047

Dossier déposé le 22/12/2022

Dossier incomplet au 09/01/2023

« Construction d'un bâtiment à R+7 sur 1 niveau de sous-sol à destination de commerce et d'habitation.

Surface créée : 1550,70 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 315 m²
- Surface existante : 179 m²
- Surface créée : 1550,70 m²
- Surface totale : 1550,70 m²

PROTECTION

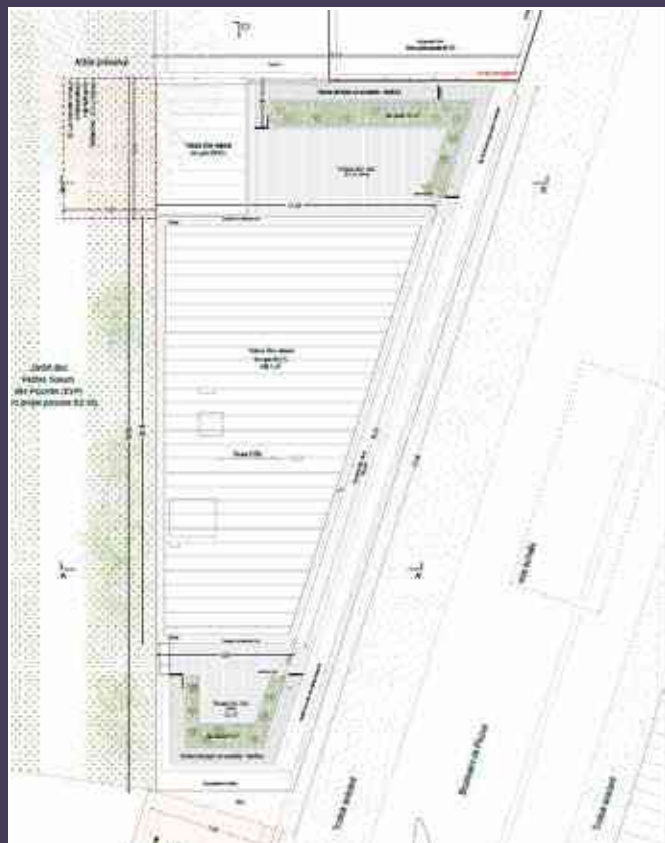
Aucune protection.

PRÉSENTATION

La Commission du Vieux Paris a été saisie en octobre 2013 de l'important programme de reconstruction des bâtiments de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, établis rue de Picpus, aux numéros 69 à 75. Fondée en Bretagne dans les années 1840, la congrégation s'est portée acquéreur d'une grande parcelle de la rue de Picpus en 1869, où est édifié un premier asile pour personnes âgées. En 1874, les sœurs font l'acquisition d'une seconde parcelle qui, située au nord de la première, rend la parcelle traversante jusqu'à l'actuel boulevard de Picpus. D'importants travaux sont alors confiés à l'architecte Lucien Douillard (1829-1888), spécialisé dans les commandes religieuses et caritatives, pour développer les possibilités d'accueil. Une seconde phase d'extension sera conduite dans les années 1950.

En 2013, la Commission ne s'était pas opposée à un projet de reconstruction globale du site et le projet a depuis été mis en œuvre, sans pour autant porter atteinte à l'espace vert protégé situé en fond de parcelle, au droit d'un mur de clôture qui sépare la maison du 11, boulevard de Picpus du site des sœurs. Cette dernière est aujourd'hui l'ultime reliquat des bâtiments de l'ancien asile — la parcelle en sifflet faisait en effet partie de celle acquise en 1874, revendue en 1942 et séparée du reste du site. C'est en 1893 qu'a été élevé à l'alignement du boulevard, après les grands jardins de la congrégation, un petit pavillon réservé à l'aumônier. Cette histoire se devine aujourd'hui encore en élévation puisque la porte d'entrée est surmontée d'une croix. Le pavillon n'occupe qu'une petite partie de l'espace vert situé sur la parcelle, sans protection au titre du PLU. La maison semble avoir peu évolué depuis sa construction. Son escalier est en place, les distributions ont été préservées ainsi que les lambris des cloisons.

Le DHAAP avait été contacté en 2016 par la Direction du Logement et de l'Habitat, qui a un temps envisagé la construction de logements sociaux sur cette parcelle. Le projet est resté sans suite. Le service a visité les lieux en 2021, alors qu'un permis de construire était prêt à être déposé à la suite d'un concours. Il avait donc été convenu



Plan de toiture, état projeté (© Guillaume Ramilien architecte).



Vue d'insertion depuis le jardin des Petites Sœurs des Pauvres (© Guillaume Ramilien architecte).



Vue d'insertion depuis le boulevard de Picpus (© Guillaume Ramilien architecte).



que la Commission du Vieux Paris serait saisie dans le cadre de cette instruction pour se prononcer sur l'intérêt de l'existant, tant pour l'histoire parcellaire que le site raconte, que pour l'intérêt paysager de cette maison dont l'élévation et le faible gabarit rappellent l'histoire du passé religieux de ces grandes parcelles traversantes. C'est aujourd'hui le groupe Verrecchia qui porte une demande de démolition/reconstruction pour produire 24 logements, dont 16 en accession et 8 logements sociaux, et deux commerces. Le bâtiment serait élevé en R+7, mais chacun de ses angles seraient élevés à R+6 afin de ménager deux terrasses. Le tout serait conçu en pierre de taille porteuse provenant de la région parisienne, couvert de zinc pour « reprendre les matériaux parisiens ».

DISCUSSION

Selon Soline Nivet, le sujet est, à une échelle moindre, le même qu'avec le précédent dossier : il s'agit d'un tout et la question est mal posée. Moïra Guilmart voit dans ce projet le type même de ce que l'on ne veut pas voir ; c'est de la pure spéculation. Léa Vasa partage cet avis, tout comme Grégory Chaumet, qui regrette une architecture très normée. Émile Meunier souligne pour sa part qu'une telle option ne sera plus conforme avec le prochain PLU ; il vaudrait mieux étudier une surélévation de la maison.

Paul Chemetov admet qu'il faut construire des logements, tout en préservant au maximum la pleine terre disponible.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition de l'ancienne aumônerie des Petites Sœurs des Pauvres au 11, boulevard de Picpus. Elle s'oppose à cette démolition qui efface du paysage un élément typique des faubourgs parisiens et exploite au maximum la surface d'une parcelle aujourd'hui essentiellement végétale.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1794 ; DQ18 708 ; D1P4 881 ; VO11 2699.
- Archives de la Commission du Vieux Paris

14, rue du Temple et 38-42, rue de la Verrerie (04^e arr.)

Réhabilitation et construction d'un ensemble commercial et résidentiel dans le Marais

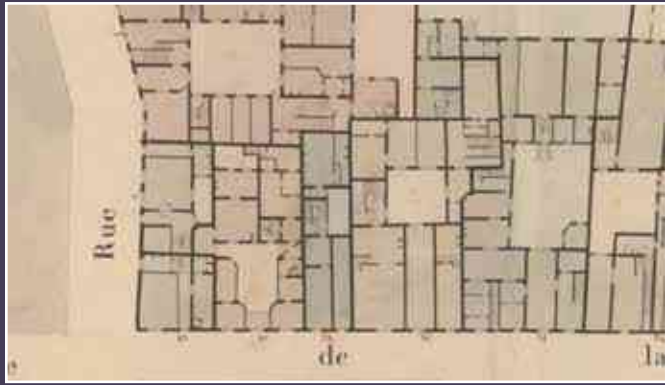
Pétitionnaire : M^{me} Marjorie WARTER
BAZAR DE L'HÔTEL DE VILLE
PC 075 104 22 V0034
Dossier déposé le 23/12/2022
Fin du délai d'instruction le 21/07/2023

« Construction de surface de plancher à destination de commerce, d'habitation. Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+7 sur 3 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de commerce, d'habitation en locaux à usage de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 201 m² ; surface créée : 3279 m² ; surface démolie: 2782 m². »



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (Archives de Paris).



Plan des 1^{er} et 2^e étages, 1936 (BHV).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 2115 m²
- Surface existante : 10180 m²
- Surface créée : 3480 m²
- Surface totale : 10677 m²

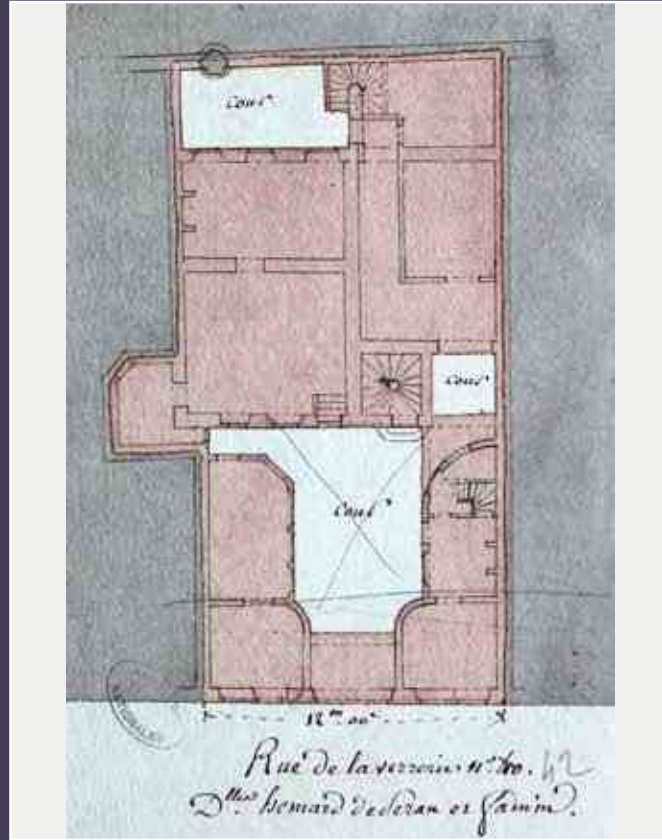
PROTECTION

Immeubles protégés au titre du P.S.M.V. : « Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A ; immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli. »

PRÉSENTATION

Cet ensemble bâti réparti entre la rue du Temple et la rue de la Verrerie résulte de constructions successives sur différentes parcelles occupées à l'époque moderne par des maisons ou immeubles locatifs et, rue du Temple, par un hôtel particulier qui ne disparaît totalement qu'au milieu du XX^e siècle. Transformés ou reconstruits, les bâtiments sont occupés par le BHV depuis le début du XX^e siècle, avec des usages variés : ateliers puis magasins, bureaux et services de l'entreprise, destination locative.

La rue de la Verrerie tire son nom des artisans verriers établis le long de cette voie depuis le XII^e siècle. Elle constituait, avec les rues du Roi-de-Sicile et Saint-



Plan cadastral du n° 42, rue de la Verrerie, propriété de M^{lles} Hémard de Sevrans et Famin, [après 1815] (Archives nationales).

Antoine, le grand axe est-ouest de Paris. Considérée comme l'une des plus belles rues de la capitale au XVII^e siècle, elle est élargie en 1671. Une maison au 42, rue de la Verrerie est mentionnée au moins depuis 1720. Elle porte alors le n° 40 et appartient à un marchand, dans la famille duquel elle reste jusqu'en 1825, date de la vente de la propriété à un entrepreneur. L'immeuble à vocation locative sera reconstruit quatre ans plus tard sur le nouvel alignement prévu pour la rue de la Verrerie, en retrait du précédent.

Le nouvel ensemble se compose de quatre corps de bâtiments construits en moellons et pans de bois, disposés autour d'une cour « couverte d'un châssis vitré sur bâti en fer », et aérés par trois courettes. Élevé sur les niveaux de caves anciens, l'immeuble comporte un rez-de-chaussée, un entresol, quatre étages carrés et un cinquième lambrissé sur la rue ; cinq étages carrés sur la cour et un sixième pratiqué dans la pointe des combles. Les niveaux comportaient deux appartements par étage, excepté au premier et deuxième sur lesquels se déployait un appartement unique, desservi par les deux escaliers.

Une partie des appartements est progressivement convertie en ateliers, accompagnant les activités du rez-de-chaussée, notamment un marchand de papier qui occupe, après 1878, un grand magasin, l'appartement



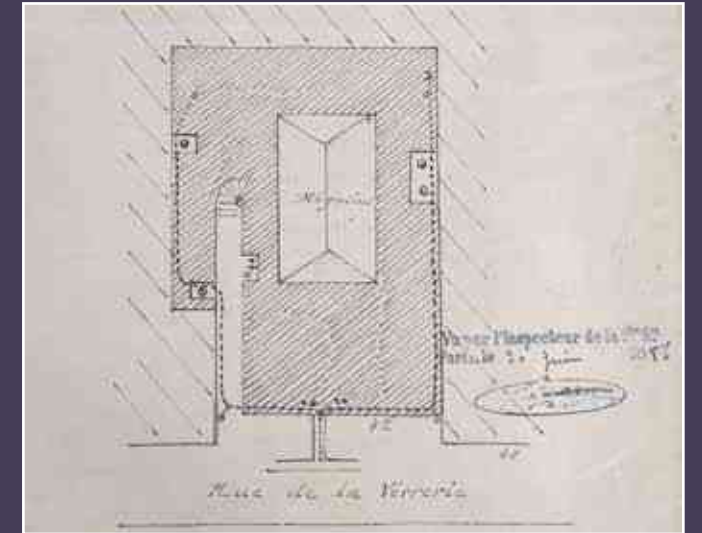
Vue actuelle de la façade sur rue du 42, rue de la Verrerie.



Vue actuelle de la cour du 42, rue de la Verrerie.



Vue actuelle de la cour et de la passerelle reliant les deux escaliers, 42, rue de la Verrerie.



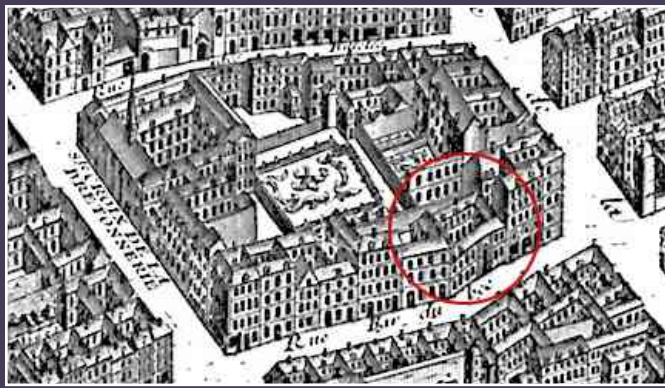
Plan extrait du casier sanitaire du 42, rue de la Verrerie, 1886 (Archives de Paris).



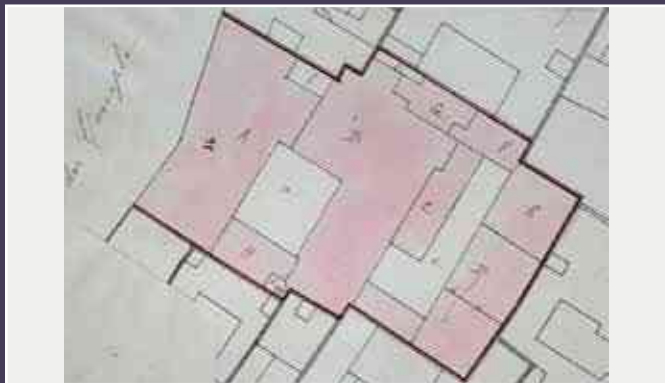
Extrait de la fiche parcellaire du 42, rue de la Verrerie, 1900 (Ville de Paris, Service Technique de la Documentation Foncière).



Vue actuelle de l'escalier du 14, rue du Temple.



Extrait du plan de Paris, dit de Turgot, 1734-1739.



Extrait du plan cadastral, 1900 (Ville de Paris, Service Technique de la Documentation Foncière).

du premier étage et plusieurs caves. Ces modifications d'usage entraînent la réalisation de la passerelle sur cour au niveau du premier étage, afin de séparer les circulations entre les ateliers et les appartements.

En 1930, l'immeuble passe d'une propriété familiale à celle d'une entreprise, la société « Veuve Ruel & Compagnie », créée par Marie-Madeleine Poncerry en 1901. Il s'agit déjà du « Bazar de l'Hôtel de Ville », installé dans l'immeuble de la rue de Rivoli et complété par différentes propriétés nécessaires à l'installation de bureaux et de services pour les employés. Les 38, rue de la Verrerie et 14, rue du Temple sont ainsi acquis dès 1924.

Au 14, rue du Temple, une propriété est mentionnée dès 1532 alors que Jean Lhuillier de Boulancourt et des Presles, président de la Chambre des Comptes, Prévôt des Marchands de Paris, est autorisé à raccorder sa demeure à la conduite d'eau voisine. L'ensemble est décrit à l'occasion d'une vente en 1681. Il s'agit alors d'un grand corps de logis à porte cochère donnant sur la rue, limité à un étage, avec deux ailes de part et d'autre d'une cour. Le bâtiment entre cour et jardin ne comporte également qu'un étage couvert d'un haut comble « à deux rampants brisés à la mansarde ». À l'arrière, le terrain fait hache du côté nord et dispose d'un accès par un cul-de-sac



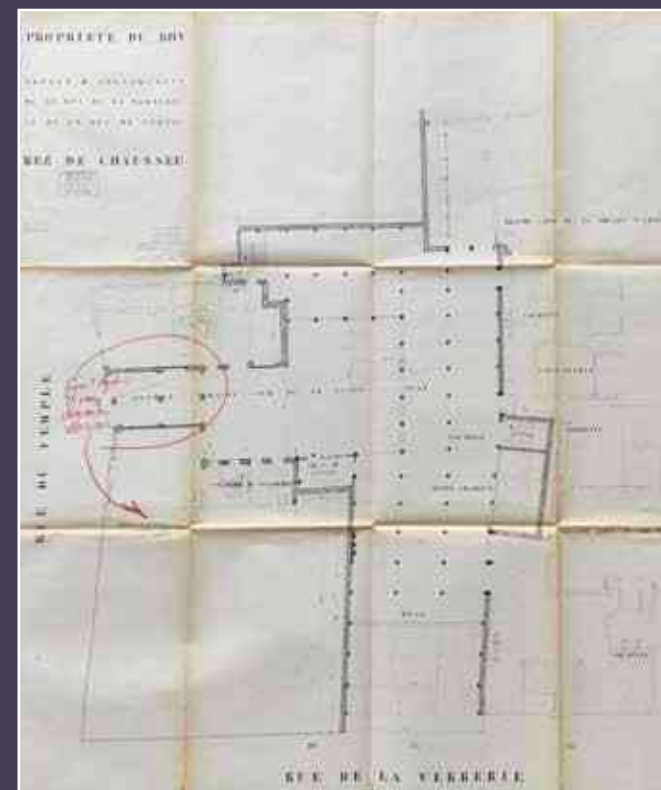
Vue actuelle de la façade sur rue du 14, rue du Temple.

situé au bout de la parcelle. Vendu à plusieurs reprises, l'hôtel particulier ne semble pas faire l'objet de modifications d'envergure. Il est en revanche bien entretenu ; en 1725, on le décrit comme étant « d'ancienne construction » mais « en fort bon état » ; en 1816, la description générale correspond à celle du XVII^e siècle et l'on mentionne « la face formant une légère courbe » sur la rue du Temple – qui s'appelait encore rue Barre-du-Bec. L'hôtel est amputé de son jardin dès 1856, alors que le corps de logis sur rue est entièrement reconstruit suivant le nouvel alignement de la rue – conservant toutefois sa ligne brisée.

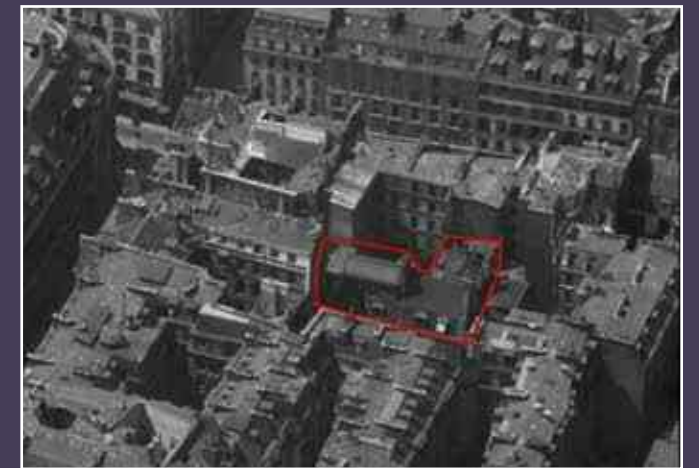
Le nouveau bâtiment, de cinq étages carrés et un sous combles, remplace également l'aile droite sur cour au revers du 42, rue de la Verrerie et l'aile gauche, dont subsistent cependant deux travées, mises en connexion avec le nouveau bâtiment, et surélevées d'un niveau, probablement lors de cette campagne de 1858, pour aboutir à l'état actuel. Une analyse complémentaire demandée par le maître d'ouvrage émet l'hypothèse que cette aile résulte d'une reconstruction pastiche dans les années 1950, sur la base de vues aériennes anciennes, parfois peu lisibles. Si les garde-corps sont en effet des restitutions, appliquées à l'ensemble des baies sur la cour après 2003, les dispositions d'ensemble invitent à une



Vue actuelle de la façade sur cour du 14, rue du Temple.



Boux & Ruillier, architectes, « Propriété du BHV. Projet d'aménagement du 38 rue de la Verrerie et du 14 rue du Temple », plan du rez-de-chaussée, 1952 (Archives de Paris).



Vue aérienne, 1934.



Vue aérienne, 1952.



Vue aérienne, 1954.



Extrait de la fiche parcellaire du 14, rue du Temple, 1957 (Ville de Paris, Service Technique de la Documentation Foncière).



Jaap Dijkman, architecte, coupe du bâtiment sur la rue du Temple, élévation des deux ailes en retour au Nord, 2003 (Ville de Paris, Bureau du permis de construire).



Vue de l'entresol sur la rue de la Verrerie.



42, rue de la Verrerie, 4^e étage sur cour.

certaine réserve quant à une reconstruction complète en employant les matériaux existants, à une période où l'on n'hésite pas à faire disparaître le corps de logis de l'hôtel particulier. L'immeuble et l'ancien corps de logis adoptent donc, au cours du XIX^e siècle, un usage locatif alors que, dans la cour, les édifices annexes sont convertis en ateliers et magasins.

Cette situation perdure après l'achat par la société du Bazar de l'Hôtel de Ville en 1924, qui acquiert également les deux immeubles non mitoyens des 38 et 42, rue de la Verrerie. Ce dernier reste en l'état, ne subissant que le remplacement de la verrière de la cour par une dalle en pavés de verre, peu après l'achat de 1930. De même, l'immeuble du 14, rue du Temple n'est pas modifié.

Les bouleversements les plus importants auront lieu dans la cour avec la destruction du corps de logis du XVII^e siècle, emporté par la construction, en 1953, d'un bâtiment neuf qui s'implante également sur l'ancien n° 38, rue de la Verrerie. D'abord limité à deux étages, ce grand immeuble est surélevé de quatre niveaux dès 1956. L'aile en retour, à gauche dans la cour, s'implantant à l'arrière de la petite aile subsistant de l'hôtel particulier, a conservé ses deux étages initiaux.

Ces modifications d'envergure dans la parcelle n'ont pas affecté les immeubles locatifs du 14, rue du Temple et du

42, rue de la Verrerie. Ils conservent en partie leur distribution, leurs escaliers et des menuiseries d'origine – à l'entresol du 42, rue de la Verrerie notamment, qui comporte également ses volets intérieurs. Les façades de ce dernier ont en revanche été dénaturées par un ravalement en enduit de ciment, mais les garde-corps en fonte moulée sont conservés côté rue. Cet immeuble était déjà signalé comme étant en mauvais état par manque d'entretien en 2009, lors de la révision du PSMV du Marais. Malgré un passage en « gris clair » dans les pièces graphiques du règlement (immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli), on avait cependant souligné sa valeur patrimoniale. Les caves anciennes, établies sur deux niveaux, sont préservées sous ces deux immeubles existants.

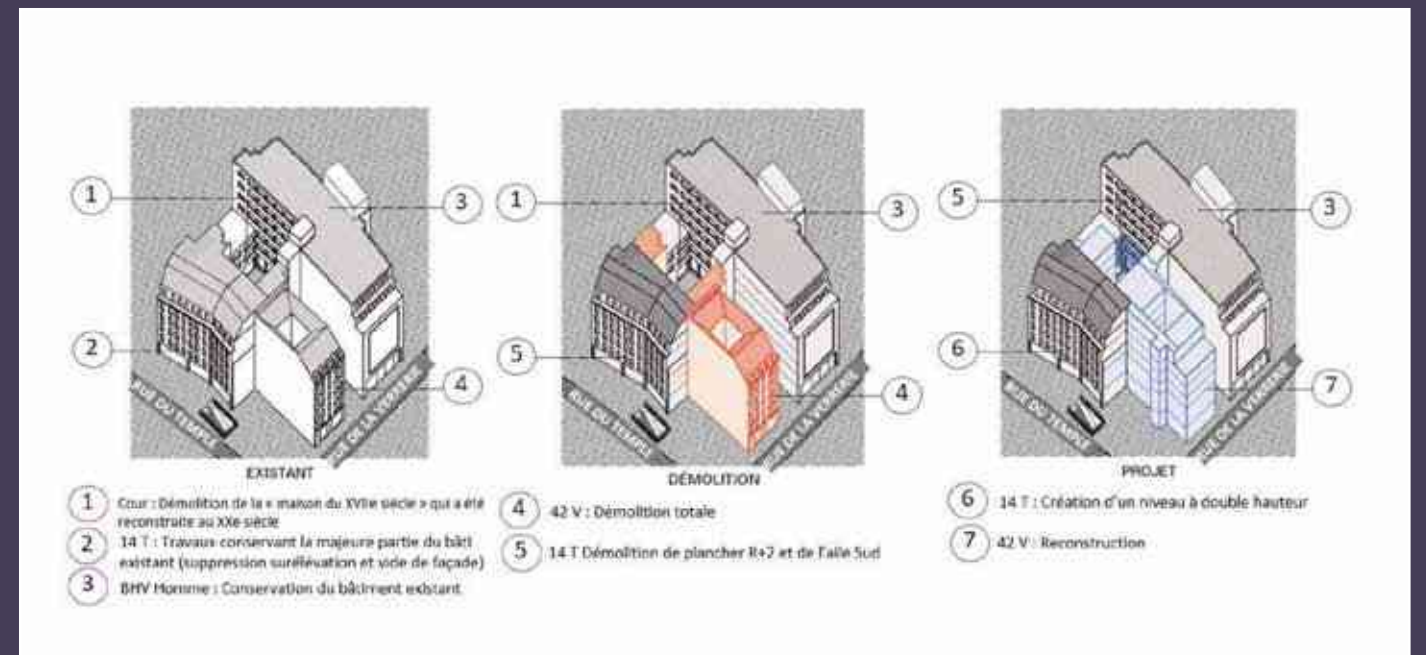
Le « Projet 142 » vise un remaniement d'envergure de cet ensemble intégrant les vastes espaces commerciaux du BHV, établis sur plusieurs îlots au nord de l'Hôtel de Ville. Il envisage de relier les trois espaces de vente du rez-de-chaussée par la création d'une grande surface commerciale étendue au sous-sol ainsi qu'aux R+1 et 2, entraînant la démolition des caves, du rez-de-chaussée et des planchers du R+1 du 14, rue du Temple. Les étages conserveraient leur fonction résidentielle avec une



Vue actuelle des caves du 14, rue du Temple.



Vue actuelle de l'escalier du 14, rue du Temple.



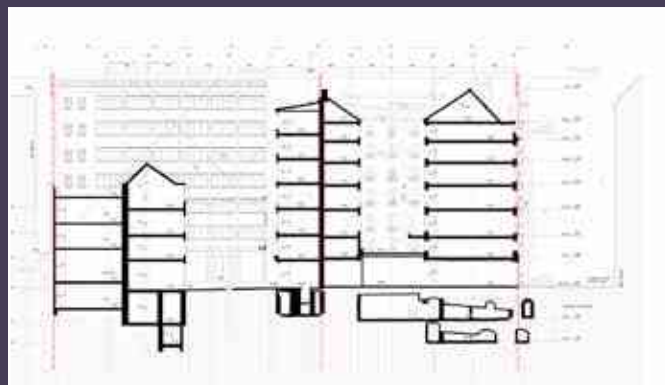
Schémas d'interventions (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



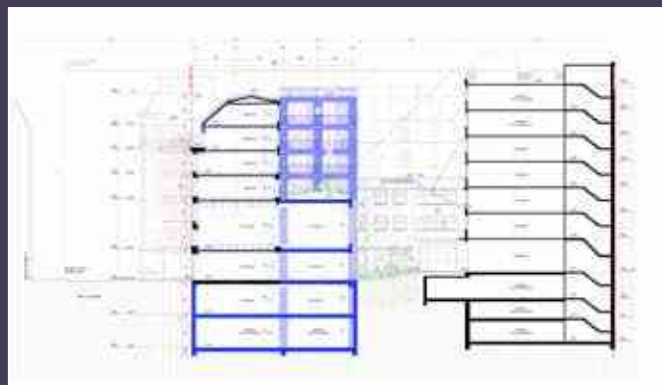
Plan de démolition du rez-de-chaussée (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



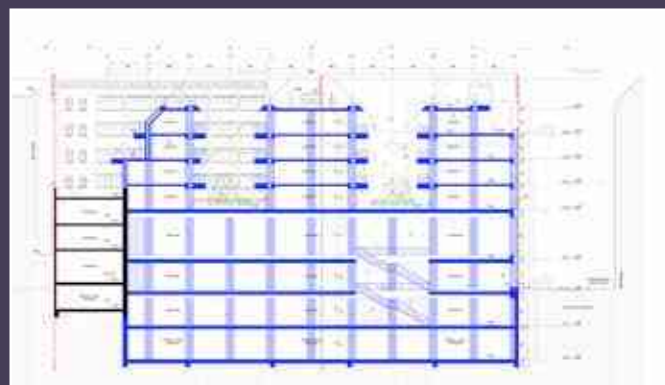
Plan de démolition du R+6 (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Coupe longitudinale BB, état existant (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Coupe longitudinale AA, état projeté (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Coupe longitudinale BB, état projeté (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Coupe longitudinale CC, état projeté (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).

réorganisation des appartements au 14, rue du Temple pour le corps de logis sur rue et une démolition complète des deux ailes en retour et du 42, rue de la Verrerie, au profit d'un immeuble traversant les deux parcelles, jouxtant le corps de logis. La réhabilitation de l'immeuble du 42, rue de la Verrerie et de la transformation et requalification des appartements semble avoir été envisagée. Les circulations et les faibles hauteurs sous plafond rendant difficiles une isolation thermique intérieure ont conduit à opter pour une « restructuration profonde » - une reconstruction. Les appartements subsistant du 14, rue du Temple seraient remaniés, les circulations étant modifiées suite à la disparition des escaliers d'origine au profit d'une cage unique pour l'ensemble. Le front bâti sur la rue du Temple serait maintenu.

Les deux bâtiments seraient mis en connexion. Les planchers de la nouvelle construction seraient donc alignés avec les planchers conservés du 14, rue du Temple, permettant un espace continu entre les deux volumes. La cour extérieure du rez-de-chaussée serait conservée et végétalisée et permettrait la connexion avec le « BHV Homme », bâtiment de 1953-1956. Le 14, rue du Temple sur rue et l'immeuble neuf accueilleraient ainsi des logements à partir du R+3, répartis sur deux cours traitées en jardins suspendus. Sur ces cours, les parties de façades

arrière du corps de logis seraient conservées. Les toitures de cette partie neuve seraient également végétalisées.

DISCUSSION

Grégory Chaumet émet des doutes sur la nature même des documents présentés et signale l'existence de caves du XVI^e siècle ; ses recherches attestent même l'existence de caves médiévales dans l'îlot. Émile Meunier s'interroge sur la pertinence d'une façade orientée au sud et si largement vitrée ; faudra-t-il climatiser le bâtiment ? Soline Nivet pose quant à elle la question des sols et de la cour intérieure, qui semblent disparaître complètement avec le projet, tandis que Léa Vasa craint qu'avec une telle opération, aucune réversibilité ne soit plus possible. Karen Taïeb craint elle aussi la disparition d'un tissu ancien typiquement parisien, dont Laurence Bassières note la complexité et la variété ; à l'inverse, le projet lisse et aplatit tout. Sabri Bendimerad regrette enfin l'absence de différence de registre dans les éléments du programme ; c'est un projet hors d'échelle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de



Vue d'insertion du projet, rue de la Verrerie (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Vue d'insertion du projet depuis la rue du Temple (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Vue d'insertion du projet, rue de la Verrerie (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).



Vue d'insertion du projet en cœur d'îlot (© Office Kersten Geers David Van Severen / CALQ).

transformation lourde des 14, rue du Temple et 38-42, rue de la Verrerie. Elle s'oppose fermement à cette approche simplificatrice, qui implique la démolition totale de l'immeuble du 42, rue de la Verrerie et lui substitue une façade tramée hors d'échelle dans le tissu ancien du quartier. La Commission rappelle l'importance des strates historiques que révèlent les deux adresses et fait plus particulièrement observer la présence de caves datant du XVI^e siècle, et même médiévales sous les immeubles voisins. Elle recommande par conséquent la réalisation d'une étude plus poussée sur les sous-sol, préalable indispensable à une reprise du projet dans le respect de ce site façonné au cours des siècles.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

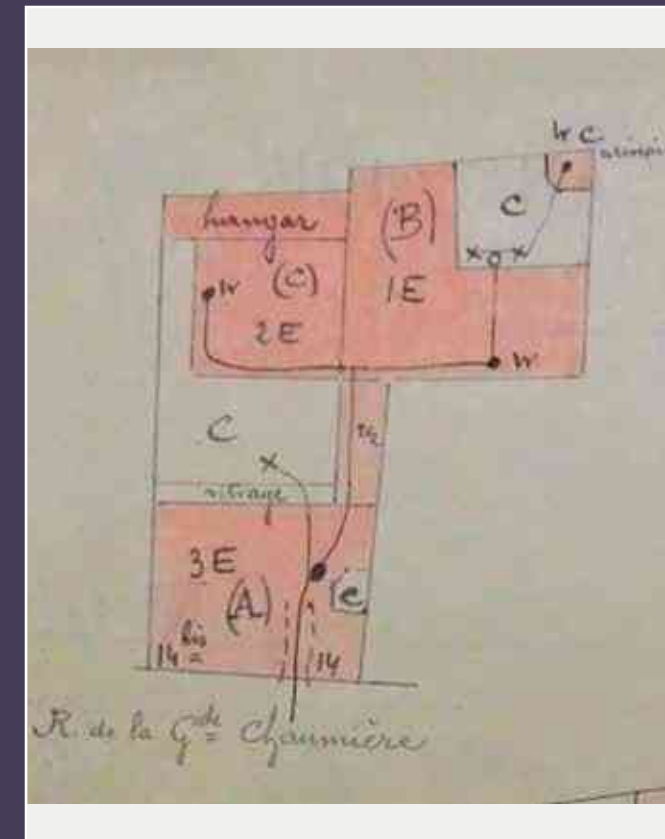
- RÉA, 14, rue du Temple, *Étude historique et architecturale*, novembre 2012.
- RÉA, 42, rue de la Verrerie, *Étude historique et architecturale*, juin 2018.
- Archives de Paris : 3589W 2312, 1069W 42.



Extrait du plan parcellaire de Paris, fin XIX^e siècle (Archives de Paris).



Chronologie des constructions (© Franklin Azzi Architecture).



Plan des canalisations du 14, rue de la Grande Chaumière, 1902-1904 (Archives de Paris).

14-16, rue de la Grande Chaumière (06^e arr.)

Réhabilitation de l'Académie Charpentier

Pétitionnaire : M. Stéphane GARESE
 SNC DU 83 RUE DU BAC
 PC 075 106 22 V0050
 Dossier déposé le 15/12/2022
 Fin du délai d'instruction le 09/07/2023
 « Modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol.
 Surface créée : 176,90 m² ; surface démolie : 277,20 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 957 m²
- Surface existante : 725 m²
- Surface créée : 176,90 m²
- Surface totale : 624,70 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'ensemble situé aux n° 14 et 16, rue de la Grande Chaumière concentre, sur deux parcelles alternativement réunies et divisées, deux immeubles résidentiels de trois étages sur la rue, un corps de logis au centre de la parcelle du n° 14, enfin divers ateliers progressivement bâtis entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle pour accueillir des artistes. Les bâtiments les plus anciens remontent au deuxième quart du XIX^e siècle, alors que s'urbanise cette zone tardivement exploitée en carrières. Les ateliers prolifèrent alors que le quartier Montparnasse devient un centre artistique majeur, attirant artistes indépendants et écoles privées de dessin, peinture ou sculpture. Le n° 16 accueille ainsi, dès 1870, l'académie Colarossi, du nom de son fondateur le sculpteur Filippo Colarossi. Le corps de logis sur rue conserve partiellement sa vocation locative

mais abrite également des ateliers, qui s'étendent dans la grande construction en charpente mise en œuvre dans le jardin. En 1900, le propriétaire acquiert les numéros voisins des 14 et 14bis, rue de la Grande Chaumière. Le 14 était alors resté dans son état des années 1840, consistant en un corps de logis séparé de la rue par une vaste cour formant jardin, commune au n° 16. Cette parcelle est densifiée en 1903, avec la construction d'un bâtiment sur rue, de trois étages en structure bois et façade de brique et pierre sur rue, pan de bois avec remplissage briques ou de grandes verrières avec châssis en acier sur cour. Destiné à accueillir des communs, une boutique au rez-de-chaussée, des ateliers et des logements dans les étages, il sert d'entrée principale à l'ensemble d'ateliers artistiques développés à l'arrière. La volumétrie du corps de logis d'origine est alors modifiée par le rehaussement du comble, visant à installer un atelier de peinture. Une lucarne meunière est percée et prolongée en ouverture dans la façade sur cour afin de faire passer les grandes toiles. Les deux bâtiments sont reliés par une galerie vitrée à rez-de-chaussée, ménagée à droite de la cour. Elle permet de desservir également, par un vestibule accolé au corps de logis, une série de nouveaux ateliers à double hauteur, en pans de bois, brique et verrières, ménagés à l'arrière du n° 14bis et répartis autour d'une petite cour.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Affiche du cours d'Eugène Grasset.



Vue du linteau d'entrée orné d'un vitrail.



Vue du grand atelier ou atelier du modèle vivant.



Vue de la façade du grand atelier sur cour.



Vue du pavillon d'origine sur cour.



Désordre et étalement des structures.

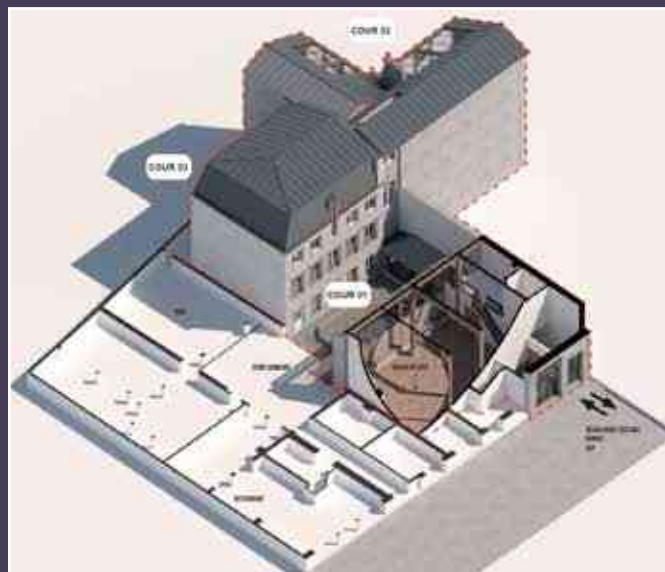


Vue actuelle de l'accès à la deuxième cour.

Ces nouveaux bâtiments accueillent, dès 1904, l'Académie d'art de la Grande Chaumière, fondée la même année par les peintres Martha Stettler et Alice Dannenberg. L'enseignement y est moderne et ouvert, prône un « art indépendant » et est dispensé par des artistes de renom tels Antoine Bourdelle ou Ossip Zadkine pour les sculpteurs, ou encore Eugène Grasset. Largement ouverte – on pouvait venir prendre un cours de croquis pour quelques centimes –, l'académie est fréquentée par de nombreuses personnalités marquantes de l'art de la première moitié du XX^e siècle : Othon Friesz, Germaine Richier, Calder, etc. L'établissement perdure jusqu'aux années 1950 et ne semble pas subir d'importantes modifications. Joutant le corps de logis ancien à gauche, un espace d'exposition à rez-de-chaussée en béton est cependant construit autour de 1925. En 1957, les ateliers sont investis par l'Académie Charpentier, fondée en 1945 par Irène Charpentier. Elle abrite encore aujourd'hui des ateliers libres, mais également des enseignements en formation initiale – direction artistique et architecture d'intérieur. Le grand atelier ou salle des modèles vivants conserve son aménagement : mezzanine, estrade à dais, système de support pour cartons à dessin. L'ensemble des bâtiments a connu des modernisations et réaménagements minimes, qui n'ont pas porté

atteinte à leur structure ou leur distribution. Des désordres structurels liés à la nature du sous-sol – remblais sableux et graves, présence d'une galerie souterraine –, à la faiblesse des fondations comme aux infiltrations d'eau, sont cependant à déplorer et l'état sanitaire des immeubles et ateliers est aujourd'hui préoccupant. Les structures bois sont fragilisées par leur exposition aux intempéries et, en pied de façade, par le rejaillissement. La désolidarisation de certains assemblages a conduit à la mise en place d'étais et de renforts de charpente. Le déversement d'une partie des maçonneries des ateliers a été freiné par la mise en place ponctuelle de tirants. Les maçonneries du pavillon d'origine présentent également des fissures. Enfin les menuiseries bois comme les grands châssis métalliques sont en mauvais état, de même que les couvertures.

Le projet actuel vise une restructuration de l'ensemble du n° 14, rue de la Grande Chaumière, tout en maintenant sa destination de lieu d'enseignement artistique et d'exposition. Il envisage de mettre aux normes les ateliers et différentes salles de cet ensemble, afin d'offrir un confort d'usage et d'accueillir ponctuellement du public lors d'expositions. Les bâtiments nécessitent en outre d'être consolidés et restaurés.



Axonométrie de l'état actuel vers le sud-ouest.



Axonométrie de l'état actuel vers le nord-est.



Élévation de l'atelier sur la deuxième cour, état actuel et projet (© Franklin Azzi Architecture).



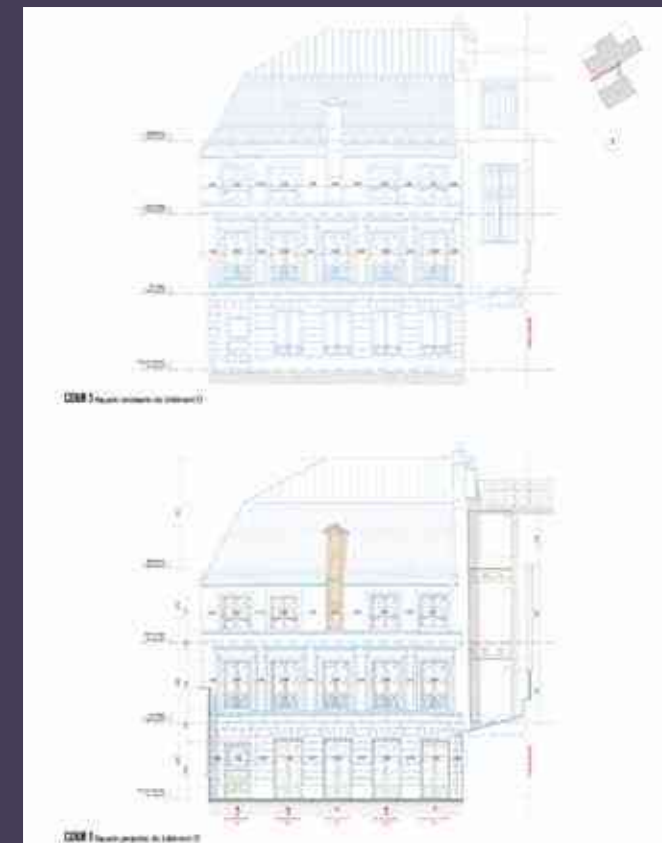
Élévation du grand atelier sur cour, état actuel et projet (© Franklin Azzi Architecture).



Démolitions, grand atelier sur cour (© Franklin Azzi Architecture).



Démolitions, pavillon et travée de jonction (© Franklin Azzi Architecture).



Élévation du pavillon d'origine sur cour, état actuel et projet (© Franklin Azzi Architecture).

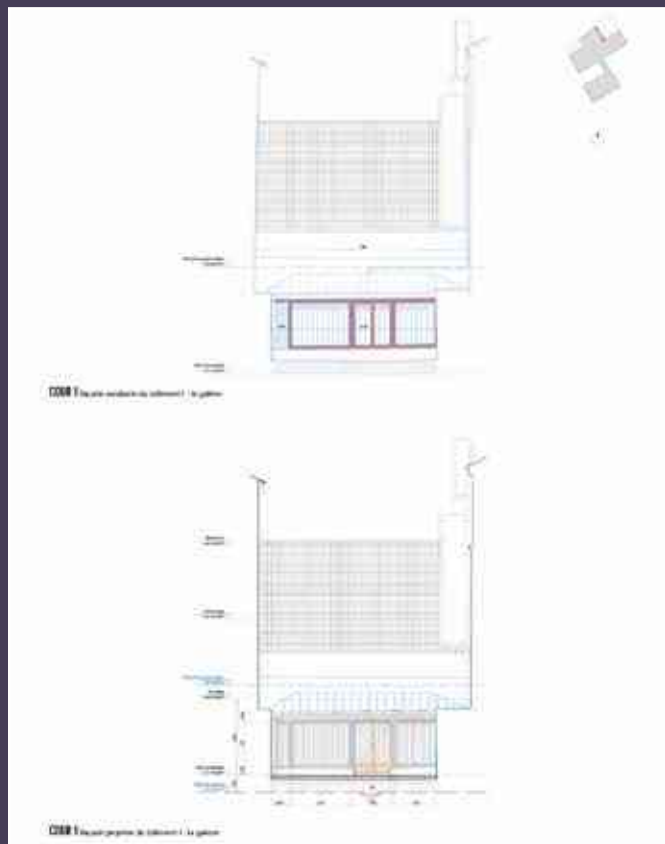
Les façades en pan de bois seraient ainsi consolidées par l'intérieur grâce à une ossature en bois rapportée, permettant de conserver la façade, dont les remplissages de brique seraient restaurés, et de porter les nouveaux châssis en double vitrage. Les châssis vitrés seraient en effet remplacés à l'identique avec une variation des types de verre pour donner des degrés de transparence différents suivant les espaces et rappeler l'hétérogénéité des verres de l'existant. Les masses vues des châssis en acier seraient conservées.

Le pavillon d'origine ferait l'objet d'une reprise en sous-œuvre afin de consolider ses fondations, mais aussi d'agrandir les sous-sols devant accueillir les équipements techniques. Le rez-de-chaussée et le premier étage, aujourd'hui séparés de la propriété, sont en cours d'acquisition. Les baies du rez-de-chaussée seraient transformées en portes, dans une visée générale d'amélioration de la circulation entre les espaces intérieurs et extérieurs. Il s'agirait ainsi, sur cette même cour, de remplacer les parties pleines du grand atelier (corps de logis sur rue) par des châssis vitrés. La galerie ouvrirait également sur la cour par une porte créée. Au stade de faisabilité, elle devait accueillir une coursive au niveau supérieur, abandonnée au stade du projet. Au bout de la galerie, la travée de jonction vers les ateliers de la deuxième cour verrait

ses trois baies remplacées par un grand châssis vertical permettant un éclairage naturel dans l'antichambre et l'escalier.

L'ouvrage existant, qui ne correspond pas aux normes actuelles de sécurité (garde-corps), serait démoli au profit d'un escalier neuf qui en reprendrait l'écriture et le volume. Cette circulation serait doublée par la mise en place d'un ascenseur desservant les niveaux modifiés. En effet, dans les ateliers de la deuxième cour, le plancher du R+2 serait déposé et surélevé afin d'homogénéiser l'altimétrie des espaces de cet étage et de rendre tous les ateliers accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis l'ascenseur.

Au rez-de-chaussée, les sols présentent deux niveaux altimétriques de référence : le premier dans le bâtiment sur rue, la cour, le bâtiment d'origine en fond de cour ; le deuxième dans la galerie de jonction et les ateliers donnant sur la deuxième cour. Ce second niveau serait reporté au niveau du premier par la mise en place d'une structure bois dans la galerie et les ateliers sur la deuxième cour. Ces nouveaux planchers accueilleraient les revêtements de sol d'origine (carreaux, parquets), déplacés ; se pose alors la question de la « réversibilité » dans le cadre d'une dépose/repose de sols potentiellement fragiles (les carreaux de ciment notamment) avec le risque de perte



Élévation de la galerie de jonction, état actuel et projet (© Franklin Azzi Architecture).



Démolitions, galerie de jonction (© Franklin Azzi Architecture).



Vue de l'escalier des ateliers à reconstruire.



Vue de l'escalier des ateliers à reconstruire.



Plan des démolitions, rez-de-chaussée (© Franklin Azzi Architecture).



Plan des démolitions, R+1 (© Franklin Azzi Architecture).



Plan des démolitions, R+2 (© Franklin Azzi Architecture).



Plan des démolitions, R+3 (© Franklin Azzi Architecture).

de matière. Le même principe de rehausse est prévu dans la deuxième cour, où l'on supprimerait le petit bâtiment à l'angle ayant anciennement fonction d'urinoirs. Les deux cours seraient réaménagées avec de nouvelles plantations et le renouvellement des sols.

Si l'enjeu général est bien d'améliorer le confort et l'accessibilité de l'académie en conservant « l'esprit des lieux » et la matérialité, le DHAAP, lors de sa visite de novembre 2021, avait émis des réserves sur quelques points du projet et alerté sur la nécessité d'un traitement subtil de la structure bois et des parements, afin de préserver l'authenticité de cet ensemble.

L'annonce de la vente des locaux de l'académie avait provoqué une inquiétude quant à la préservation de ce témoignage de l'histoire artistique du quartier Montparnasse. Une proposition de protection au titre des monuments historiques a été présentée à la Commission régionale du patrimoine et des sites en novembre 2018 – une première proposition avait été émise en 2007 –, qui a suscité un avis favorable « en raison du témoignage qu'ils [certains ateliers] apportent de l'enseignement donné dans cette académie et l'activité artistique du quartier Montparnasse pendant la seconde moitié du XX^e siècle ». L'inscription a été proposée pour « l'atelier des modèles vivants, son volume intérieur et la verrière

donnant sur la première cour ; le couloir qui mène jusqu'à la deuxième cour, les façades et toitures des ateliers donnant sur la seconde cour ». Le propriétaire est d'accord pour donner un avis favorable à la protection après validation du PC et la DRAC a estimé que cette protection serait compatible avec les travaux, si certaines modifications étaient prises en compte. Il s'agit de veiller à ce que l'apparence des nouveaux châssis soit au plus proche des modèles d'origine, que la partie pleine de la façade du grand atelier que l'architecte a prévu de remplacer par une verrière soit l'objet d'un sondage pour déterminer si elle était pleine dès l'origine – et dans ce cas la conserver ainsi – ou si le remplissage est postérieur – et dans ce cas restituer la verrière comme prévu au PC. Des questions d'aspect ont également été évoquées, comme la porte créée dans la galerie, à traiter dans un esprit plus industriel, ou la porte du pan oblique de la deuxième cour, à restituer au plus proche de la porte en bois existante au lieu de la porte en verre prévue.

DISCUSSION

Grégory Chaumet signale que les locataires de cette adresse ont contacté l'association Paris historique et fait part de menaces d'expulsion. Il rappelle en effet qu'en 2019, un projet d'hôtel avait été étudié, il faut par



Vue du couloir d'accès.



Vue de la jonction avec la galerie.

conséquent être très vigilant sur la nature exacte du programme. La rénovation dans le respect des formes et des matières coûte cher, par ailleurs. Laurence Bassières note elle aussi la finesse et la fragilité des éléments de construction des ateliers, qui nécessite un important travail de restitution. Paul Chemetov n'en considère pas moins qu'on ne peut laisser des bâtiments en l'état ; il s'agit aussi de préserver un patrimoine immatériel, c'est-à-dire l'enseignement artistique. Il y a moyen de faire un beau projet. Corine Faugeron signale toutefois des démolitions ou déposes auxquelles il faudra être attentif.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'Académie Charpentier. Elle exprime sa satisfaction de voir maintenue la dimension artistique des lieux, qui appartiennent au patrimoine architectural mais aussi culturel et immatériel de Paris – à ce titre l'adresse mériterait une protection au titre des Monuments historiques. Elle sera particulièrement vigilante à la bonne exécution des travaux et demande à être tenue informée de leur évolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Expertise de faisabilité patrimoniale*, décembre 2020.
- CRPA, Première section, PV de la séance du 15 novembre 2018.



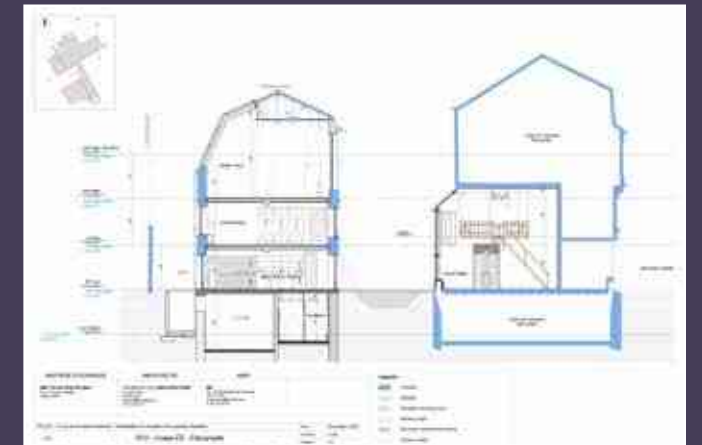
Plan état projeté et programme, rez-de-chaussée (© Franklin Azzi Architecture).



Plan état projeté et programme, R+1 (© Franklin Azzi Architecture).



Plan état projeté et programme, R+2 (© Franklin Azzi Architecture).



Coupe, état projeté (© Franklin Azzi Architecture).



Perspective, la galerie de jonction (© Franklin Azzi Architecture).



Perspective, le nouvel escalier des ateliers (© Franklin Azzi Architecture).



Perspective, la deuxième cour (© Franklin Azzi Architecture).



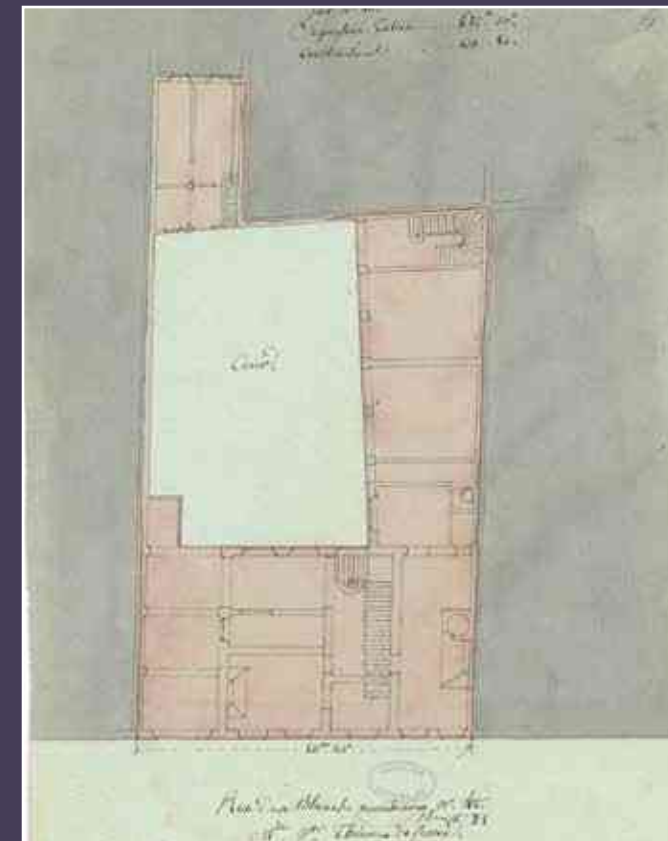
Perspective, la première cour (© Franklin Azzi Architecture).



Louis Capitaine, ingénieur géographe, « Fief aux Flamands dans la censive des Carmes Billettes, [...] plan de bornage », 1779-1781 (Archives Nationales).



Cadaastre dit de Vasserot, 1812-1836 (Archives nationales).



Cadaastre de Paris par maison, av. 1812 (Archives nationales).

38, rue des Blancs Manteaux (04^e arr.)

Programme mixte de commerces, activité artisanale et hôtelière dans un hôtel particulier du XVII^e siècle, complété au XIX^e.

Pétitionnaire : M. Henri MULLIE
38 RUE DES BLANCS MANTEAUX SCI
PC 075 104 22 V0033
Dossier déposé le 20/12/2022
Fin du délai d'instruction le 05/06/2023

« Changement de destination, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+3 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de commerce, d'hébergement hôtelier.

Surface changeant de destination : 1850 m² ; surface créée : 85 m² ; surface démolie : 241 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 703 m²
- Surface existante : 2263 m²
- Surface créée : 1935 m²
- Surface totale : 2107 m²

PROTECTION

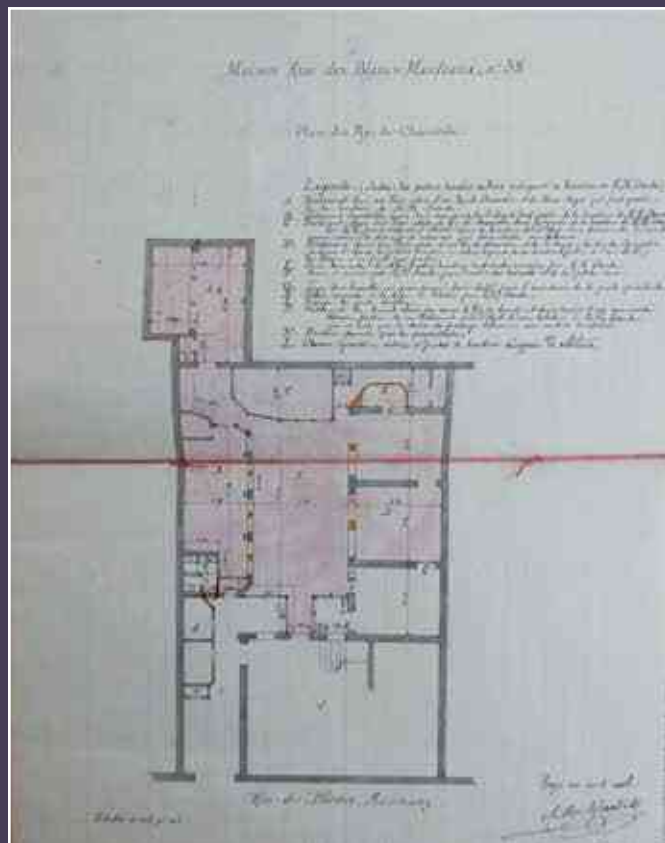
Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. : « Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A ; immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B ; immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli. »

PRÉSENTATION

La parcelle du n° 38, rue des Blancs Manteaux résulte de la réunion, à partir de 1574, de deux maisons situées à proximité de l'enceinte Philippe Auguste, dans une partie du quartier Saint-Merri qui se développe autour de l'église Notre-Dame des Blancs Manteaux dès le XIII^e siècle. L'hôtel particulier actuel n'est cependant bâti qu'autour du milieu du XVII^e siècle par Jérôme Tarteron, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, auditeur en la Chambre des Comptes à Paris, qui achète le bien en 1643. La première mention de l'hôtel

remonte à 1664 et décrit « un corps d'hôtel de cinq toises de long sur quatorze pieds de large », avec cour et jardin de pareille largeur. Il comportait un corps de logis sur rue de sept travées et deux étages carrés et une aile en retour à droite, probablement à deux étages également, et à usage principalement de communs, avec écuries à rez-de-chaussée.

En 1669, l'hôtel passe à Mme Françoise de Chesnelon, épouse de feu Tarteron qui fait réaliser, dans les années suivantes, des travaux d'agrandissement et d'aménagement. La propriété est étendue au nord-est et le fond du jardin va alors accueillir une construction basse, à rez-de-chaussée et un étage, servant de dépendances. Les corps de logis sur rue et en aile sont alors remaniés et embellis pour présenter une élévation similaire, comprenant un rez-de-chaussée, deux étages carrés au-dessus et un troisième étage mansardé prenant le jour par des lucarnes. L'ancien escalier déjà sis dans le corps de logis sur rue à droite est repris et remanié sur toute sa hauteur, muni d'un limon à la française et d'un garde-corps en fer forgé à panneaux d'entrelacs et de volutes. Il est alors précédé d'un vestibule et d'une porte cochère donnant sur la cour, issus des remaniements du rez-de-chaussée. Cet état de la fin du XVII^e siècle perdure sans modification significative au cours du XVIII^e, malgré des mises au goût



Plan du rez-de-chaussée, 1885 (Archives nationales).



Cadastre du début du XX^e siècle (Archives de Paris).



Cadastre de 1900 (Archives de Paris).

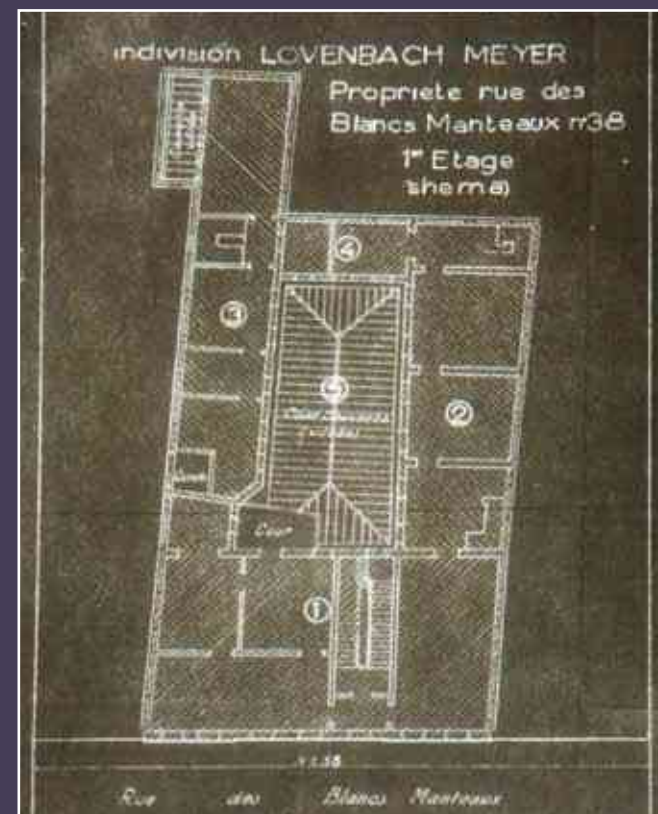
du jour dans les intérieurs et, probablement, de quelques éléments de façade (garde-corps, moulurations). Au début du XIX^e siècle, on conserve les trois corps de bâtiment : le premier sur rue, le second en retour d'équerre, en aile à droite d'une cour intérieure, élevés partie sur terre-plein et partie sur caves, d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième étage mansardé, enfin un troisième bâtiment enclavé en fond de parcelle, vraisemblablement sur rez-de-chaussée et un étage.

Autour de 1830-1840 cependant, cet ensemble subit un changement d'usage lié à l'évolution sociologique et urbaine du quartier. Une chapellerie s'installe dans ces bâtiments à partir de 1836, avec l'autorisation d'y faire les aménagements nécessaires à cette nouvelle activité et de construire dans la cour. La première construction, constatée en 1860, est limitée à un rez-de-chaussée sur terre-plein et un étage, à la gauche de la cour. L'aile à droite est rehaussée d'un étage carré. Les pièces à droite du passage cocher et de part et d'autre du grand escalier, anciennement loge de concierge et cuisine, deviennent des boutiques avec devanture et une entrée propre sur la rue.

L'industrialisation, transformation plus significative de cet ensemble, a lieu entre 1860 et 1873. L'aile à gauche est entièrement reconstruite en pan de bois avec remplis-

sage de brique d'un rez-de-chaussée et de trois étages, sur des caves en pierre voûtées en berceau. Elle est reliée au corps de logis sur rue et à de nouveaux espaces créés dans le passage cocher – loge, détruite en 1985 – par une galerie maçonnerie et accueillie, à chaque niveau, des plateaux éclairés par de grandes baies oblongues aux allèges de brique. Les caves accueillent les imposantes machines pour la fabrication des chapeaux (étuves). Le dispositif est complété par le couvrement de la cour par une verrière. C'est après cette grande campagne, avant 1885, que l'aile à droite dans la cour subit une nouvelle surélévation d'un niveau, comportant désormais quatre étages dont le dernier mansardé.

Le grand escalier est prolongé par des volées à l'anglaise et l'ancien escalier droit, propre à cette aile et situé à son extrémité nord, disparaît. Par la suite et au cours du XX^e siècle, les modifications consistent en de simples aménagements pour l'installation de nouvelles activités locatives ou de bureaux, dans les appartements sur rue notamment, tout en préservant la distribution de l'hôtel particulier dans ses parties conservées. En perdant sa vocation industrielle, l'ensemble perd la verrière centrale dans la cour et l'aile à gauche est remaniée, avec un renforcement des structures et une modification de la façade qui tend à lui conférer un aspect moins industriel :



R. Vazeille, « Indivision Lovenbach-Meyer, propriété rue des Blancs Manteaux n°38 : premier étage, schéma », 13 mars 1942 (Archives nationales).



Vue de l'escalier (DHAAP, 8 mars 1967).



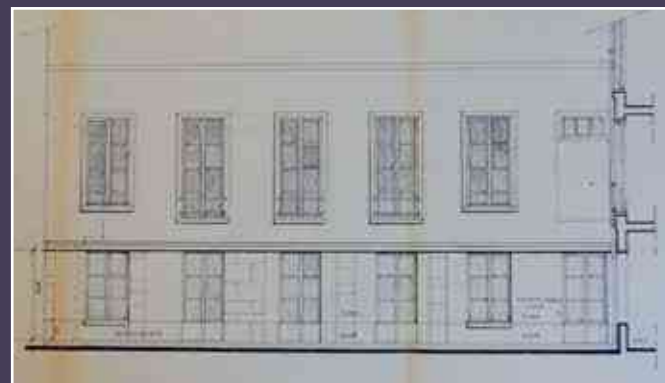
Vue de l'escalier (DHAAP, 8 mars 1967).



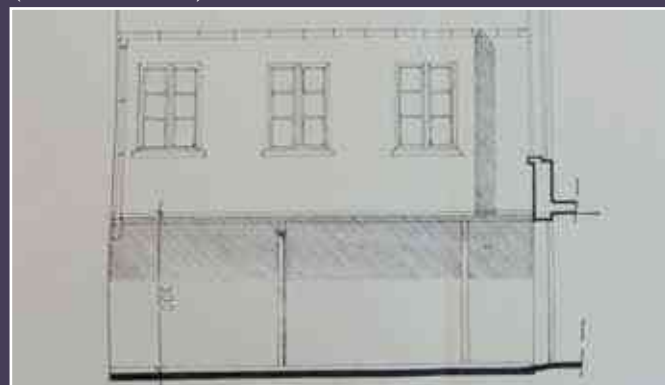
Vue actuelle de l'escalier prolongé.



Vue de l'aile droite en 1985 (Archives de Paris).



Aile droite, projet de modification du rez-de-chaussée en 1985 (Archives de Paris).



Aile de fond de cour, état en 1985 (Archives de Paris).

réduction des percements et enduit uniforme. Dans l'aile droite en revanche, la mise en place de garages automobiles entraîne la modification de la façade à rez-de-chaussée, avec l'ouverture de grandes portes en remplacement des baies anciennes. Le rez-de-chaussée du petit bâtiment en fond de cour est lui aussi largement ouvert. À partir de 1985, l'ensemble fait l'objet d'une nouvelle réhabilitation pour l'installation d'un établissement d'enseignement supérieur. Une nouvelle distribution est organisée par des cloisonnements et quelques ouvertures, l'intervention la plus significative étant l'installation d'un petit amphithéâtre qui entraîne un décaissement dans la partie droite du corps de logis sur rue, à la jonction avec l'aile en retour. Les dernières modifications, avant la vente en 2022, concernent la reprise des espaces du rez-de-chaussée en espaces commerciaux et la mise à nu des maçonneries et des structures intérieures de ces espaces.

Dans l'état actuel on conserve, de l'hôtel particulier de la fin du XVIII^e siècle, l'implantation des deux ailes et leurs structures, les façades localement modifiées en parties basse et haute, la séquence d'entrée et le grand escalier. Les parties liées à l'industrialisation de la parcelle sont en place mais ont été modifiées par les réaménagements intérieurs – affectant également les dispositions inté-

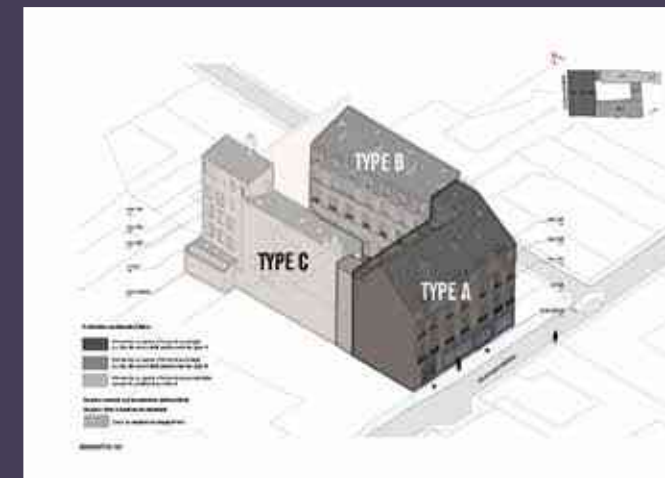
rieures de l'hôtel – et la reprise des façades.

Actuellement à usage de bureaux et activités tertiaires, l'ensemble est destiné, dans le nouveau projet, à accueillir un programme mixte de commerces, activité artisanale et hôtelière. Le commerce serait accessible depuis la rue au rez-de-chaussée et se développerait autour de la cour jusqu'au premier étage. Les ateliers seraient implantés dans l'aile droite et dans l'aile gauche, ainsi que dans les ateliers « historiques ». Le premier étage sur rue serait également destiné aux galeries d'exposition et de vente, le reste des niveaux étant destiné à du logement hôtelier (13 chambres). Un restaurant serait ouvert sur la cour au rez-de-chaussée de l'aile droite dans le bâtiment du fond, accessible par le commerce traversant depuis la rue ou par le porche.

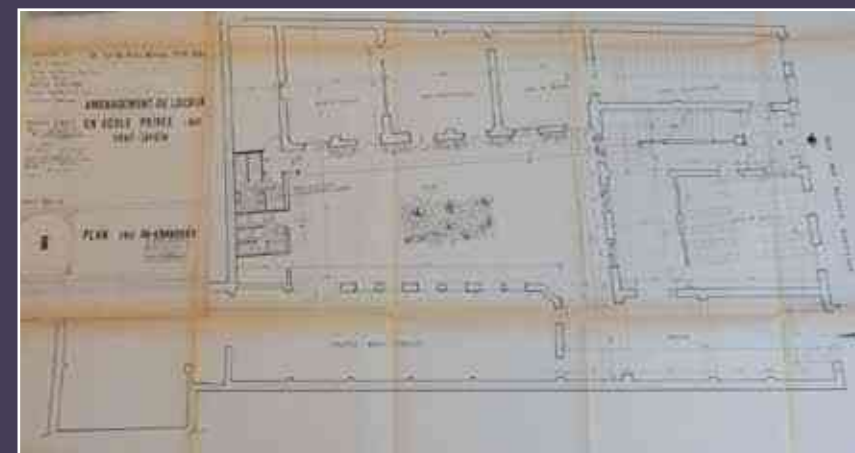
On souhaiterait ainsi ouvrir plus largement le rez-de-chaussée vers la cour, afin de conduire le public du commerce vers les ateliers et le restaurant, ce qui implique le percement du mur arrière des boutiques vers le vestibule. Une autre atteinte aux structures de l'hôtel particulier réside dans la mise en place d'un ascenseur à la rencontre du bâtiment sur rue et de l'aile en retour pour l'accessibilité dans les étages. À l'articulation des différences altimétriques, cette position a été retenue comme ayant le



Vue de la façade en 1985 (Archives de Paris).



État des protections au PSMV (© Franklin Azzi Architecture).



Projet d'aménagement en 1985, rez-de-chaussée (Archives de Paris).



Vue de la cour vers le corps de logis.



Répartition du programme (© Franklin Azzi Architecture).



Vue de l'aile droite.



Plan de démolitions et interventions, rez-de-chaussée (© Franklin Azzi Architecture).



Plan de démolitions et interventions, R+1 (© Franklin Azzi Architecture).



Vue des démolitions et interventions, corps de logis (© Franklin Azzi Architecture).



Vue des démolitions et interventions, corps de logis (© Franklin Azzi Architecture).



Vue des démolitions et interventions, aile gauche (© Franklin Azzi Architecture).



Vue des démolitions et interventions, aile du fond (© Franklin Azzi Architecture).

moins d'impact sur les planchers, mais s'insère dans l'axe d'une poutre maîtresse à rez-de-chaussée, que l'on propose de déposer pour la décaler.

Les sous-sols existants abriteraient les installations techniques (cuisine, stock, locaux déchets et locaux techniques) tout en maintenant les grandes voûtes des caves existantes. Une petite extension du sous-sol est prévue sous le bâtiment en fond de parcelle qui permettrait d'abriter une cuisine, en lien grâce à un monte-plat avec la cuisine au rez-de-chaussée.

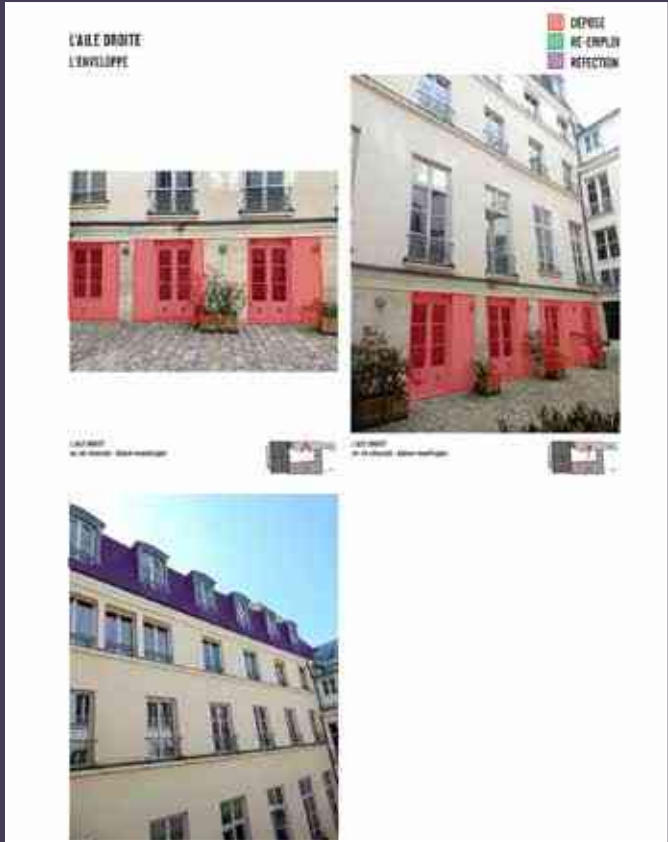
Un monte-charge est également prévu dans le bâtiment des ateliers, qui serait particulièrement modifié dans le projet. Avec la transformation en bureaux, la façade a été largement remaniée jusqu'à adopter les caractéristiques d'une élévation d'immeuble de rapport modeste et perdant son aspect hypothétique de halle en structure bois avec remplissage de brique. Les sondages confirment les matériaux et la trame générale, mais aucune iconographie ne confirme l'état d'origine. Les éléments de remplissage seraient déposés pour aboutir à une trame structurale de type atelier avec de grandes baies aux châssis acier, avec une structure en bois partiellement visible, le rez-de-chaussée étant remis à nu pour laisser à voir la maçonnerie de brique. Une intervention de même type est envisagée pour l'étage du bâtiment de fond de

cour, entièrement ouvert par une grande baie.

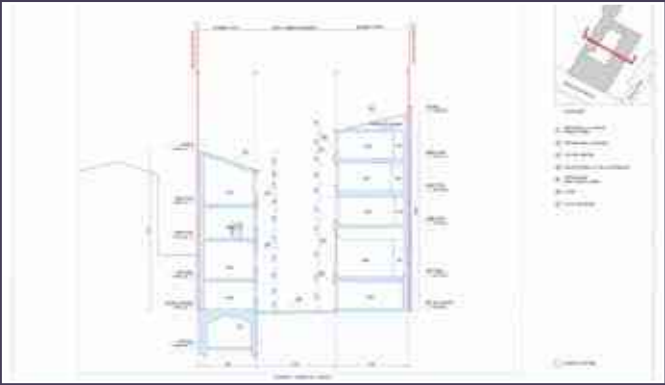
Le pied de façade de l'aile droite serait remis dans ses dispositions d'avant 1985, avec la réouverture des grandes baies resserrées par des parpaings lors d'aménagements récents. Le projet prévoit enfin le ravalement des façades et le remplacement des menuiseries par des châssis traditionnels en bois pour l'hôtel particulier. Les toitures seraient refaites avec une légère modification à l'articulation des deux ailes anciennes, sur un pan remanié récemment. On envisage, côté rue, le remplacement de l'ardoise par du zinc pour s'harmoniser avec les dispositions voisines.

DISCUSSION

Moïra Guilmart juge le projet plutôt intéressant ; en peut en revanche s'interroger sur l'ampleur des baies proposées, comme sur le changement de l'ardoise pour du zinc. Corine Faugeton regrette que l'on programme un hôtel de plus dans le centre de Paris ; elle juge elle aussi les baies dessinées contraires aux objectifs du plan « Paris à 50 °C ». Laurence Bassières s'interroge par ailleurs sur la finesse des châssis proposés ; est-il réellement possible d'être fidèle au dessin ?



Vue des démolitions et interventions, aile droite (© Franklin Azzi Architecture).



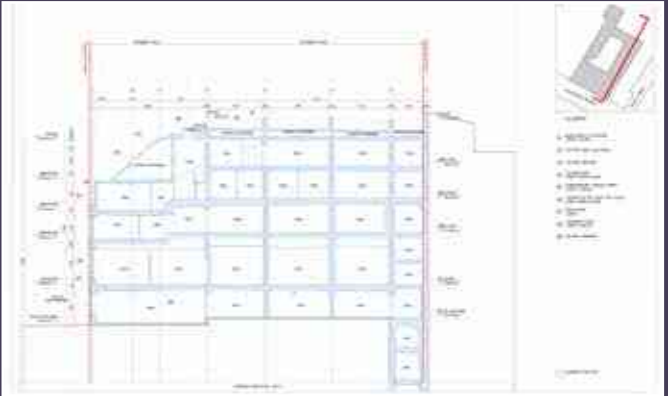
Coupe transversale, état existant (© Franklin Azzi Architecture).



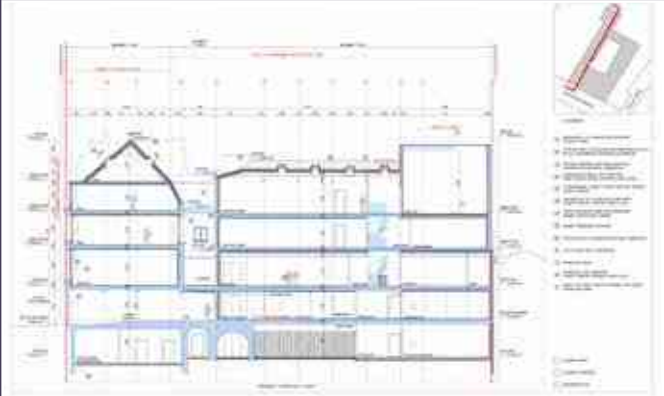
Coupe transversale, état projeté (© Franklin Azzi Architecture).



Coupe longitudinale, état existant (© Franklin Azzi Architecture).



Coupe longitudinale, état existant (© Franklin Azzi Architecture).



Coupe longitudinale, état projeté (© Franklin Azzi Architecture).



Coupe longitudinale, état projeté (© Franklin Azzi Architecture).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation du 38, rue des Blancs-Manteaux. Sans s'opposer au projet, elle s'interroge sur la dimension des baies proposées, qui ne semblent pas aller dans le sens de l'économie d'énergie. Elle voit là un cas d'école et suggère que l'Agence parisienne du climat examine elle aussi le projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Audit patrimonial*, novembre 2022.



Perspective, façade sur rue (© Franklin Azzi Architecture).



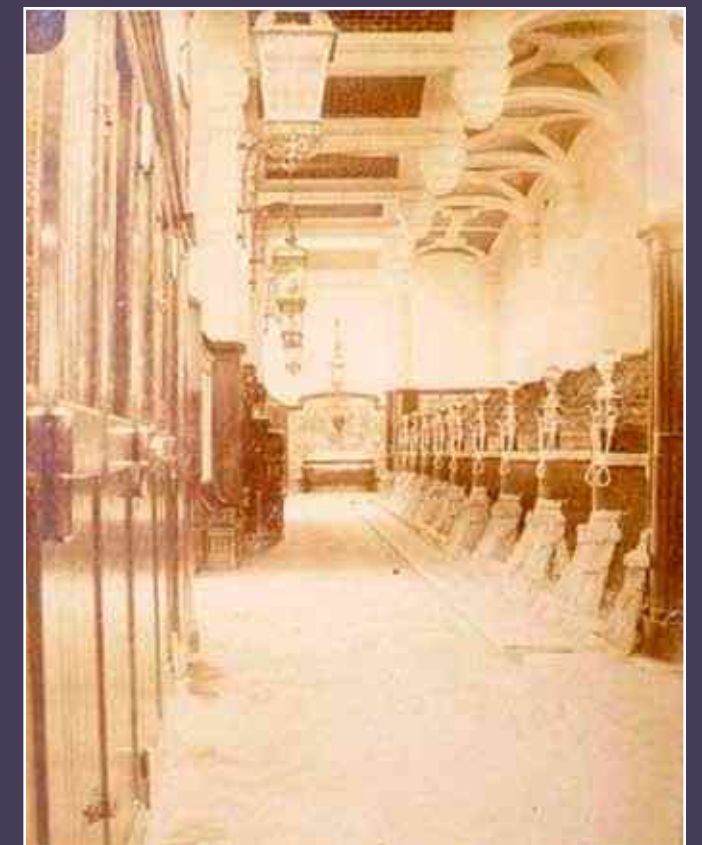
Perspective, la cour (© Franklin Azzi Architecture).



A. Guerber, «Hôtel de M. le comte Potocki, avenue Friedland. Façade. Arch. M. J. Reboul», 1884 (étude REA).



Cadastre municipal, 1894 (Archives de Paris).



Photographie des écuries de l'Hôtel Potocki, début XX^e siècle (étude REA).

25-27, avenue de Friedland / 10-16, rue Balzac / 14-18, rue Chateaubriand (08^e arr.)

Réhabilitation du siège de la Chambre de Commerce dans ses parties non protégées

Pétitionnaire : M. Laurent HALIMI

SAS POTOCKI 27

PC 075 108 22 V0076

Dossier déposé le 22/12/2022

Fin du délai d'instruction le 24/06/2023

« Réhabilitation, extension et modification d'aspect extérieur d'un hôtel particulier (Hôtel Potocki).

Surface créée : 1310 m² ; surface démolie : 1372 m². »



Extrait du PLU.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 7851 m²
- Surface existante : 15011 m²
- Surface créée : 1310 m²
- Surface totale : 14949 m²

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Façades, toitures et escalier d'honneur avec cage et décor de l'ancien hôtel Potocki ; hall d'entrée et salles du premier étage et du rez-de-jardin avec décor (sauf salle des séances) , notamment : salon de réception, salle des Commissions (ancien cabinet de travail du Comte Potocki), ancienne salle à manger, ancienne chambre à coucher (avec plafond peint) , salon de musique (avec lambris au naturel) ; dans l'aile Balzac : salle des Fêtes, vestibule et galerie avec décor ; dans l'aile Chateaubriand : salle à manger avec décor : classement par arrêté du 14 mars 1991 - Façades et toitures (sauf celles classées), 27 avenue de Friedland, 10, 12, 16 rue de Balzac et 14, 14bis, 16, 18 rue Chateaubriand : inscription par arrêté du 14 mars 1991. »

PRÉSENTATION

Jean-Raphaël Bleuart, préfet sous la Restauration et

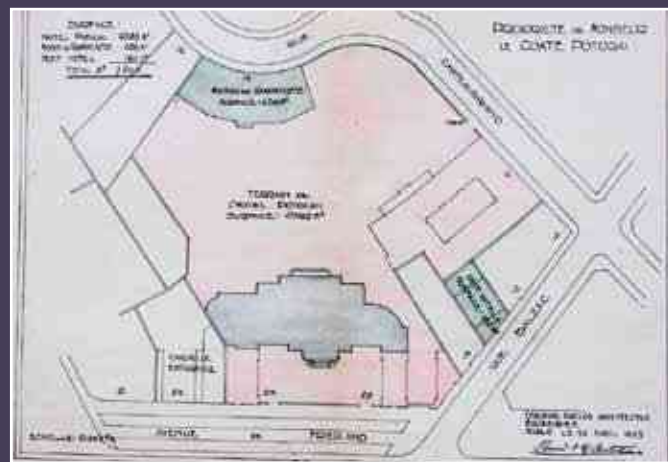
ancien membre de la Chambre des Députés, était le seul propriétaire de la partie nord de l'ancien domaine de Beaujon. À partir de 1840, il avait prévu le découpage des terrains en lots et l'ouverture de certaines voies de communication dans sa propriété. L'avenue de Friedland (anciennement boulevard Beaujon) est ouverte en 1857 dans ce quartier prisé, désigné comme quartier de la Chartreuse. Le percement de l'avenue va amputer partiellement le lot que Bleuart avait gardé pour lui.

En 1858, Bleuart confie le projet d'un grand hôtel particulier à l'architecte Louis Renard, architecte de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans et constructeur de plusieurs gares, dont celle d'Austerlitz à Paris. Ce premier hôtel, vendu en 1867 à Grégoire-Edgard comte Potocki, fils du riche aristocrate polonais Miécislas exilé en France, est qualifié dans un article paru en 1880 de « bizarre ». L'héritier, comte Félix Nicolas Potocki, le fera démolir afin de reconstruire un hôtel plus grand et luxueux. À cet effet, il acquiert plusieurs propriétés mitoyennes : la maison du numéro 16, rue Chateaubriand, les deux hôtels jumeaux sis aux numéros 14 et 16, rue Balzac, mais encore la propriété du 14bis, rue Chateaubriand, démolie pour agrandir le jardin, et la maison de rapport du 14 de la même rue, restée en place jusqu'en 1933.

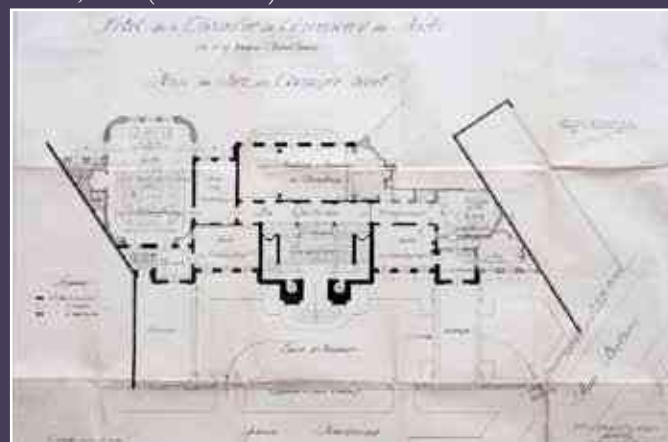
Le projet du nouvel hôtel est confié à l'architecte Jules



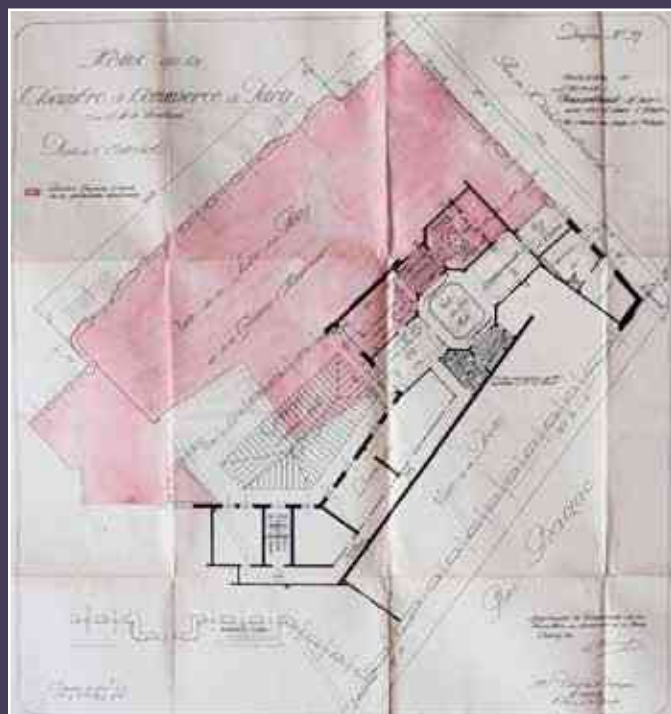
C. Lansioux, Façade de l'hôtel Potocki, 1919 (Archives CVP).



P. Viard et M. Dastugue, « Propriété de Monsieur le comte Potocki », 1923 (étude REA).



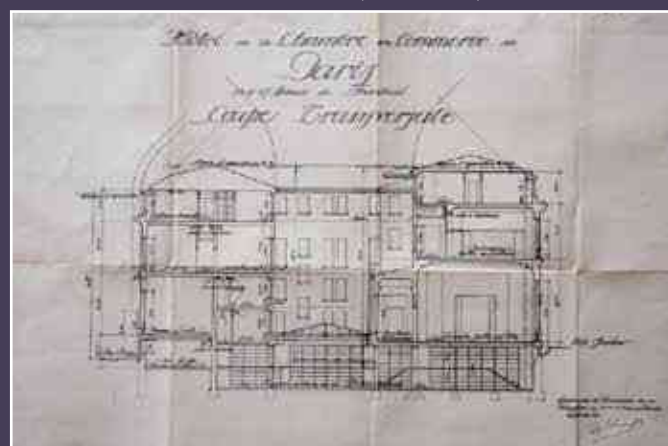
P. Viard et M. Dastugue, « Chambre de Commerce de Paris », plan du rez-de-chaussée haut, 1924 (étude REA).



P. Viard et M. Dastugue, « Chambre de Commerce de Paris », plan de l'entresol, 1925 (étude REA).



P. Viard et M. Dastugue, « Chambre de Commerce de Paris », façade sur avenue Friedland, 1924 (étude REA).



P. Viard et M. Dastugue, « Chambre de Commerce de Paris », coupe transversale, 1925 (étude REA).



« Hôtel de la Chambre de Commerce à Paris. Ruhlmann, décorateur », Salle des Délibérations, s.d. (1929-30, étude REA).



« Projet pour la salle des délibérations de la nouvelle Chambre de Commerce de Paris par J.-E. Ruhlmann », 1928 (étude REA).



J.-E. Ruhlmann, Salle des Fêtes, s.d. (1926, étude REA).



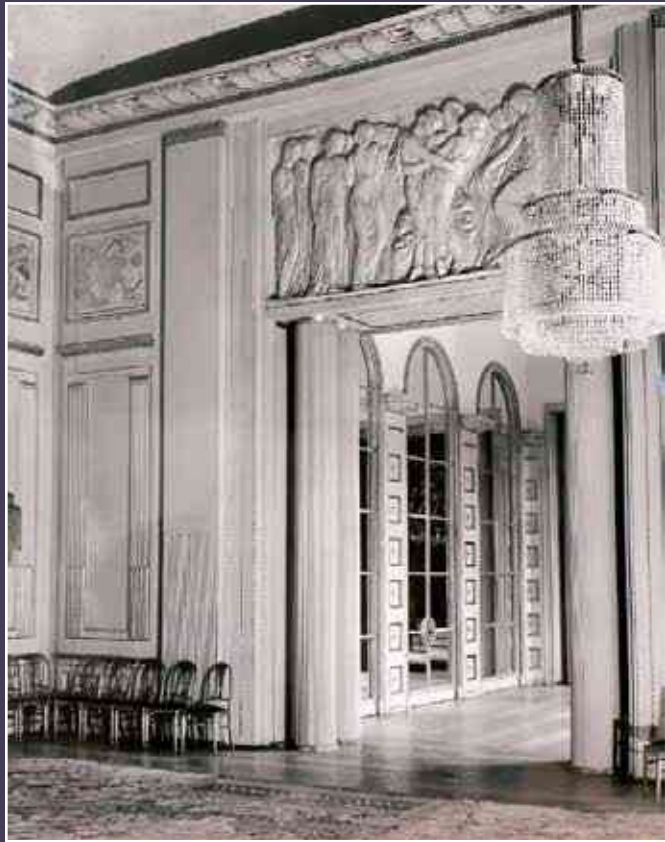
« Hôtel de la Chambre de Commerce à Paris. Ruhlmann, décorateur », Salle des Fêtes, s.d. (1929-30, étude REA).

Reboul, à qui l'on doit également les plans de l'hôtel du baron Salomon David de Gunzburg, 15, avenue Foch. Le chantier débute probablement en 1879-1880 et l'inauguration, en 1882, aura lieu dans les écuries, car l'hôtel n'est pas encore achevé ; il le sera en 1884 et il semblerait qu'en 1898 encore, les grands salons n'étaient pas terminés. Implantées au 16, rue Chateaubriand après démolition de la maison existante, les grandes écuries sont les premières achevées et sont somptueuses, avec des éléments en marbre rose et d'autres revêtus d'acajou et ornés de gravures : disposées autour d'une cour, elles sont complétées d'une sellerie, de remises pour les voitures (organisées par étages communiquant par un ascenseur) et de logements pour les domestiques.

L'hôtel, pour sa part, est un exemple parmi les plus spectaculaires du retour au « grand style » qui marque la fin du XIX^e siècle ; des références italiennes sont également présentes et s'expliquent par la nationalité de l'épouse du comte, Emmanuela née Pignatelli di Cerchiara. L'objectif est de retrouver le faste d'un véritable palais, qui en façade se manifeste par des emprunts à l'aile Gaston d'Orléans au château de Blois (François Mansart), que Reboul intègre dans une composition plus monumentale, proche de la production des années 1700. L'architecte conserve l'implantation du premier hôtel entre une

cour d'honneur et le jardin arrière ; le bâtiment principal est composé d'un rez-de-chaussée haut sur un niveau de caves, deux étages carrés et un troisième sous combles, tandis que deux ailes plus basses ferment la cour. Le rez-de-chaussée présente un hall avec une enfilade de salons et quatre grands vestibules : la salle à manger, située à gauche de l'escalier, subsiste encore, ornée de marbres polychromes et d'un grand médaillon d'albâtre.

Le grand escalier d'honneur a été considéré comme un chef-d'œuvre pour sa composition et ses matériaux. La comtesse Emmanuela Potocka avait demandé à Reboul « une accommodation du style Louis XIV au goût des constructions génoises de l'époque correspondante ». Huit marbres différents sont utilisés, auxquels sont associés des ornements réalisés en galvanoplastie par la maison Christofle. Au premier étage, des salons de réception prennent place côté rue et des appartements privés côté jardin ; l'actuel bureau du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de style Louis XV, décoré de lambris, dessus de porte et de peintures au plafond réalisées par Cerutti, était la chambre de la comtesse Potocka. Les boiseries des autres salons proviennent probablement d'hôtels démolis. Les peintres Faustin Besson et Ernest de Liphart ont également participé à la décoration de l'hôtel. L'étage des combles était destiné



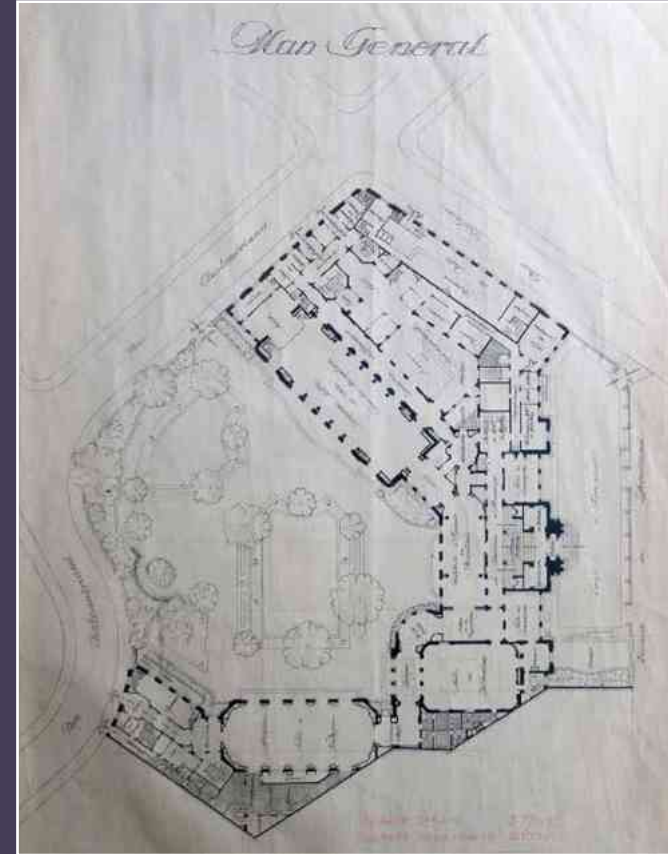
P.-L. Millet, photographie de la salle des Fêtes et du bas-relief de la Danse en 1961 (étude REA).



Photos Chevojon, « Salle de lecture de la Bibliothèque », 1928 (étude REA).



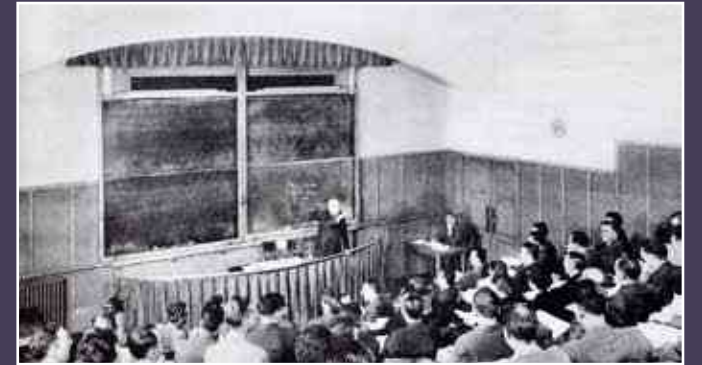
Salle de lecture de la bibliothèque en 1953 (étude REA).



P. Viard et M. Dastugue, « Chambre de Commerce de Paris », plan général, 1938 (étude REA).



Maison Keystone, la grande salle à manger, 1955 (étude REA).



Amphithéâtre du Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires, 1953 (étude REA).

aux domestiques, hormis la partie sous le dôme, affectée à une bibliothèque organisée sur deux niveaux desservis par une galerie circulaire ; le sous-sol surélevé abritait les cuisines, les offices et une salle d'armes.

L'hôtel Potocki est l'un des hauts-lieux de la vie mondaine et artistique parisienne, où la comtesse reçoit les écrivains Guy de Maupassant, Paul Bourget ou Robert de Montesquiou, les peintres Léon Bonnat, Jean-Louis Forain et Henri Gervex, les compositeurs Gabriel Fauré et Reynaldo Hahn. Mais en 1901 la comtesse se sépare de Potocki pour s'installer à Auteuil. L'année suivante, un incendie ravage la partie de l'hôtel correspondant à la salle de billard et surtout le grand salon du premier étage côté jardin, qui contenait de nombreuses œuvres d'art de très grande valeur (parmi lesquelles deux tableaux de Rembrandt et deux de Constant Troyon). Le comte Potocki décéda sans enfants, en 1922, et la propriété revient à son cousin Alfred, qui ne souhaite pas la garder. Depuis une décennie déjà, la Chambre de Commerce de Paris, fondée en 1803 par Napoléon Bonaparte, cherchait un lieu pour implanter un siège plus grand, capable de répondre à de nouvelles exigences : par son emplacement et sa monumentalité, l'hôtel Potocki semblait y répondre, malgré les réticences que pouvaient susciter son aspect fastueux. La vente de la propriété concernera

les bâtiments (l'hôtel au 25-27, avenue de Friedland, les écuries au 16, rue Chateaubriand, le petit hôtel au 14, rue Balzac et la maison de rapport au 14, rue Chateaubriand) pour une propriété d'une surface totale de 7 200 m², mais aussi la plupart du mobilier, des tapisseries, des boiseries, des cheminées et une partie de la bibliothèque. Un décret de 1923 autorise la Chambre de Commerce à demander un emprunt pour l'acquisition de ces biens et leur aménagement, tandis qu'un deuxième décret, en 1924, déclare d'utilité publique l'installation de la Chambre de Commerce dans cette propriété. L'acte de vente définitif est signé pour la somme de 6,5 millions de francs.

Les architectes Paul Viard et Marcel Dastugue, qui travaillent alors aux entrées du parc des Expositions à la porte de Versailles et cosigneront les plans des musées d'art moderne (palais de Tokyo), sont chargés d'estimer les travaux pour la remise en état de l'hôtel et tout ce qui est nécessaire pour son utilisation, somme établie à 7 millions de francs. Des éléments de décor et de mobilier sont alors vendus aux enchères, parmi lesquels un escalier en bois à double volée, des rampes, un balcon en fer forgé doré, les bibliothèques en chêne sculpté, ainsi que tout le revêtement d'un cabinet de toilette.

Afin d'élargir encore la propriété et suite à un décret de 1926 déclarant l'utilité publique de l'opération

d'expropriation, la Chambre de Commerce acquiert aussi les numéros 10, 12 et 16, rue Balzac et numéro 18, rue Chateaubriand. Au fur et à mesure de la libération des immeubles expropriés et de la disponibilité financière, le siège sera agrandi, notamment par la réalisation de deux extensions côté jardin et sur les rues Balzac et Chateaubriand. La Chambre de Commerce transfère enfin ses services administratifs de la place de la Bourse à l'avenue de Friedland en 1927, avec une inauguration du siège par le président de la République.

Les architectes construisent notamment, en 1924 côté nord du domaine, un édifice composé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, couvert par une verrière zénithale et éclairé par cinq larges baies donnant sur le jardin, pour y installer la salle des Délibérations. L'aménagement de cette salle, suite à un concours, est attribuée au décorateur Émile-Jacques Ruhlmann, qui en tapisse les murs de soieries. Cette salle de forme arrondie sera modifiée en 1952 et transformée en amphithéâtre en 1991. En 1925, soit avant même l'acquisition formelle des propriétés mitoyennes, un projet est par ailleurs rédigé pour la réalisation d'un autre bâtiment, côté sud-ouest cette fois, afin d'y abriter une salle des Fêtes : une grande pièce en double hauteur, doublée par une galerie d'honneur et surmontée de la salle de lecture de la bibliothèque. Pour

réaliser ce projet, il faut cependant démolir les écuries du comte Potocki au 16, rue Chateaubriand, ainsi que les immeubles expropriés en 1926. La décoration de la salle des Fêtes, de la galerie d'honneur et du salon d'entrée est également réalisée par Ruhlmann, avec des sculptures de Charles HIRON et Joseph Bernard.

Entre 1927 et 1928, deux autres permis de construire sont déposés ; ils concernent la démolition des numéros 14 et 16, rue Balzac, la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages et quatre travées, puis l'agrandissement de cet édifice avec sept travées supplémentaires sur la rue Balzac – une en pan coupé et trois sur la rue Chateaubriand.

En 1932, Viard et Dastugue construisent en outre un nouveau bâtiment destiné à une grande salle à manger, dotée de tous les services nécessaires pour l'organisation des banquets. L'emplacement de ce corps de bâti est choisi dans la partie sud-est de la propriété, à la suite de la salle des Délibérations. Elle est décorée de marbre rose et son remarquable parquet est en bois fruitier, vraisemblablement encore selon les dessins de Ruhlmann, dont la mort pourrait expliquer l'inachèvement du plafond de la salle. À cette même année remonte également la question d'installer le bureau du président dans le « salon doré », l'ancienne chambre de la comtesse Potocki, avec



Vue aérienne du site de la Chambre de Commerce de Paris, datant de 1993 (étude REA).



Vue actuelle de la façade donnant sur l'avenue de Friedland.



Vue actuelle au croisement entre la rue Balzac et la rue Cha-teaubriand.



Vue actuelle de l'entrée du bâtiment principal donnant sur l'ave-nue de Friedland.



Vue actuelle de l'escalier d'honneur.



Vue actuelle de l'escalier d'honneur depuis le palier du premier étage.



Vue actuelle des rampes de l'escalier d'honneur et ses marbres.



Vue actuelle de la grande baie éclairant l'escalier d'honneur.



Vue actuelle de la salle des Fêtes.



Vue actuelle du bas-relief de la Danse dans la salle des Fêtes.



Vue actuelle de la salle des Fêtes vers la galerie, avec l'apparat décoratif de J.-E. Ruhlmann.



Vue actuelle de la salle des Délégations.



Vue actuelle de la salle à manger.



Tapiserie de Jean Picart Le Doux dans la salle des Délégations.



Détail d'une poignée de porte dans la salle à manger.



Vue actuelle des espaces de réception.



Vue actuelle de la bibliothèque.



Vue actuelle de l'ancienne salle à manger.

les modifications nécessaires à cet effet : Ruhlmann conseille alors la préservation en l'état de cet ensemble en lui reconnaissant une valeur désormais historique.

En 1933, un énième permis de construire est déposé pour poursuivre l'agrandissement du site, avec un nouveau bâtiment de trois étages donnant sur la rue Chaubriand ; la même année, la Maison Lerolle aménage le salon d'attente des visiteurs, dans un style d'inspiration XVIII^e siècle. La salle de lecture de la bibliothèque, avec sa galerie se déployant autour des trois murs et considérée comme l'une des plus belles de Paris, est réaménagée quant à elle dans les années 1939-1941, afin de rendre la salle plus adaptée au statut de l'institution, qui accueille en l'occurrence le plus important centre de documentation économique en France. En 1939, enfin, Viard et Dastugue obtiennent le permis pour la construction, au deuxième sous-sol, sous la salle à manger du nouveau bâtiment, d'un abri anti-aérien d'une capacité de 60 à 100 personnes.

La campagne de travaux suivante se déroule dans les années 1960, quand les salons et la salle à manger sont restaurés. En 1963-1964, un projet d'aménagement d'un réfectoire pour le personnel est réalisé dans une partie de la réserve de la bibliothèque, dans le sous-sol ou rez-de-chaussée bas. Dans les années 1980, il est prévu d'agran-

dir ce restaurant avec une extension du sous-sol au-dessous du jardin et la création d'un patio, mais ce projet ne sera finalement pas réalisé pour des raisons financières. En 1987, suite à l'intérêt porté par la Conservation Régionale des Monuments Historiques d'Ile-de-France aux bâtiments de la Chambre de Commerce de Paris, un arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques est promulgué, concernant les façades et toitures de l'hôtel et certains intérieurs. Une partie de ces éléments inscrits et d'autres sont même classés en 1991, tandis qu'un nouvel arrêté d'inscription est pris pour les bâtiments autres que l'hôtel Potocki ; en 1992, des objets mobiliers sont également inscrits. En 1993, un projet de réaménagement du hall d'accueil est rédigé par l'architecte Jean-Jacques Beluze, qui comporte une modification de porte côté cour d'honneur et l'insertion d'un escalier de sept marches habillées de marbre comme l'escalier d'honneur, un accueil et un sas avec portes vitrées automatiques ; en 2000, les garde-corps en pierre ont fait l'objet d'un projet de mise en sécurité. La dernière opération importante sur le site est la restauration de la salle des Fêtes, en 2002-2003.

La Chambre de Commerce et d'Industrie s'apprête à quitter l'hôtel, qu'elle souhaite mettre à disposition pour un



Vue actuelle de l'ancien salon de la comtesse Potocka.



Vue actuelle de l'escalier menant aux bureaux.



Vue actuelle des façades arrière depuis le jardin du site.



Vue actuelle du jardin.



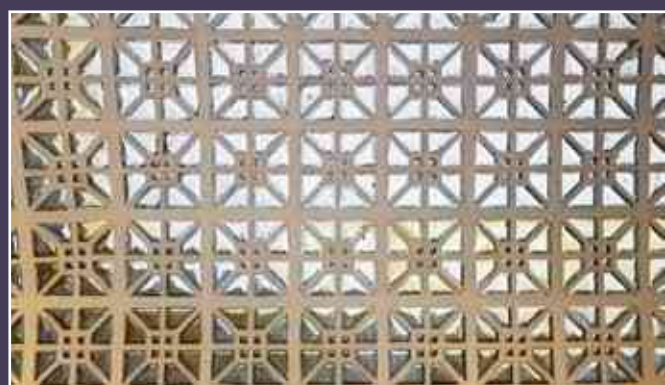
Plan masse du site, état projeté (© h2o Architectes).



Vue actuelle de la cour Balzac.



Vue actuelle de la voûte en pavés de verre depuis l'intérieur.



Détail de la voûte.

bail de 99 ans. Le promoteur qui porte le projet vise une reprise par une société qui en ferait à la fois un lieu de travail et de prestige.

Le projet de réhabilitation de l'hôtel Potocki concerne dans cette première tranche les parties de la propriété qui ne sont pas protégées, réservant un deuxième permis à ces travaux.

Les plans des démolitions envisagées font état d'un réaménagement des partitions internes des espaces de bureaux, avec la suppression presque intégrale des cloisonnements, notamment à partir du R+2. Le projet prévoit également la rationalisation des circulations verticales et l'amélioration des connections horizontales entre le bâtiment central et les ailes.

La partie qui ferait l'objet des plus lourdes modifications est la cour côté rue Balzac, actuellement occupée par un amphithéâtre et une salle au rez-de-chaussée haut et un réfectoire et cuisine au R+1. La cour serait libérée de ces constructions existantes après démolition des sols et des murs, mais aussi de la verrière en pavés de verre, lisible dans les plans à partir de 1938. L'objectif énoncé par la maîtrise d'œuvre est la restitution de la volumétrie originelle de la cour, initialement couverte simplement par une verrière à un niveau plus bas. La nouvelle verrière en ossature métallique et remplissage en vitrage clair serait

donc mise en œuvre au niveau d'origine et sa forme évoquerait la réalisation des années 1930. Les ouvertures des façades existantes, qui étaient occultées par la verrière en pavés de verre, seraient redessinées et les toitures terrasses déjà présentes dans cette aile seraient végétalisées.

Un nouveau noyau vertical, destiné aux ascenseurs et dégagements, serait réalisé en comblant un angle donnant sur la cour Balzac, nécessitant la création d'une façade : elle serait réalisée en pierre et ouverte de grandes baies avec menuiseries métalliques, tandis que le dernier niveau serait complètement vitré et couvert en zinc.

Tous les patios existants seraient comblés jusqu'au R+4 pour réaliser des surfaces complémentaires et trois seraient couverts par des toitures végétalisées ; une végétalisation est également prévue sur le toit-terrasse de la cour Chateaubriand, après dépose d'une structure métallique type serre et des verrières en pavés de verre de dimensions modestes, ainsi que la réalisation d'une nouvelle verrière.

Au niveau du rez-de-chaussée bas du corps principal, la zone d'accueil serait optimisée et une zone de service (bien-être/détente) et un restaurant plus grand seraient aménagés pour les futurs occupants du site.

Le jardin de l'hôtel Potocki, d'une surface de 2 800 m²,



Plan des démolitions envisagées au rez-de-chaussée bas (© h2o Architectes).



Plan du rez-de-chaussée bas, état projeté (© h2o Architectes).



Coupe longitudinale sur la cour Balzac avec indication des démolitions envisagées (© h2o Architectes).



Coupe longitudinale sur la cour Balzac avec indication du projet en bleu (© h2o Architectes).



En rouge, indication des démolitions envisagées dans la cour Balzac (© h2o Architectes).



Coupe transversale sur la cour Balzac, état existant (© h2o Architectes).



Coupe transversale sur la cour Balzac, état projeté (© h2o Architectes).



Insertion du projet dans la cour Balzac (© h2o Architectes).



Insertion du projet dans le toit-terrasse de l'aile Chateaubriand (© h2o Architectes).

est un espace vert protégé par le PLU de la Ville de Paris ; il fera l'objet d'un projet de valorisation et de préservation.

DISCUSSION

Jean-François Legaret rappelle que les lustres à perles de la salle des Fêtes de Ruhlmann ont été déposés et remplacés ; la question de leur restitution mériterait d'être posée. Concernant la verrière dot le projet prévoit la démolition, Laurence Bassières fait observer que seules quatre baies seraient privées d'ouverture ; en revanche, l'espace de dessous serait à triple hauteur. Il faut donc militer pour son maintien.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation du siège de la Chambre de Commerce, 25-27, avenue de Friedland, 10-16, rue Balzac et 14-18, rue Chateaubriand. Elle demande que la voûte en pavés de verre de la cour Balzac, élément remarquable parmi les espaces non protégés du site, soit maintenue en l'état.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- RÉA, *Ensemble immobilier Friedland / Balzac / Chateaubriand. 25/27, avenue de Friedland 10/16, rue Balzac 14/18, rue Chateaubriand 75008 Paris. Étude historique et architecturale*, 2021.
- Gérard ROUSSET-CHARNY, « Hôtel Potocki, 27, avenue de Friedland. Paris 8^e », *Les palais parisiens de la Belle Époque*, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 1990.



119-123, avenue du Général Michel Bizot et 15-17, rue Messidor (12^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Nouvelle proposition pour la rénovation lourde du siège de Derichebourg

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

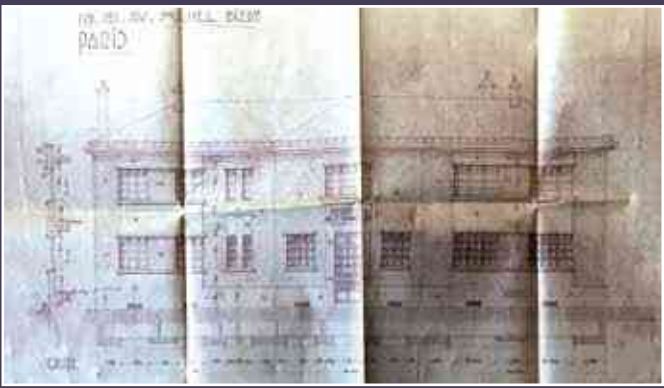
- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ensemble immobilier des années 1950-1960 pour faire place à une construction contemporaine élevée sur une réplique de la façade actuelle.

La Commission recommande l'abandon d'un tel projet qui remplacerait la juxtaposition actuelle de constructions héritées de la constitution progressive du bâtiment par une mise en œuvre factice d'un caractère totalement mensonger. »

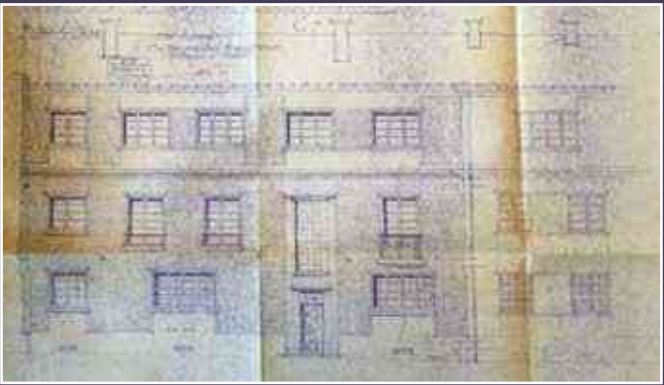
- Séance du 26 septembre 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade (PC 1949) (Archives de Paris).



Élévation de la façade (PC 1955) (Archives de Paris).



Vue aérienne des bâtiments actuels (© Google).



Vue des façades sur cour. Au milieu, la travée édifiée en 1965.

examiné le projet de démolition / reconstruction d'un ensemble immobilier à destination de bureaux et d'habitations des années 1950-1960.

La Commission refuse le projet déposé qui présente sur rue le même caractère artificiel que la version écartée en faisabilité. »

PRÉSENTATION

Cet ensemble de bureaux, qui occupe l'angle de la rue du Général Michel Bizot et de la rue Messidor, est composé de deux parties principales. En 1948, à l'angle, un bâtiment dont la construction a d'abord été refusée, car jugée non prioritaire par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme chargé d'allouer les matériaux, est finalement édifié en rez-de-chaussée coiffé d'une toiture-terrasse. Il est destiné à l'habitation et aux bureaux d'un négociant en fers et métaux. L'opération n'est pas signée d'un nom d'architecte, mais l'élévation est soignée et reconduit, d'un dessin sûr, les traits architecturaux de l'entre-deux guerres. Dès son achèvement, la même année, le bâtiment est surélevé d'un étage et coiffé d'un comble droit.

En 1955, le bâtiment est prolongé sur la rue Messidor de cinq travées en rez-de-chaussée coiffées de deux étages et d'un niveau de combles ; à cette occasion, le bâtiment

d'angle est surélevé d'un étage pour atteindre le même niveau que la construction neuve. L'opération est signée par l'architecte Louis Gaye, toujours pour le compte de la même société, désormais dénommée Dufayet & Robert, la société de M. Robert ayant fusionné avec celle de son voisin, M. Dufayet, qui occupait l'autre parcelle à l'angle de l'avenue et de la rue de Messidor. Louis Gaye joue avec une grande habileté des ouvertures et des matériaux (brique rouge et béton lavé ou, par endroit, gravillonné) pour assurer la jonction des bâtiments et harmoniser les élévations. Le nouveau comble est toujours brisé, la charpente en bois et la toiture en tuiles mécaniques.

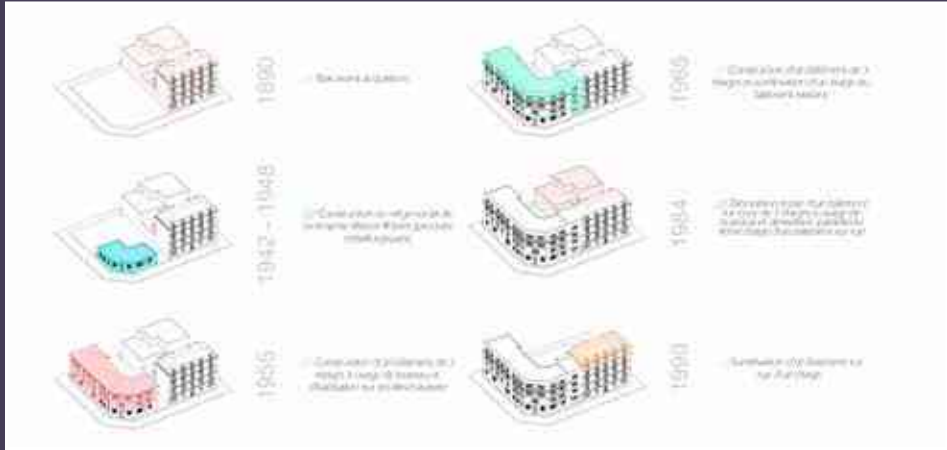
Entre 1957 et 1959, la société Dufayet & Robert se voit contrainte de déménager hors de Paris, ses entrepôts, hangar et autres installations étant jugées par le MRU soit polluantes, soit trop gourmandes en surfaces et donc gênantes pour le développement du parc de logement parisien. Une société immobilière est alors constituée et un ingénieur et architecte très prolifique des années 1950-1960, Abro Kandjian, se voit confier la réalisation de deux groupes de logements : le premier bâti sur l'autre versant de la rue Messidor, toujours à l'angle de l'avenue du Général Michel Bizot et le long de la rue Louis-Braille (1957), et le second occupant le fond de la parcelle des n° 119-121 de l'avenue et débouchant sur la



Vue des façades sur cour. Au milieu, la travée édifiée en 1965.



Vue depuis l'avenue du Général Michel Bizot.



Schémas présentant l'historique du site (© Switch architectes).

rue de Toul (1959).

En 1965, la société se développant, les bâtiments de bureaux sont agrandis d’une travée de trois étages sur rez-de-chaussée le long de l’avenue du Général-Michel-Bizot, venant alors combler le passage qui desservait auparavant des entrepôts situés en fond de parcelle. Un porche, établi sous les bâtiments, permet de gagner des parkings souterrains nouvellement créés. Le bâtiment implanté à l’angle et son prolongement sur la rue Messor, sont surélevés d’un étage et couverts d’une toiture terrasse. Le projet revient à nouveau à Abro Kandjian. Sur rue, Kandjian reprend fidèlement l’architecture brique et béton de Gaye et de son prédécesseur. La surélévation d’un étage se confond habilement avec l’existant. Malgré les nombreuses reprises qui sont perceptibles, l’architecture est soignée et de qualité, tant d’un point de vu constructif qu’esthétique. Les années 1940 à 1960 se marient avec beaucoup de réussite.

Un nouvel agrandissement a lieu après l’acquisition de la parcelle voisine, entre 1990 et 1991. La société a acquis le 123, avenue du Général Michel Bizot, un ancien immeuble de rapport situé à l’alignement, vraisemblablement construit vers 1880 et qui compte quatre étages plus comble. L’ensemble est réhabilité, transformé en bureaux et surélevé d’un étage.

La Commission du Vieux Paris a été saisie à deux reprises de demandes de démolition totale et de reconstruction de ce qui est aujourd’hui le siège de la société Derichebourg. Ces deux premières présentations, transmises dans le cadre d’une faisabilité puis d’un permis de construire, proposaient des reconstructions qui se seraient inspirées, par le recours à la brique de parement, du bâtiment existant à l’angle de l’avenue du Général Michel Bizot et de la rue Messor. La Commission s’était prononcée contre ces projets, considérant qu’ils remplaçaient une architecture certes composite mais de qualité, par une architecture « factice ».

Avec une nouvelle maîtrise d’œuvre, le projet a été revu en concertation avec les services de la Ville, afin qu’il puisse être adapté au futur PLU en cours de définition. La présente faisabilité repose désormais sur une reprise de l’existant. Les hauteurs ont partout été abaissées d’un niveau. Ainsi, sur l’avenue, les deux bâtiments seraient surélevés pour atteindre un R+7, soit deux niveaux de moins que l’hypothèse présentée en 2018. Du côté de la rue Messor, le prolongement du bâtiment d’angle serait aussi surélevé, mais pour atteindre cinq niveaux au lieu des six initialement projetés. Du côté de la Coulée verte René Dumont, un nouveau corps de bâtiment serait élevé et fermerait ainsi la cour. Il serait élevé en R+5. Sur



Plan-masse du projet présenté en septembre 2019 (© Switch architectes).



Plan-masse du nouveau projet (© Marciano architecture / Moussafir architectes).

l’ensemble des extensions, des retraits successifs et des gradins ont été pensés pour tenter d’amoinrir l’impact des gabarits projetés. Les différents corps de bâtiments existants seraient épaissis, mais ces extensions ont été un peu réduites afin de préserver une cour intérieure. Les niveaux de sous-sol sont réduits également : alors qu’il avait été envisagé de décaisser une partie de la parcelle pour créer six niveaux de sous-sol, seuls deux seront créés sous la construction neuve du côté de la Coulée verte. Le niveau de sous-sol existant sous les constructions conservées seraient réaménagés pour abriter des équipements techniques et réorganiser les stationnements. Enfin, un espace de pleine terre sera élargi au centre de la parcelle.

DISCUSSION

Bernard Gaudillère souhaite que l’on puisse disposer du rapport entre les surfaces existantes et les surfaces futures. Corine Faugeron, elle, ne croit pas au projet de toiture végétalisée proposé. Paul Chemetov n’est pas convaincu non plus par le projet et attend de voir une autre version.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à



Vue perspective du nouveau projet (© Marciano architecture / Moussafir architectes).

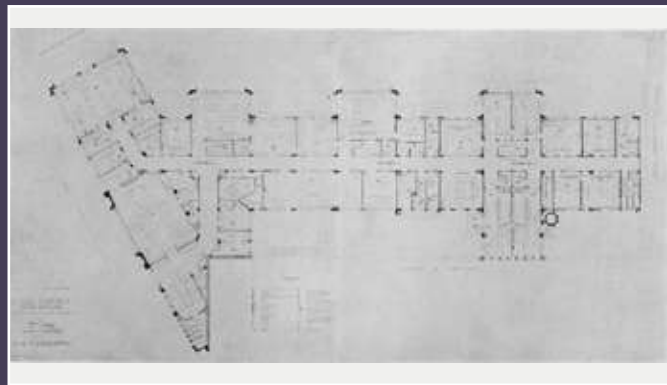


Vue d’insertion depuis l’avenue, nouveau projet (© Marciano architecture / Moussafir architectes).

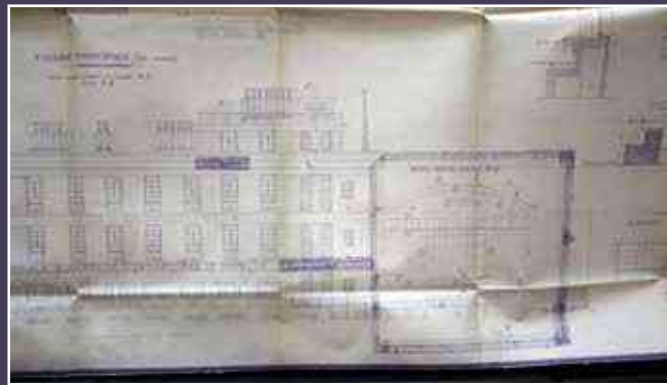
l’Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le nouveau projet de rénovation du siège de Derichebourg, 119-123, avenue du Général Michel Bizot et 15-17, rue Messor. Elle fait part de son scepticisme devant la proposition de rehaussement généralisé des deux immeubles existants et demande un projet plus respectueux de chacun.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

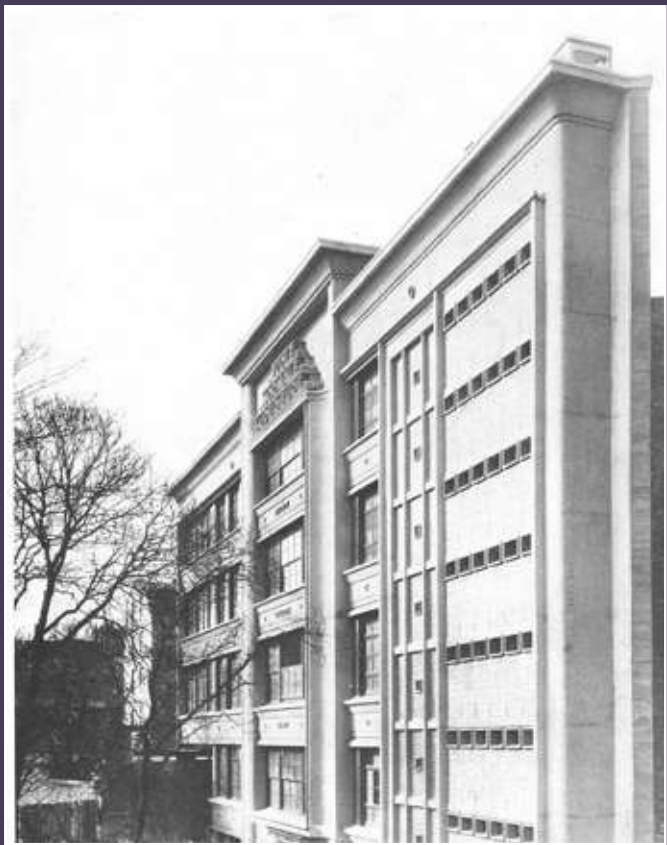
- Archives de Paris : VO13 114 ; 1069W 399 ; 1178W 419 ; 2488W 43.



Plan d'aménagement du 3e étage du bâtiment de chimie (publié dans *L'Architecture*, 1934).



Élévation de la façade principale rue Lhomond, 1934 (Archives de Paris).



Vue de la façade rue Erasme (publiée dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1934).

18-18B et 20-26, rue Lhomond / 6-12, rue Érasme (05^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation lourde et surélévation du Grand hall du bâtiment de physique de l'École normale supérieure

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 04 juillet 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visio-conférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation du grand hall du bâtiment de physique de l'École normale supérieure, rue Lhomond. Elle fait part de sa perplexité devant la proposition telle qu'elle est formulée, les choix architecturaux ne semblant pas totalement clairs ni assumés. Elle demande par conséquent des précisions sur la volumétrie (côté jardin et côté rue), les matériaux et les couleurs choisis. »

- Séance du 9 mars 2023 : pas de résolution.



Extrait du P.L.U.

PRÉSENTATION

La construction d'un bâtiment spécifique pour l'École normale supérieure est décidée dès 1841, alors qu'un terrain est trouvé sur d'anciennes vignes du couvent des Ursulines, desservi par la rue d'Ulm. La construction, menée par Alphonse de Gisors, est achevée en 1847, deux ans après que l'établissement a obtenu sa dénomination actuelle d'École normale supérieure. Les départements de physique-chimie de l'École normale supérieure sont conçus à partir de 1920 par l'architecte Albert Guilbert (1866-1949) et son fils Jacques (1900-1948), élève d'Auguste Perret. On retrouve ainsi, dans les façades, l'expression de la structure en béton armé, la distinction entre éléments porteurs et remplissage, pour lequel les architectes utilisent ici des dalles de béton, conférant une grande unité chromatique au bâtiment. Le programme comprend trois grands axes : la construction de laboratoires de chimie et sciences naturelles, celle de laboratoires de physique, dédiés tant à l'enseignement qu'à la recherche, et enfin une partie résidentielle avec les logements étudiants.

En 1934, lors de la publication du projet dans la revue *L'Architecte*, seul le bâtiment de chimie, parallèle au séminaire du Saint-Esprit voisin, avec une façade en biais sur la rue Érasme, est en cours d'achèvement. Le chantier

du département de physique doit suivre cette première tranche, mais le projet est modifié pour répondre à de nouvelles contraintes techniques et les dimensions initialement prévues pour ce bâtiment sont donc augmentées, conduisant à la réalisation de l'aile sur la rue Lhomond et du « Grand hall » dans ses dispositions actuelles. Les matériaux diffèrent de la tranche précédente et l'aile sur la rue Lhomond comme le grand hall comportent un remplissage de briques, qui alterne subtilement avec des parties en béton préfabriqué (soubassement) et béton bouchardé (structure apparente). Libre de tout plateau, le volume intérieur est largement éclairé par de grandes menuiseries métalliques comportant une partie basse fixe et des ouvrants pivotants en partie supérieure.

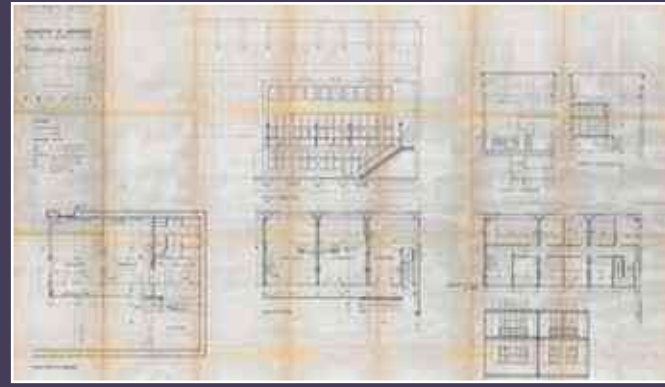
Au gré des usages, des modifications sont apportées au bâtiment, notamment des aménagements intérieurs ayant des impacts en façade (allèges), des extensions en sous-sol et une surélévation sur la rue Lhomond, un nouveau hall de distribution à l'angle des ailes de chimie et de physique. Le DHAAP avait visité les lieux au moment de l'élaboration de ce dernier projet et documenté l'état avant puis pendant les travaux. Cette campagne visait à une augmentation des surfaces disponibles et une réorganisation des espaces qui se révèlent cependant insuffisantes aujourd'hui. Un nouveau projet est donc en cours



Vue des bâtiments achevés, depuis la rue Lhomond, s.d. (Site du département de physique de l'ENS).



Grand hall, vue des entresolements et du quai de décharge.



Plans, façades et coupes du Grand Hall, 1962 (Archives de l'ENS).



Travaux de rénovation et construction d'un sas en 2015.

d'élaboration et a fait l'objet d'un concours, dont le cahier des charges demandait la restauration de la structure, mais surtout une densification permettant d'atteindre le doublement de la surface utile.

Le projet lauréat propose de redonner une cohérence à un ensemble ayant subi des remaniements et adjonctions au fil des besoins et des usages. Afin d'augmenter la capacité d'accueil et de répondre à l'évolution programmatique, l'intervention se concentre sur le grand hall, envisagé comme un espace voué dès l'origine à évoluer et qui a déjà subi des transformations. La structure même du bâtiment serait conservée et dicterait la trame d'un projet de surélévation. Le dossier, examiné en Commission du Vieux Paris en sa séance du 4 juillet 2022, avait suscité une « perplexité devant la proposition telle qu'elle [était] formulée, les choix architecturaux ne semblant pas totalement clairs ni assumés ». Elle a donc demandé « des précisions sur la volumétrie (côté jardin et côté rue), les matériaux et les couleurs choisis ».

Les architectes indiquent que le diagnostic patrimonial réalisé en avant-projet a permis de préciser la matérialité des façades et leur bon état de conservation général. Les désordres les plus importants, comme les éclatements ou les épaufrures liées à la corrosion des armatures, se développent principalement sur les éléments les plus en

saillie et directement exposés aux arrivées d'eau, comme les pieds des poteaux sommitaux encadrant le court de tennis, ou les panneaux en béton préfabriqués situés en soubassement. Ce sont ces éléments qui seraient déposés en démolition, de même que les menuiseries et leurs allèges, une démolition motivée par le programme même qui implique la création de surfaces et la réfection interne des planchers ainsi que la surélévation de quatre niveaux. Le projet conserverait en revanche l'ossature jusqu'au R+2 ainsi que les trumeaux en briques, cet ensemble étant purgé et restauré. Les poteaux serviraient de support à une nouvelle structure mixte acier/béton rapportée par l'intérieur afin de supporter les planchers créés et la surélévation. Les nouvelles façades comporteraient une ossature primaire en béton préfabriqué et des trumeaux en béton revêtus de briques pleines du R+2 au R+4 puis, du R+4 à la couverture du R+5, les façades en retrait seraient construites en maçonnerie et béton et revêtues de « plaquettes vernissées plates pour les parties courantes, de plaquettes vernissées ondulées pour les impostes des baies ». Les proportions ont été légèrement revues pour harmoniser les volumes.

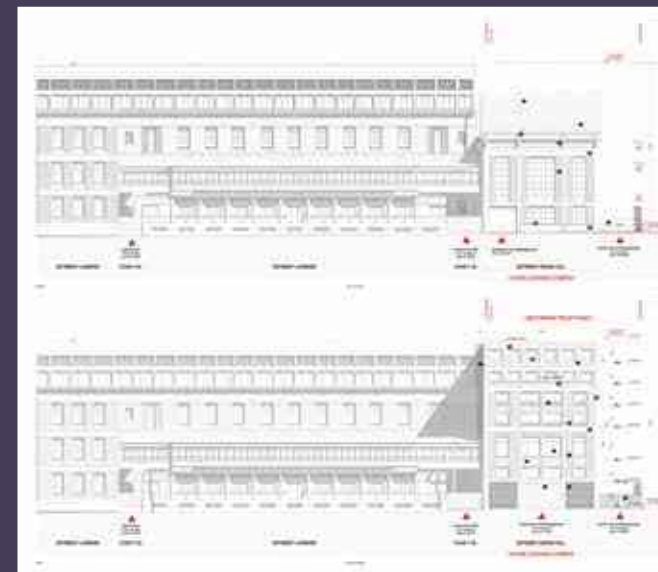
Le traitement de l'extension en sous-sol avait fait l'objet de différentes hypothèses. La dernière version du projet en propose le rehaussement et la construction d'une



Évolution du bâtiment rue Lhomond entre 2012 et 2015 (© Google).



Élévation de la façade rue Lhomond, état projeté - Faisabilité 2021 (© Antonini architectes associés).



Élévation de la façade rue Lhomond, états actuel et projeté - Faisabilité 2022 (© Antonini architectes associés).



Etat sanitaire des façades - Faisabilité 2022 (© Antonini architectes associés).



Élévation de la façade le long de la voie pompiers, état projeté - Faisabilité 2021 (© Antonini architectes associés).



Élévation de la façade le long de la voie pompiers, états actuel et projeté - Faisabilité 2022 (© Antonini architectes associés).



Élévation de la façade en coeur d'ilot, état projeté - Faisabilité 2021 (© Antonini architectes associés).



Vue perspective sur le jardin - Faisabilité 2021 (© Antonini architectes associés).

seconde galerie en sous-œuvre, devant accueillir des laboratoires, éclairés par de larges impostes vitrées. Au niveau du jardin, la pergola serait dédiée au stationnement des vélos.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de rénovation du grand hall du bâtiment de physique de l'École normale supérieure, rue Lhomond. Elle continue de juger maladroite la superposition d'un volume sur un autre et l'usage d'une couleur verte qui se justifie mal, si ce n'est par son mimétisme avec l'extension contestable de 2015.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- « Nouveaux bâtiments de l'École normale supérieure », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 4, 1934, p.10-13.
- Félix BOUTRON, « Les bâtiments de chimie et de sciences naturelles à l'École normale supérieure », *L'Architecture*, n° 7, 1934, p.255-264.
- Pascale HUMMEL, *Pour une histoire de l'École normale supérieure: Sourced'archives 1794-1993*, Paris, 1995 (<<https://books.openedition.org/editionsulm/1208?lang=fr>>),



Élévation de la façade sur le jardin, états actuel et projeté - Faisabilité 2022 (© Antonini architectes associés).

consulté le 23/06/2022).

- Bertrand LEMOINE, Philippe RIVOIRARD, *L'Architecture des années 30*, La Manufacture, 1987, p.144-145.



Vue perspective sur la rue - Faisabilité 2022 (© Antonini architectes associés).



35, rue d'Avron et 53-57, rue de Buzenval (20^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Restructuration d'une ancienne salle de cinéma

PROTECTION

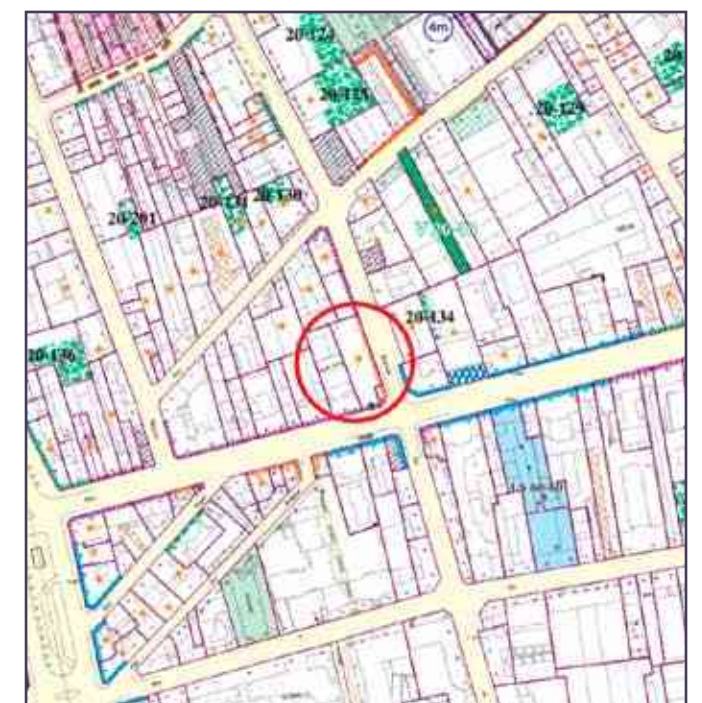
Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 22 novembre 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'ancienne salle de cinéma des 35, rue d'Avron et 53-57, rue de Buzenval. Elle demande des précisions sur la hauteur des bâtiments neufs et sur le dessin de la façade sur la rue de Buzenval. »

PRÉSENTATION

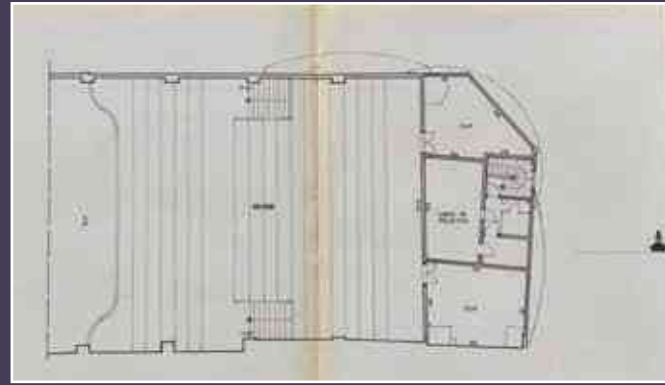
L'immeuble à l'angle des rues d'Avron et de Buzenval accueille la station de métro homonyme. Cette parcelle de l'ancienne commune de Charonne est progressivement bâtie et, à partir de 1936, accueille un cinéma de 1 800



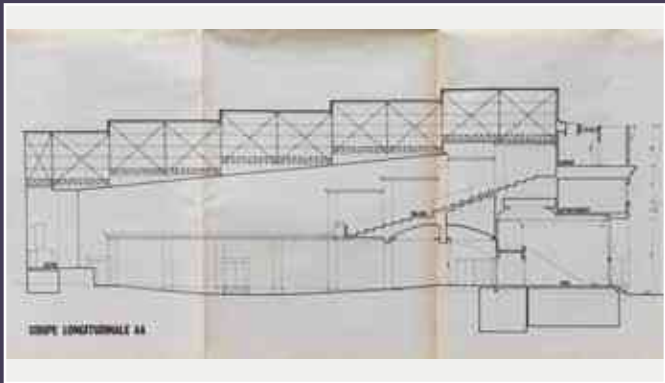
Extrait du PLU.



Vue de la station Buzenval de la ligne 9 du métro, vers 1945.



Plan de la cabine et du balcon, état existant en 1977 (Archives de Paris).



Coupe longitudinale, état existant en 1977 (Archives de Paris).



Vue du bâtiment au début des années 1980.

places, le Palais Avron. Le nouvel immeuble doit s'adapter à la présence de l'accès du métro à rez-de-chaussée et ménager un pan coupé sur l'angle.

Les places se répartissaient entre un grand parterre et un balcon très saillant à l'étage, comportant sa propre scène. Ce niveau accueillait la cabine de projection mais également un « appartement du directeur ». Les dispositions intérieures dictent des toitures disposées en dégradé, formant cinq travées qui accompagnent la pente des gradins le long de la rue de Buzenval.

Le cinéma est remplacé en 1977 par un supermarché, dont l'installation épargne le grand balcon laissé en l'état et à l'abandon. Les façades, délabrées, sont purgées de leurs modénatures en 1983, faisant perdre totalement le souvenir du cinéma dont ne subsistent ainsi que quelques éléments intérieurs (balcon, escalier, mur de scène).

Le projet vise à conserver l'exploitation commerciale à rez-de-chaussée et à développer un programme de logements dans l'emprise du niveau supérieur de l'ancien cinéma. L'ensemble serait reconstruit et unifié sur le niveau de faîtiage le plus haut ; en épaisseur, des cours seraient créés en cœur d'îlot.

Les vestiges de la salle de cinéma disparaîtraient ainsi dans cette réhabilitation, qui envisage cependant de rappeler l'histoire de ce bâtiment par la restitution de sa

façade d'origine, dont les détails d'étude et de mise en œuvre n'ont pas encore été précisés – le PC est en cours de dépôt.

La CVP, en sa séance du 22 novembre 2022, a demandé des précisions sur la hauteur des bâtiments neufs et sur le dessin de la façade sur la rue de Buzenval. Une nouvelle esquisse a été présentée, qui prévoit une hauteur au faîtiage le plus élevé de la construction neuve de 18,55 m – 19,17 m à partir du plateau de nivellement –, et une hauteur à la gouttière de la nouvelle façade rue de Buzenval de 16,90 m – 17,50 m par rapport au plateau de nivellement.

RÉSOLUTION

Levée de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 5948, 3589W 106, DQ18 1125, DQ18 1986, VO12 91
- Francis LACLOCHE, *Architectures de cinémas*, Éditions du Moniteur, 1981.



Vue actuelle des gradins et du fond de scène.



Vue axonométrique du projet (© Nexity).



Vue actuelle de l'escalier.



Vue d'insertion en cœur d'îlot. Projet présenté en novembre 2022 (© Canal Architecture).



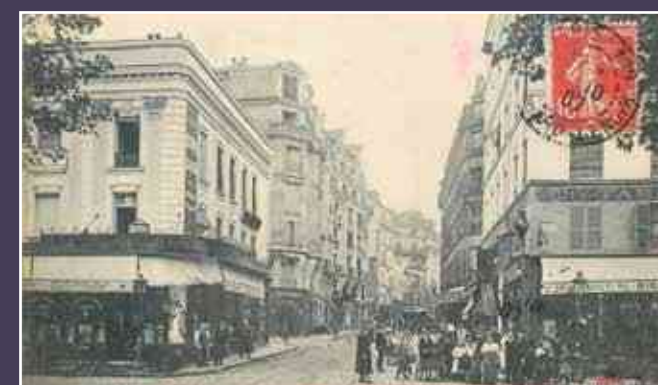
Vue d'insertion du projet présenté en novembre 2022 (© Canal Architecture).



Vue d'insertion depuis la rue de Buzenval, nouvelle proposition (© Canal Architecture).



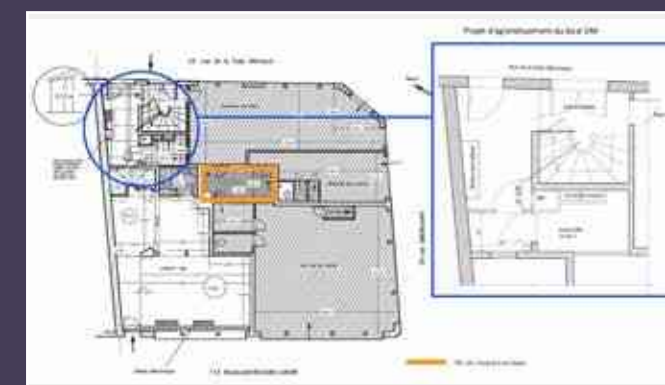
Vue depuis l'angle des rues Oberkampf et de la Folie-Méricourt.



Carte postale, vue depuis l'angle du boulevard Richard Lenoir et de la rue Oberkampf.



Vue du plafond d'un appartement du premier étage donnant sur le boulevard.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© YSH architectes).

112, boulevard Richard Lenoir (11^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Rénovation thermique sur un immeuble d'angle PVP

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble d'angle élevé en 1889 par l'architecte Émile Pouget présentant une remarquable composition néo-Louis XVI des façades caractéristique de l'architecture commerciale de la seconde moitié du XIX^e siècle. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 janvier 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 janvier 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation thermique de l'immeuble situé au 112, boulevard Richard Lenoir. Elle regrette le manque de précision du dossier, notamment pour ce qui concerne la restitution de la modénature. Elle souhaite par ailleurs que soit approfondie l'analyse thermique du bâtiment, dans l'objectif de limiter l'intervention à la courette intérieure et à la toiture. »



Extrait du P.L.U.

PRÉSENTATION

L'actuel n° 112 boulevard Richard Lenoir a été construit en 1889 à la pointe d'un îlot qui donnait sur le canal Saint-Martin avant son couvrement et faisant l'angle avec la rue de Ménilmontant (actuelle Oberkampf) et la rue de la Folie-Méricourt. Il remplace une construction préexistante, remontant certainement aux années 1825 et accompagne la mutation du quartier d'un caractère artisanal et industriel vers une destination plus résidentielle après le couvrement du canal en 1859.

Bâtie par les architectes Matussière et Pouget, cette « maison à rez-de-chaussée et deux étages carrés » prend, sur le boulevard, des allures de pavillon Louis XVI avec de riches décors en plâtre. Les deux autres façades sont plus sobrement marquées par la continuité de la corniche, des tables et encadrement. À une date indéterminée, après 1899, un niveau supplémentaire est ajouté sur deux travées du côté de la rue de la Folie-Méricourt. La distribution d'origine est modifiée après 1997 et l'achat de l'immeuble par l'Habitat social français (HSF), filiale de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), ne conservant qu'un escalier sur les deux d'origine. Cette transformation est suivie, l'année suivante, d'un ravalement qui conduit à des restitutions schématiques d'une partie des bases et chapiteaux.

HSF souhaite aujourd'hui se conformer aux nouvelles normes introduites par la loi Climat de 2021 et anticiper l'impossibilité de louer ces logements, de classe énergétique G, à l'horizon 2025. Le projet vise donc à l'isolation thermique de l'immeuble. La taille des logements, leur occupation, ainsi que la présence de décors, exclurait la solution par l'intérieur. On envisage donc la mise en place d'un isolant extérieur à l'exception de la façade sur le boulevard, dont l'apparat décoratif ne permettrait pas une telle intervention. Pour cette élévation, il est prévu le remplacement des menuiseries PVC par des modèles performants en bois – pour l'ensemble de l'immeuble – et la mise en place de persiennes et stores. On propose en outre la restitution des décors dégradés (bases des pilastres, un chapiteau, éléments de corniche, détails de l'acrotère), sur la base de moulages des éléments en bon état. L'ITE concerne les deux autres façades sur les rues Oberkampf et de la Folie-Méricourt, qui sont marquées par le retour de l'imposante corniche et des encadrements lisses englobant les deux niveaux de baies. Ayant observé le projet en sa séance du 24 janvier 2023, la CVP avait demandé des précisions sur le dossier, « notamment pour ce qui concerne la restitution de la modénature » et un approfondissement de « l'analyse thermique du bâtiment, dans l'objectif de limiter



Plan du premier étage, état existant (© YSH architectes).



Plan des toitures, état existant (© YSH architectes).

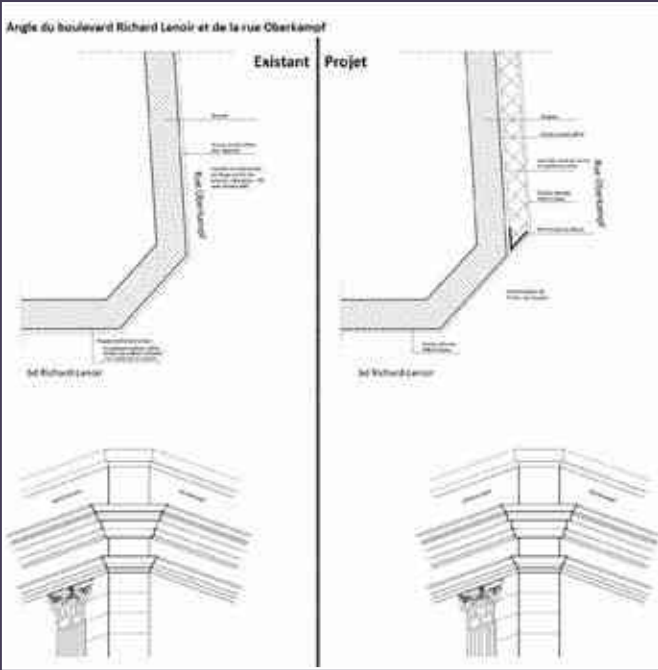
l'intervention à la courette intérieure et à la toiture ». Pour répondre à cette demande, un document complémentaire a été communiqué, comportant le comparatif des performances énergétiques en fonction des différentes solutions envisagées quant à la pose de l'ITE, la localisation des interventions et la mise en œuvre des croisées et des occultations (confort d'été). En se limitant à la solution proposée par la CVP, la modélisation conduirait à une étiquette E, estimée « trop juste » par la maîtrise d'ouvrage – la location des logements classés E ne sera plus possible après 2034.

DISCUSSION

Jean-François Legaret regrette que la RIVP ne fournisse pas suffisamment d'informations ; il n'y a pas de dialogue et cela est regrettable. Paul Chemetov rappelle le mot d'Eugène Freyssinet à ses ingénieurs : « Refaites vos calculs ! ».

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le nouveau projet de rénovation thermique du 112, boulevard Richard-Lenoir. Elle continue de s'opposer au projet, considérant

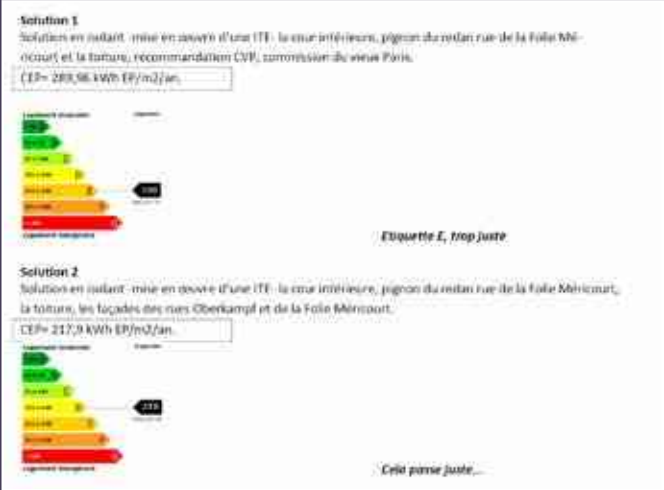


Localisation de la zone de pose de l'ITE sur le bâtiment à l'angle du boulevard Richard Lenoir et de la rue Oberkampf (© YSH architectes).

que l'on peut trouver des solutions qui satisfont tout à la fois aux exigences de la rénovation thermique et de la protection patrimoniale.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

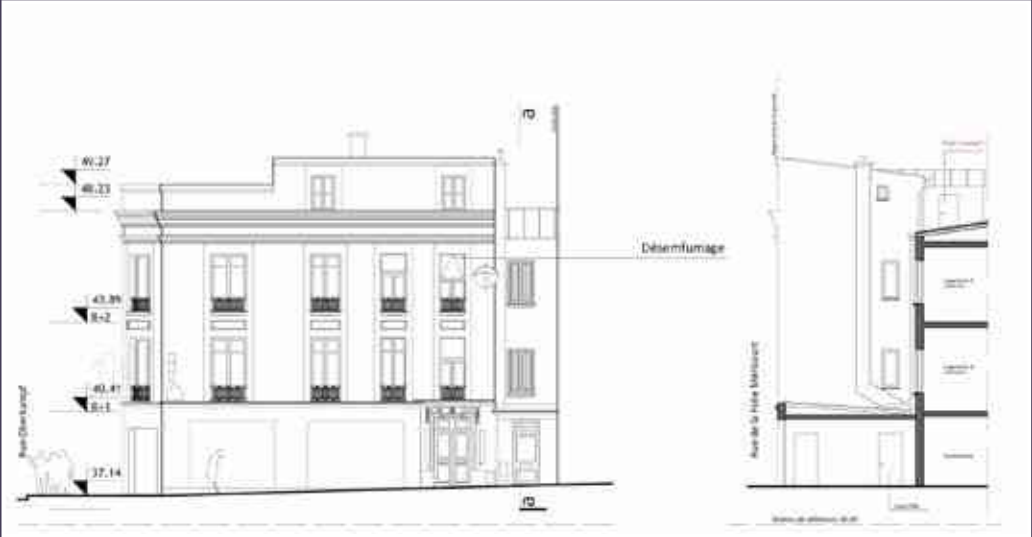
- Archives de Paris : 3589W 1968 ; DQ18 123 ; DQ18 674 ; DQ18 1463.
- Archives nationales : F31/58.
- Académie d'architecture : Recueil de photographies d'architectes admis à la S.C. entre 1887 et 1892.
- Cartes postales anciennes.



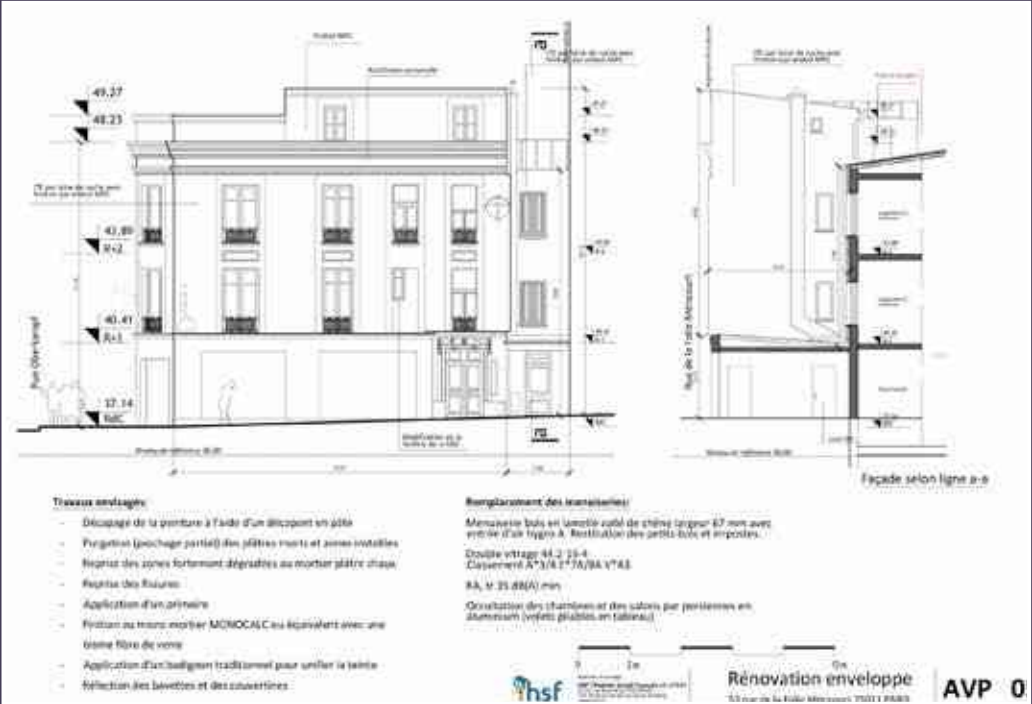
Comparatif des performances énergétiques en fonction des différentes solutions envisagées quant à la pose de l'ITE (© YSH architectes).



Restitution des décors de la façade sur le boulevard Richard Lenoir (© YSH architectes).



Élévation de la façade sur la rue de la Folie-Méricourt, état existant (© YSH architectes).



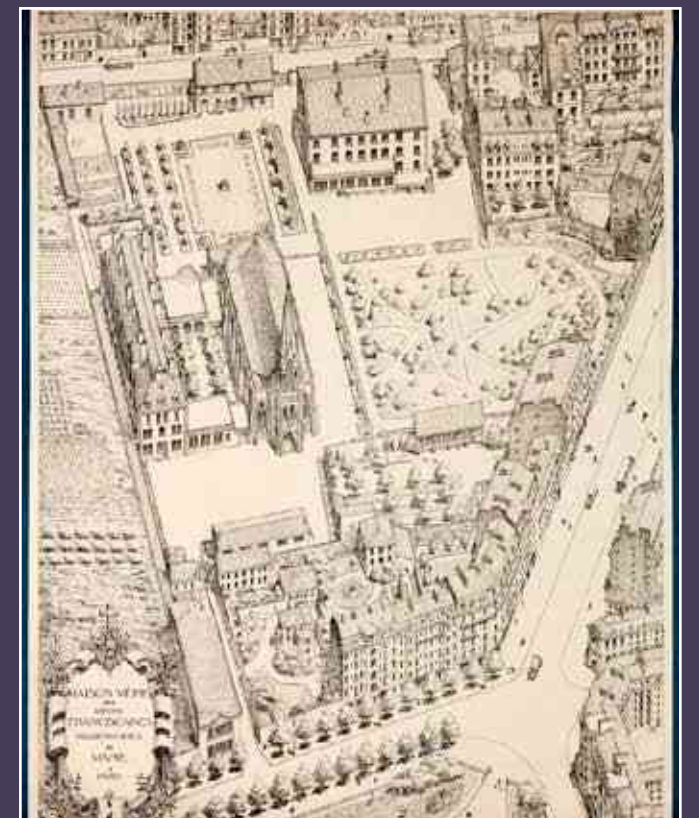
Élévation de la façade sur la rue de la Folie-Méricourt, état projeté (© YSH architectes).



Plan de datation des bâtiments (réalisé par Bruno de Gabrielli, architecte conseil de la communauté).



Vue actuelle depuis l'impasse Reille.



Le village Reille, « plan d'ensemble des bâtiments de la communauté », 1927 (archives de la maison-mère des Sœurs Franciscaines de Marie).

34-36, avenue Reille et 7-11, impasse Reille (14^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Nouveau parti d'aménagement de l'emprise conventuelle

PROTECTION

- Parcelle protégée au titre du P.L.U. : « Chapelle Sainte Jeanne d'Arc. Édifiée entre 1911 et 1913 pour les Franciscaines Missionnaires de Marie, les travaux de construction de cette chapelle de style néogothique furent engagés par l'architecte Édouard Bérard et achevés après son décès en 1912 par Paul Courcoux. L'ensemble de l'édifice est en ciment armé (corps central tour-clocher hors œuvre et corps de bâtiments adossés au chœur). La mise en œuvre de ce matériau dans la réalisation des panneaux préfabriqués et des décors moulés est remarquable. »
- Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.
- Espace vert protégé.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 19 décembre 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 décembre 2019 à l'Hôtel de Ville,



Extrait du P.L.U.

de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolitions et de constructions nouvelles sur le site des Franciscaines Missionnaires de Marie.

La Commission dénonce la démesure du programme qui densifierait à l'extrême cet îlot urbain et ferait disparaître le bâtiment le plus ancien du site construit par l'architecte Eugène Hénard. Elle demande la préservation de cette construction qui constitue un très bon exemple d'architecture scolaire volontairement austère, et souhaite que soit considérablement réduite la hauteur du front bâti élevé le long de l'impasse Reille qui forme un écran d'immeubles particulièrement massif. »

- Séance du 17 février 2022 : résolution en attente de documents complémentaires.

PRÉSENTATION

L'impasse Reille, dépendant anciennement de la commune de Gentilly, s'appelait autrefois impasse du Chemin de Fer, à proximité de la ligne du chemin de fer de Paris à Sceaux. Avant l'ouverture de l'avenue Reille en 1865, les terrains de ce secteur, à proximité immédiate de l'enceinte de Thiers, étaient peu construits. La première construction élevée par les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie a été un bâtiment rec-

tangulaire à usage d'école et de logement, bâtiment dit « quatre vents », achevé en 1896, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés. La demande d'autorisation de travaux a été déposée le 6 novembre 1895 par Eugène Hénard (1849-1923), architecte et théoricien, visionnaire connu pour ses projets de transformation de Paris et constructeur du Palais de l'Électricité à l'Exposition Universelle de 1900. D'une grande simplicité, ce bâtiment aux façades sobrement enduites se distingue par l'emploi de la brique en chaînages d'angles et pour les linteaux courbes des baies, ainsi que par le jeu des ouvertures sur les deux murs pignons. Le 1^{er} novembre 1895, les sœurs ont acquis en outre le terrain dit le « petit bois », qui demeure aujourd'hui une zone boisée.

Sur un terrain adjacent ont ensuite été construites la chapelle néogothique Sainte Jeanne d'Arc et son clocher, entre 1911 et 1913. Cette chapelle, protégée au titre du PLU, présente la caractéristique d'avoir été entièrement bâtie en panneaux préfabriqués de ciment, moulés et assemblés entre eux par des tringles de fer. Les travaux de construction de cette chapelle ont été engagés par Édouard Bérard (1843-1912), architecte en chef des Monuments historiques, puis achevés par Paul Courcoux



Vue ancienne du bâtiment des « Quatre Vents », s.d. (archives de la maison-mère des Soeurs Fanciscaines de Marie).



Vue actuelle du bâtiment dit des « Quatre Vents » dû à Eugène Hénard.



Vue actuelle de l'extension du bâtiment conventuel.



Vue actuelle du bâtiment conventuel.



Vue à vol d'oiseau du projet présenté en décembre 2019 (© Atelier Dupont + Atelier Pascal Gontier).



Vue à vol d'oiseau du projet présenté en février 2022 (© Atelier Dupont + Atelier Pascal Gontier).

(1869-1920).

En 1928, sur ce même terrain et parallèlement à la chapelle a été élevé, sur les plans de l'architecte Georges Lisch, fils de Just Lisch, le second bâtiment de la communauté. Doté de grands pignons et de hauts combles néogothiques, il est relié au lieu de culte par deux ailes basses qui délimitent une cour fermée. En 1958, René Lisch, fils de Georges Lisch, a conçu l'extension en retour, au nord de ce grand bâtiment dont elle masque en partie le mur pignon. L'utilisation de la pierre en parement et la reprise du vocabulaire utilisé par son père, pour les linteaux des baies par exemple, en assurent la bonne intégration.

Dans les années 1960 ont été élevés plusieurs bâtiments à usage mixte : deux barres d'immeubles le long de l'avenue Reille, pour deux copropriétés et des salles pour la communauté, ainsi qu'une petite aile à R+1, comprenant une loge de gardien donnant sur l'impasse Reille, construite perpendiculairement au bâtiment historique des sœurs franciscaines missionnaires.

En 2019, un premier projet, porté par le bailleur INLI et la SCCV Paris Reille, visait à démolir une partie des bâtiments de la communauté, afin de construire à la place

plusieurs immeubles de logements pour une surface totale de 9 600 m² de plancher.

Les bâtiments destinés à disparaître étaient ceux qui s'élèvent le long de l'impasse Reille, ainsi que le bâtiment conventuel « historique » de la communauté, de même que celui dû à Eugène Hénard, mais aussi les petites constructions basses qui s'égrènent le long de l'impasse Reille, vraisemblablement depuis le tout début de l'occupation du site par les sœurs – certaines figurent déjà sur le plan de cadastre de 1886 – et dont l'architecture vernaculaire rappelle le passé agreste de ce secteur. Le petit bâtiment en R+1 des années 1960, perpendiculaire à l'impasse et au bâtiment dit des « quatre vents », était également voué à la démolition. En cœur de parcelle, les démolitions se limitaient à deux travées de l'extension du second bâtiment conventuel, afin de dégager le pignon de ce dernier et de le mettre en conformité avec la réglementation incendie.

La Commission a dénoncé la démesure du programme, qui faisait disparaître le bâtiment le plus ancien du site construit par Eugène Hénard, et a demandé la préservation de cette construction, qui constitue un très bon exemple d'architecture scolaire volontairement austère, mais aussi l'une des très rares constructions subsistant du théoricien des immeubles à redents. Elle a de plus

souhaité que soit considérablement réduite la hauteur du front bâti prévu le long de l'impasse Reille. Ce premier projet a été refusé en octobre 2020.

Un deuxième projet consistait en 8 214 m² de planchers, dont 7 442 m² de logements neufs, 600 m² de logements réhabilités (destinés à l'accession et locatifs dont 30% de locatifs sociaux intermédiaires) et 200 m² d'équipements : commerce et salle polyvalente. Il maintenait la demande de démolition complète du bâtiment-foyer conçu par Eugène Hénard, jugé trop épais et insuffisamment percé. Sa démolition visait également à « désenclaver » le site et à augmenter la surface végétalisée. La démolition partielle du bâtiment conventuel était maintenue, elle s'accompagnait de la réhabilitation – en foyer – des parties conservées.

La démolition des maisons en limite est de la parcelle restait également envisagée afin de reconstruire un front bâti sur l'impasse Reille allant de rez-de-chaussée + 8 étages à l'ouest de l'impasse, à rez-de-chaussée + 5 ou rdc + 4 avec des percées visuelles vers l'intérieur de l'îlot, selon un plan masse comparable à celui du premier permis, mais ménageant davantage de perspectives vers l'espace libre intérieur, en partie espace vert protégé, qu'il était prévu de reconfigurer, une partie de cet espace

étant accessible au public aux heures d'ouverture des jardins parisiens.

La Commission du Vieux Paris a maintenu sa résolution en séance de février 2022. Ce projet a fait l'objet d'un sursis à statuer de la part de la Ville.

Après échanges entre les constructeurs, les services municipaux, la mairie d'arrondissement et l'ABF, le nouveau (et troisième) projet prend un parti différent, porté par un nouveau maître d'œuvre.

Il opte pour un plan masse plus comparable à l'actuel et renonce à reconfigurer le jardin, ce qui permet la conservation de l'ensemble des arbres qui s'y trouvent. Le bâtiment dû à Eugène Hénard serait conservé et ferait l'objet d'une adjonction accolée, en épaississement sur sa façade sud – de maçonnerie enduite et brique – préservée à l'intérieur. Ses structures seraient conservées pour l'essentiel, une longue trémie étant toutefois ménagée pour accueillir un escalier longitudinal. La toiture serait remplacée et les ajouts extérieurs, visibles à rez-de-chaussée, seraient démolis.

Le long de l'impasse, les hauteurs bâties iraient de R+4 à R+6 (à l'angle nord-ouest du site) ; l'accès public diurne au jardin se ferait par une voie moins large que dans les propositions précédentes, afin de conserver le registre



Projet actuel objet d'un sursis (© Atelier Dupont).



Vue d'insertion dans la perspective de l'impasse Reille, projet 2022 (© Tom Darmont architecture).



Vue aérienne d'insertion, nouvelle proposition (© Tom Darmont architecture).



Vue d'insertion dans la perspective de l'impasse Reille, nouvelle proposition (© Tom Darmont architecture).

plus intime d'un aménagement de square : grilles, murets et plantations d'accompagnement devant l'extension du bâtiment Hénard. L'espace vert protégé, actuellement de 4 837 m², serait agrandi de 1 137 m².

DISCUSSION

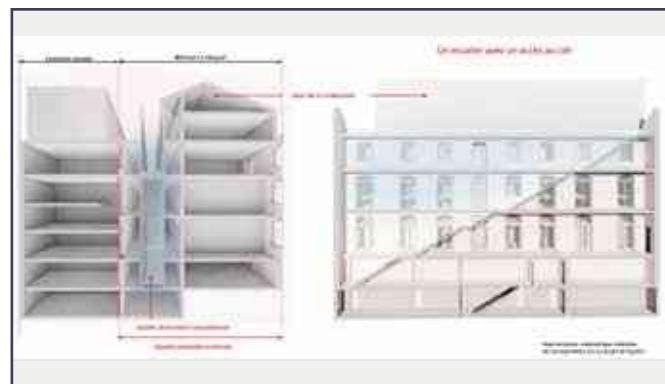
Bernard Gaudillère regrette que l'on n'ait pas encore d'éléments sur les surfaces par rapport aux projets précédents. Le front bâti sur l'impasse Reille ne change pas beaucoup à ses yeux. Paul Chemetov considère lui aussi qu'un immeuble à R+6 est trop massif pour ce site. Stéphane Lecler indique que le futur PLU actera l'extension des espaces verts protégés.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le nouveau projet d'aménagement de l'emprise conventuelle située aux 34-36, avenue Reille et 7-11, avenue Reille. Elle enregistre avec satisfaction les évolutions du projet (conservation du bâtiment Hénard, agrandissement de l'espace vert). Elle lève par conséquent sa précédente résolution, mais formule des réserves sur l'aspect du front bâti côté impasse Reille, qui lui semble encore trop massif.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Notice historique réalisée en 2017 par l'architecte conseil des Sœurs Missionnaires de Marie, Bruno de Gabrielli, à partir de permis de construire conservés aux Archives municipales.



Principe d'intervention sur le bâtiment Hénard (© Tom Darmont architecture).



13, rue de Lourmel (15^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Construction d'un ensemble de logements et destruction partielle du bâti domestique et industriel existant

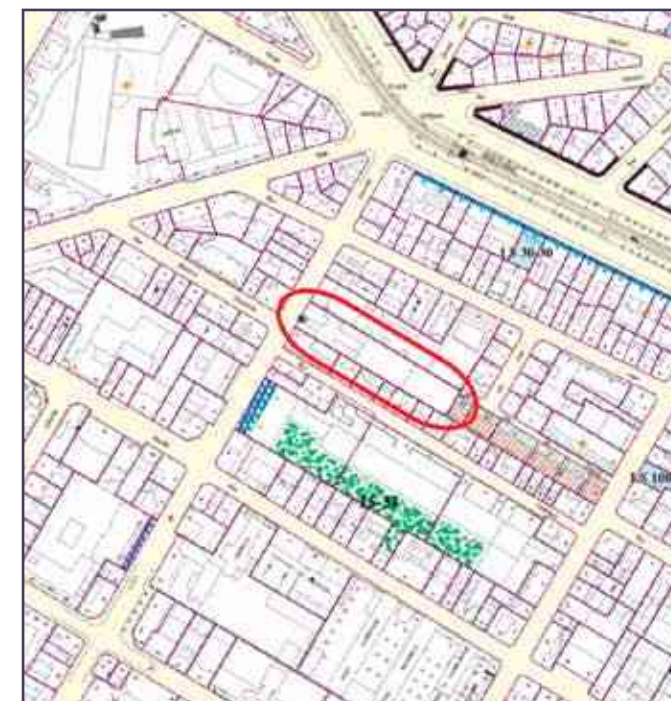
PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 15 juin 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de la parcelle située au 13, rue de Lourmel. Elle s'oppose fermement à la construction d'un nouvel immeuble de 12 étages et demande que soit reconsidérée la totalité du projet sur cette parcelle typique des tissus industriels du 15^e arrondissement. »

- Séance du 18 octobre 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 octobre 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné la nouvelle version du projet de construction au 13, rue de Lourmel. Elle prend note de la préservation d'éléments de structure métallique des



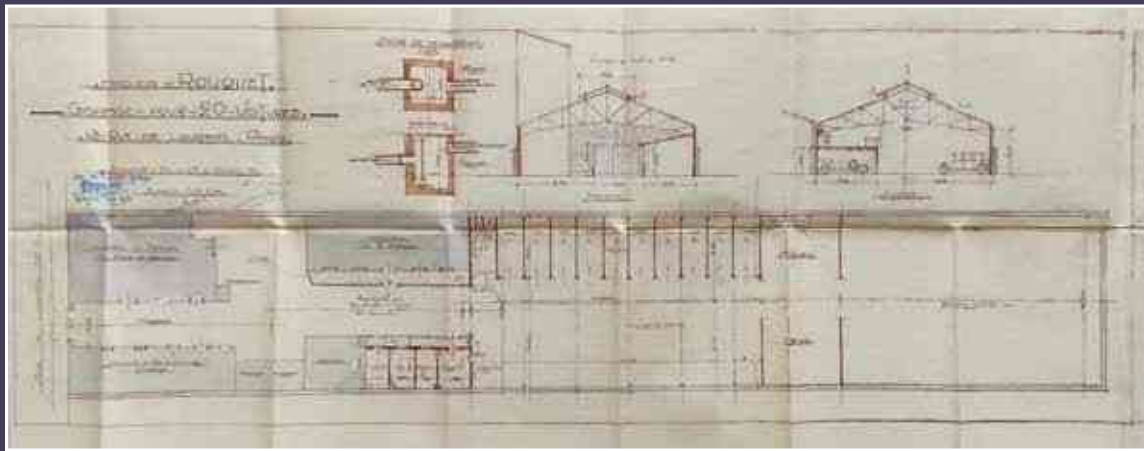
Extrait du PLU.



Extrait du cadastre napoléonien, 1859 (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis la rue de Lourmel.



Plan, élévation de la façade et coupe du garage, dressés par Bourgeois et fils, 1928 (Archives de Paris).

anciens ateliers. Pour autant, la hauteur des constructions proposées sur rue lui semble toujours excessive. Elle décide par conséquent de maintenir sa résolution du 15 juin 2022. »

PRÉSENTATION

Cette parcelle ancienne de la commune de Grenelle est documentée au moins depuis le début du XIX^e siècle. Elle apparaît bien sur le cadastre napoléonien et comporte alors son immeuble sur la rue de Grenelle, avec un plan masse correspondant à celui d'aujourd'hui.

La maison initiale est en effet bâtie sur une « moitié de terrain » acquis en 1826 par M. Guaritte et sa description en 1853 lors de la vente correspond aux dispositions actuelles – des lucarnes seront ajoutées en 1979, période d'un ravalement général qui a effacé en façades les caractéristiques anciennes de l'ensemble. Les nouveaux propriétaires font construire, avant 1872, le corps de bâtiment situé encore aujourd'hui à gauche en fond de cour. Les constructions légères colonisant peu à peu le jardin à l'arrière sont remplacées, en 1926, par une première halle à destination de garage, vite complétée par une seconde ainsi qu'une petite construction annexe.

Les immeubles sont toujours à usage locatif et le garage est en activité. Cet ensemble est en cours d'acquisition

pour un projet de construction de logements, présenté à la CVP au stade de faisabilité dans sa séance du 15 juin 2022. Les membres ont adopté une résolution s'opposant « fermement à la construction d'un nouvel immeuble de 12 étages » et ont demandé à ce que soit « reconsidérée la totalité du projet sur cette parcelle typique des tissus industriels du 15^e arrondissement ».

Les porteurs du projet ont déposé le permis de construire en proposant une version légèrement différente et revue dans ses proportions. Le projet différerait en outre en arrière de parcelle, où la structure des anciennes halles est en partie préservée dans une série de « maisons de ville » en duplex, ouvrant sur des jardins au sud, dans l'axe du porche d'accès, et des terrasses au nord.

La CVP a considéré que la hauteur des constructions proposées sur rue était encore excessive et a maintenu sa résolution antérieure.

Les porteurs de projet proposent aujourd'hui de supprimer deux niveaux sur le bâtiment s'insérant en arrière de l'immeuble ancien sur rue qui ne serait pas prolongé de deux travées comme proposé lors d'une présentation en mairie en octobre 2022. La venelle serait préservée et les pavés remployés. La végétalisation serait renforcée au sein du projet. La halle serait enfin conservée dans sa largeur et ouverte seulement au centre du bâti.



Vue depuis la cour vers le rue de Lourmel.



Vue actuelle de la charpente métallique.



Vue aérienne, projet présenté en juin 2022 (© BFV architectes).



Vue d'insertion du projet présenté en juin 2022 (© BFV architectes).



Photographies des bâtiments dont la démolition était demandée, projet présenté en juin 2022 (© BFV architectes).

Plan de toiture, projet présenté en juin 2022 (© BFV architectes).



Vue d'insertion aérienne, projet présenté en octobre 2022 (© BFV architectes).



Vue d'insertion aérienne, nouveau projet (© BFV architectes).



Plan de masse, nouveau projet (© BFV architectes).



Vue d'insertion depuis la rue, nouveau projet (© BFV architectes).



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 avril 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de construction au 13, rue de Lourmel. Elle lève sa précédente résolution tout en recommandant le choix de la solution dite « alternative » du dernier projet, qui consiste à détacher le nouvel immeuble de l'ancien.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/XL/305, MC/ET/XL/457, MC/ET/XL/459.
- Archives de Paris : DQ18 844, DQ18 1642, 3589W 1398.



Vue d'insertion de la halle, nouveau projet (© BFV architectes).

190, avenue Jean Jaurès (19^e arr.)

SUIVI DE RÉSOLUTION

Construction neuve à usage de résidence sur une ancienne parcelle faubourienne

Pétitionnaire : M. Jean de CHASSEY

APICAP VALO 3

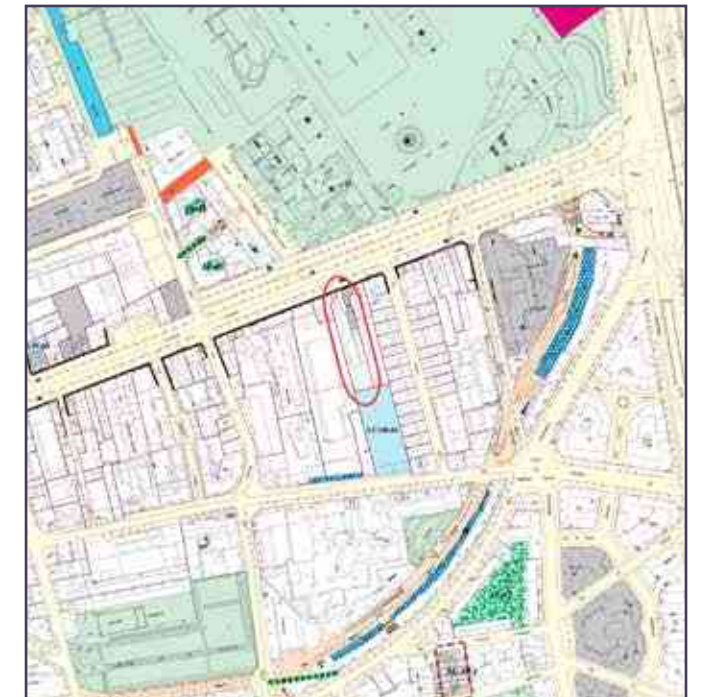
PC 075 119 21 V0051

Dossier déposé le 29/12/2021

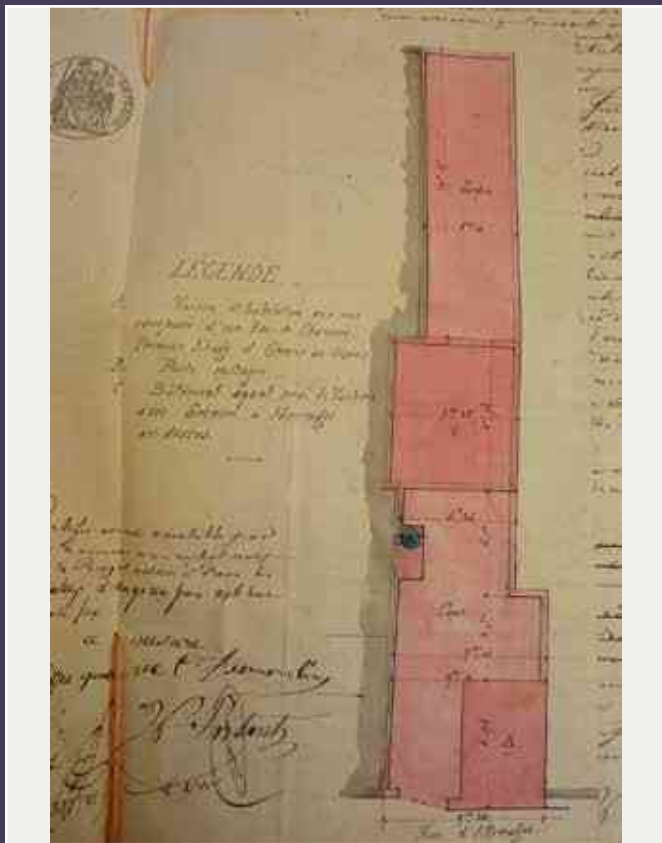
Dossier incomplet au 21/01/2023

« Construction de surface de plancher à destination d'hébergement hôtelier, d'habitation. Changement de destination, d'une construction existante à R+3 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage d'artisanat, d'hébergement hôtelier en locaux à usage d'hébergement hôtelier, d'habitation.

Surface changeant de destination : 400 m² ; surface créée : 4223 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 3 ; surface démolie : 2234 m². »



Extrait du P.L.U.



Plan annexé à l'acte de vente de juin 1866 (Archives nationales).



Vue aérienne en 1921 (Géoportail).



Vue de la façade de l'immeuble sur rue (2014).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 2031 m²
- Surface existante : 2752 m²
- Surface créée : 4623 m²
- Surface totale : 4741 m²

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 15 juin 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de construction au 190, avenue Jean Jaurès. Elle s'oppose à ce projet, fondé sur la démolition de l'ensemble du bâti sur cour. Or, ce dernier présente d'indéniables qualités (de construction, de décor) et constitue un témoignage rare de la vie et des activités qui se développaient à proximité du marché aux bestiaux de la Villette. La Commission considère par ailleurs que le bâti existant, très prisé en rénovation, peut donner lieu à un projet autrement plus stimulant que celui qui lui est soumis. »

PRÉSENTATION

Au débouché de la barrière de la Villette, l'actuelle avenue Jean Jaurès est un axe ancien de la commune homonyme. Cette zone reste très peu urbanisée jusqu'à la réalisation du bassin de la Villette en 1808. De petits immeubles et maisons sont progressivement bâtis le long de l'avenue et, au n°190 des constructions sont attestées avant 1817 et se multiplient jusqu'à aboutir à un état proche de l'actuel avec l'extension du terrain et la reconstruction de la maison sur rue après 1868.

Elle prend des allures de petit immeuble de rapport, avec ses « 3 étages carrés avec 5 fenêtres par étage en façade sur rue ». Un autre bâtiment sur cour « attenant au corps de logis » comporte un seul étage « à usage de salle de billard vitrée », alors que le rez-de-chaussée sert de cuisine et bureaux. De nouvelles constructions sont réalisées dans les années 1870. Cet ensemble, contemporain de l'installation des halles de la Villette, et situé juste en face, est encore en place aujourd'hui.

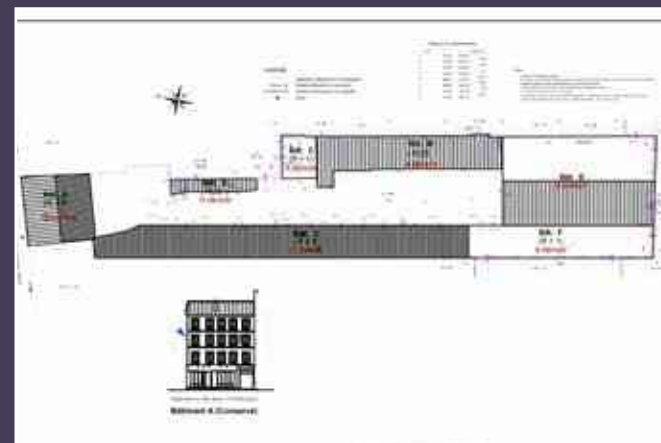
Le DHAAP avait pu visiter ces bâtiments en 2014, à l'occasion d'une demande de permis de construire. Le service avait alors pu constater les importantes reprises effectuées dans l'immeuble sur rue, renforcé par de grandes poutres métalliques. La structure métallique de la salle à l'arrière est en revanche d'origine et la toiture



Vue du revers du bâtiment sur rue et de la petite aile sur cour (2014).



Petit pavillon à colombages (2014).



Vue en plan des parties à démolir. Projet présenté en juin 2022 (© P. Cangemi architectes, décembre 2021).



Escalier de la petite aile sur cour (2014).



Hangars « à sept travées » (2014).



État projeté, coupes. Projet présenté en juin 2022 (© P. Cangemi architectes, décembre 2021).



État projeté, plan des toitures. Projet présenté en juin 2022 (© P. Cangemi architectes, décembre 2021).



Etat projeté, vues d'insertion. Projet présenté en juin 2022 (© P. Cangemi architectes, décembre 2021).



Etat projeté, coupes, nouveau projet (© P. Cangemi architectes).



Etat projeté, vues d'insertion, nouveau projet (© P. Cangemi architectes).



Etat projeté, plan des toitures, nouveau projet (© P. Cangemi architectes).



semble constituée d'une verrière depuis recouverte. Malgré quelques reprises de charpente, les hangars situés le long de la cour conservent en grande partie leurs dispositions d'origine.

Ce projet n'ayant pas abouti, il a de nouveau été présenté en juin 2022 avec un programme de résidence mixte, « étudiante » et « tourisme-affaires ». Outre les chambres, l'ensemble accueillerait des équipements collectifs tels qu'espaces de restauration, buanderie, salle de sport, piscine, aménagés en partie en sous-sol. Le bâtiment sur rue serait réhabilité et maintenu dans sa volumétrie actuelle. Le projet concentre tout son impact dans le cœur d'îlot, où l'ensemble des bâtiments existants serait démolé pour laisser place à deux immeubles dont le développement en longueur tendrait à rappeler les « implantations anciennes courantes de ces parcelles faubouriennes ».

La CVP s'était opposée à ce projet, « fondé sur la démolition de l'ensemble du bâti sur cour ». Elle avait remarqué « d'indéniables qualités (de construction, de décor) » et reconnu sa valeur de « témoignage rare de la vie et des activités qui se développaient à proximité du marché aux bestiaux de la Villette ». Elle a en outre considéré « par ailleurs que le bâti existant, très prisé en rénovation, [pouvait] donner lieu à un projet autrement plus stimu-

lant » que celui soumis.

Des modifications ont été apportées au projet. Le bâtiment B est réduit de 3 à 2 étages, surmontés d'une terrasse végétalisée. Le bâtiment C perd également les combles initialement prévus et voit sa largeur réduite. L'aspect et les matériaux de ces bâtiments neufs ont en outre évolué.

RÉSOLUTION

Levée de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

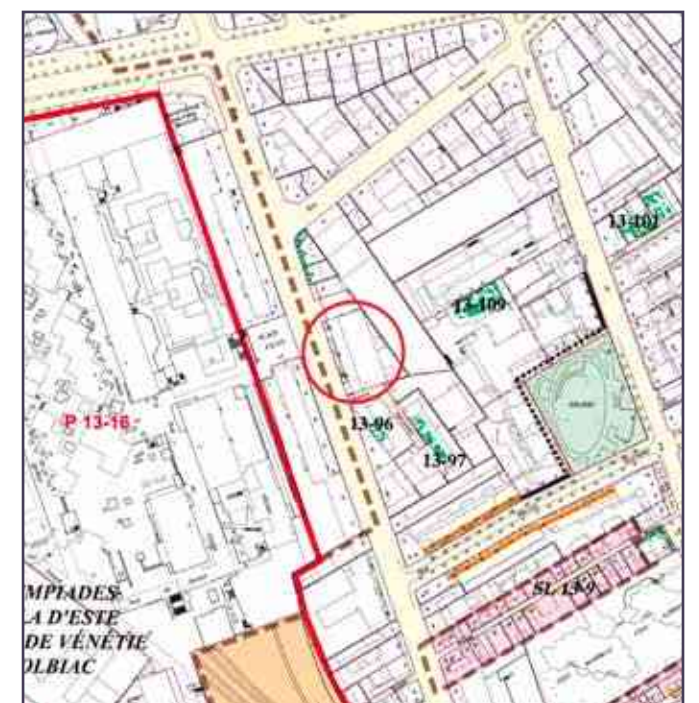
- Archives de Paris : DQ18 1086 ; DQ18 1898 ; D1P4 13 ; 1534W 889
- Archives nationales : LXXXI 1016 ; LXXXI 999 ; LXXXI 997 ; LXXXI 994 ; LXXX 134 ; LXXX 67.

56, rue Nationale (13^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Rénovation lourde d'un immeuble de bureaux des années 1970

Pétitionnaire : M. Francis MARTIN
SCI NATIONALE 56-60
PC 075 113 22 V0078
Dossier déposé le 29/12/2022
Fin du délai d'instruction le 09/07/2023
« Changement de destination, extension, surélévation, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+10 sur 8 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, d'habitation en locaux à usage de bureaux, d'habitation.
Surface changeant de destination : 43 m² ; surface créée : 1897,20 m² ; surface démolie : 1910,50 m². »



Extrait du P.L.U.



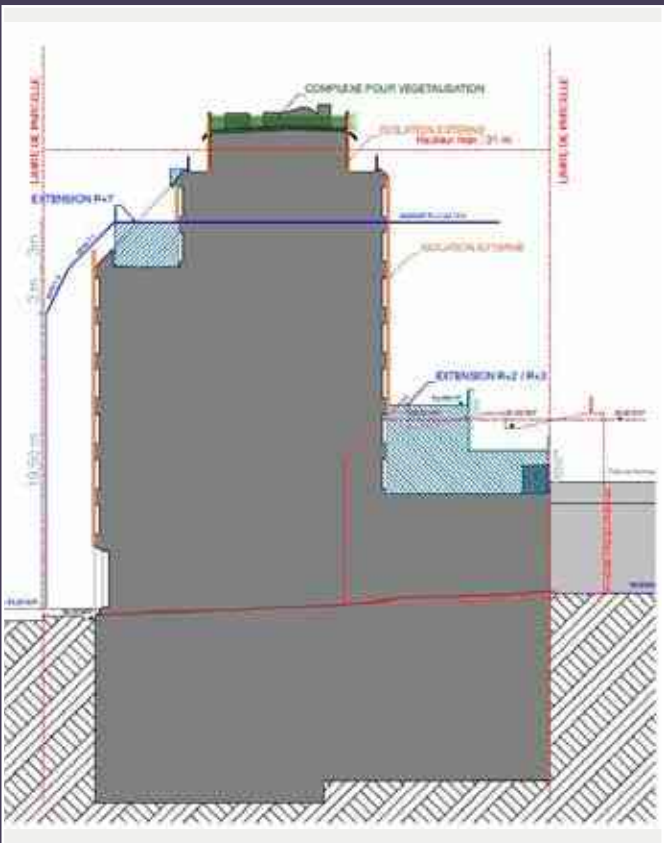
Vue de la façade principale et du pignon.



Vue actuelle de l'entrée du bâtiment.



Détail du soubassement.



Coupe présentant les extensions au R+7, en remplacement des patios (© Bouchaud architecte).



Vue d'insertion du projet depuis la rue. Projet présenté en juillet 2022 (© Bouchaud architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet depuis la rue (© Bouchaud architecte).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1190 m²
- Surface existante : 8035,80 m²
- Surface créée : 1940,20 m²
- Surface totale : 8022,50 m²

PROTECTION
Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ
- Séance du 4 juillet 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation du 56-60, rue Nationale. Compte tenu des qualités plastiques de l'immeuble existant (traitement chromatique de la façade, dessin du couronnement, volumétrie, patios), elle juge nécessaire leur préservation et s'oppose à un projet qui les remet systématiquement en question. »
- Séance du 22 novembre 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de rénovation lourde du 56-60, rue Nationale. Elle considère que les réponses apportées par la maîtrise d'œuvre ne sont

pas satisfaisantes et maintient sa résolution du 4 juillet 2022. »

PRÉSENTATION
La Commission du Vieux Paris a été saisie à deux reprises, en juillet et novembre 2022, au stade de la faisabilité, d'un projet de rénovation lourde de l'ancien siège de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF). Ce bâtiment aux élévations très affirmées, conçues en verre émaillé noir et aux reflets émeraude, est dû aux architectes Jean-Claude Dondel (1904-1989) et Pierre Lesage — ce dernier, depuis les travaux de son père Robert (1901-1972) et de son grand-père Victor (1873-1952), était très proche des mouvements et des instances du mutualisme français.
Dans l'un des quartiers de Paris les plus remaniés dans l'entre-deux-guerres comme durant les Trente Glorieuses, le bâtiment est cependant très visible, non pas par sa hauteur — les six étages sur rez-de-chaussée sont relativement humbles par rapport aux hauteurs avoisnantes —, mais par sa silhouette noire aux reflets verts, qui se détache de la prédominance de la brique dans cette portion de la rue.
La Commission du Vieux Paris a souligné en juillet 2022 les qualités plastiques des élévations, préconisant leur

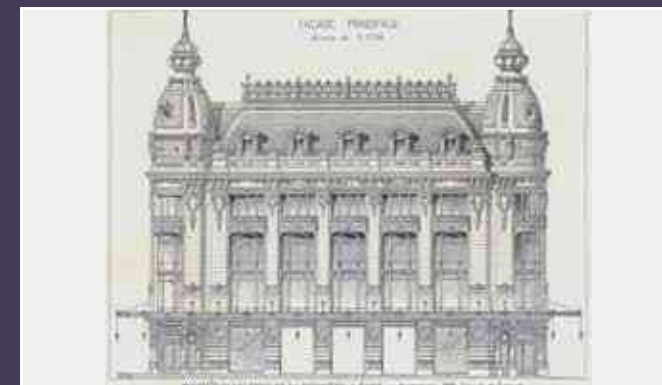
préservation. La réponse apportée en novembre 2022 avait été jugée insuffisante pour conserver au bâtiment ses spécificités et ses qualités architecturales. Suite à de nouveaux échanges, les pétitionnaires ont revu une nouvelle fois le projet et ont déposé un permis de construire. Le traitement de la façade principale a été entièrement revu : seule une partie des allèges sera déposée pour augmenter la luminosité des plateaux, tandis que les grandes baies ont été abandonnées. Après la pose d'un isolant thermique, le choix de plaques de terre cuite émaillée et de couleur sombre a été retenu pour maintenir la silhouette sombre de l'existant. Le mur pignon sera ouvert de baies dans sa partie centrale, soit de façon plus ponctuelle que dans les précédentes propositions. L'extension au R+7 serait plus discrète, sans se retourner sur le pignon. Seul point qui demeure inchangé : la démolition des patios situés à l'arrière et leur remplacement par une extension en R+2 et la création d'un nouveau jardin.

RÉSOLUTION
Levée de résolution.

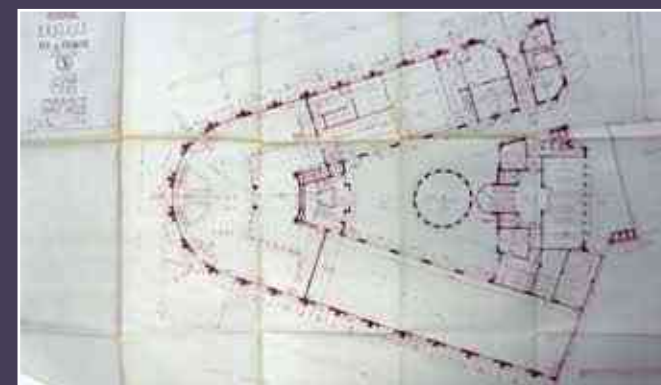
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
- Simon TEXIER et Pauline ROSSI, *Les Lesage. Un siècle d'architecture et d'aménagement. De Paris au Grand Paris*, Paris, Dominique Carré, 2015.
- Simon TEXIER et Daniel LE COUÉDIC, *La Saga Lesage - 3 Architectes: Le Métier et La Cause*, Châteaulin, Locus Solus, 2021.
- RÉA, *Immeuble Nationale. 56/60, rue Nationale 75013 Paris. Audit historique et architectural*, avril 2022.
- Henri COING, *Rénovation urbaine et changement social, l'îlot n° 4, Paris 13^e*, Paris, Les éditions ouvrières, 1966.



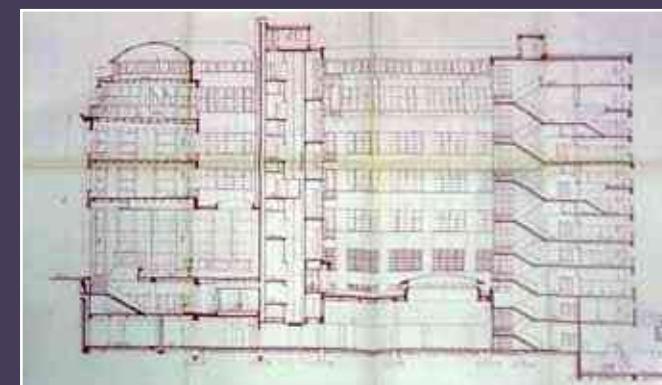
Le Palais Bonne Nouvelle (photographie attribuée à Germain Blanc, Musée Carnavalet).



Nouvelles Galeries de la Ménagère, élévation (*La Construction moderne*, 1900-1901, pl. 6).



Plan du rez-de-chaussée du bâtiment donnant sur le boulevard Bonne Nouvelle par J. Bukiet et A. Gutton, 1953.



Coupe du premier bâtiment par J. Bukiet et A. Gutton, 1953.

18-20, boulevard de Bonne Nouvelle (10^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation d'un central téléphonique et bureau de poste des années cinquante

Pétitionnaire : M. Frédéric CHAZALY
GMF VIE
PC 075 110 22 V0017
Dossier déposé le 04/08/2022
Fin du délai d'instruction le 13/06/2023
« Modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+6 sur 3 niveaux de sous-sol. »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 4038 m²
- Surface existante : 17397 m²
- Surface créée : 4241 m²
- Surface totale : 17190 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 13 septembre 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 13 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du bureau de poste et du central téléphonique situés aux 18-20, boulevard de Bonne Nouvelle. Elle prend acte de l'intention de redonner à l'ensemble une partie de son cachet d'origine, mais s'interroge sur la nature d'un programme qui conduit dans le même temps à des démolitions (le lanterneau de la cour Échiquier) qui vont dans le sens contraire et auxquelles elle s'oppose. »

PRÉSENTATION

Dans la première partie du XIX^e siècle, le site correspondant au 20, boulevard de Bonne Nouvelle et au 23, rue de l'Échiquier était occupé par les Galeries du Commerce

et de l'Industrie, le plus important bazar de Paris, conçu par les architectes Jean-Louis Victor Grisart et Joseph-Antoine Froelicher, selon une composition classique structurée par arcades, ordres architectoniques et balustrades. Ces galeries firent rapidement l'objet d'un agrandissement, donnant lieu au Palais Bonne Nouvelle, lieu culturel de la société parisienne autre que commerciale. Deux incendies, en 1849 puis en 1899, endommagèrent le palais jusqu'à sa démolition complète.

Entre 1904 et 1917, la Société française des Nouvelles Galeries réunies acquit plusieurs parcelles boulevard de Bonne Nouvelle, rue de Mazagran, impasse de Mazagran (aujourd'hui disparue) et rue de l'Échiquier, pour y construire un nouveau site nommé Nouvelles Galeries de la Ménagère, par les architectes Jules Cellier et Laville. Sa structure métallique, reposant sur deux niveaux de sous-sol en ciment armé (système Hennebique, pour la première fois utilisé dans les grands magasins) s'étendait sur 3 500 m², pour six niveaux : ce grand bâtiment fut détruit par un autre incendie en 1930 et le terrain resta vide jusqu'à l'acquisition par l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphone en 1946.

Le central téléphonique et bureau de Poste Bonne Nouvelle est construit après la Seconde Guerre mondiale, en 1947, par les architectes Joseph Bukiet (1896-1984) et André Gutton (1904-2002).



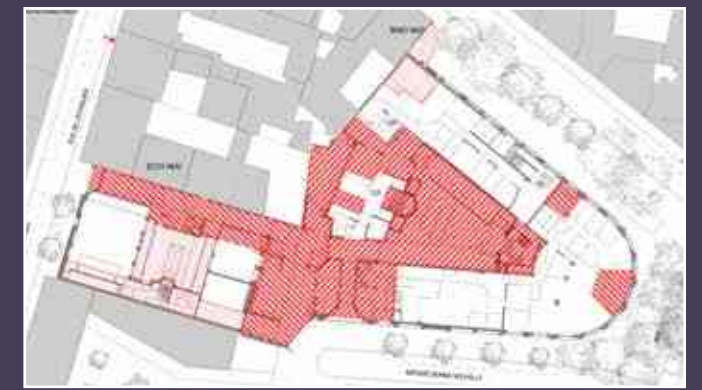
Photographie de la cour principale dans le bâtiment donnant sur le boulevard Bonne Nouvelle vers 1954 (étude Grahall).



Vue actuelle de la cour principale (vers Échiquier).



Vue actuelle du lanterneau en pavés de verre de la cour Échiquier.



Plan des démolitions envisagées au rez-de-chaussée (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte), projet CVP 09/2022.



Coupe projetée du bâtiment donnant sur le boulevard Bonne Nouvelle (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte).

Le projet prévoyait la réalisation de deux immeubles, conçus selon un système de poteaux et poutres en béton armé : un nouveau bureau de poste (le bureau 124) ayant sa façade principale sur le boulevard, et un central téléphonique s'étendant coté impasse Bonne Nouvelle, rue de Mazagran et rue de l'Échiquier. Disposés autour de deux cours (et une troisième cour de service), les immeubles s'élèvent sur deux niveaux de sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de cinq étages, dont les deux derniers en retrait ; ils furent achevés respectivement en 1954 et en 1965.

Le premier immeuble est constitué de plusieurs corps de bâtiments, organisés autour d'une cour trapézoïdale : le corps de bâtiment arrondi donnant sur le boulevard Bonne Nouvelle, une aile sur l'impasse Bonne Nouvelle, une deuxième aile donnant sur la rue de Mazagran et une troisième aile en fond de cour reliant les autres ailes. Le premier était distribué par un escalier à palier de repos en retour d'équerre, éclairé par une large baie sur la cour ; la salle d'accueil du bureau de poste était haute de neuf mètres, éclairée par cinq grandes baies et par une courte couverte par une coupole de pavés de verre ; avec ses 21 guichets, elle fut décorée au moyen de matériaux de qualité (placage de stuc et marbre, travertin romain et marbre de Saint-Laurent, dallage en pierre pour le sol). En 1955, le peintre Jean Aujame réalisa la peinture

murale « L'Espace et le Temps ». Un escalier monumental menait à la salle des cabines téléphoniques du sous-sol. Dans une deuxième phase, fut construit l'immeuble donnant sur la rue de l'Échiquier, afin d'abriter un centre d'amplification des lignes souterraines à grande distance (L.S.G.D.) ; pour des raisons financières, sa réalisation fut menée en trois tranches. Une première tranche (1952-1954) voyait l'édification d'un bâtiment de trois étages ainsi que les amorces des deux ailes en retour d'équerre. La deuxième (1956-1959, suivie par le seul Joseph Bukiet) prévoyait la construction d'un bâtiment parallèle au premier et ses deux ailes de jonction avec l'existant, ainsi qu'une aile de connexion avec l'immeuble Bonne Nouvelle ; il devait abriter trois appartements et l'extension du centre de compatibilité téléphonique ainsi que de nouveaux bureaux. Les deux ailes abritaient les escaliers desservant tous les étages, soulignée par de modestes avant-corps éclairés par des hautes et étroites verrières en carreaux de verre. Ce corps de bâtiment, dit Échiquier 2, formait donc un quadrilatère avec le bâtiment Échiquier 1, organisé autour d'une cour centrale rectangulaire ; des cours anglaises furent réalisées autour du périmètre et un lanterneau sur une dalle en béton et carreaux de verres était destiné à éclairer le premier niveau de sous-sol. Une troisième tranche (1964-1965) surélève le bâtiment sur la rue de l'Échiquier de deux

étages, réalisés en retrait.

À partir de la fin des années 1960 à jusqu'en 1988, le site a fait l'objet de campagnes de modernisation destinées à répondre, notamment, à de nouvelles exigences technologiques, mais aussi aux nouvelles normes de sécurité et à un meilleur confort pour le personnel et l'accueil du public, sans pour autant comporter de modifications remarquables.

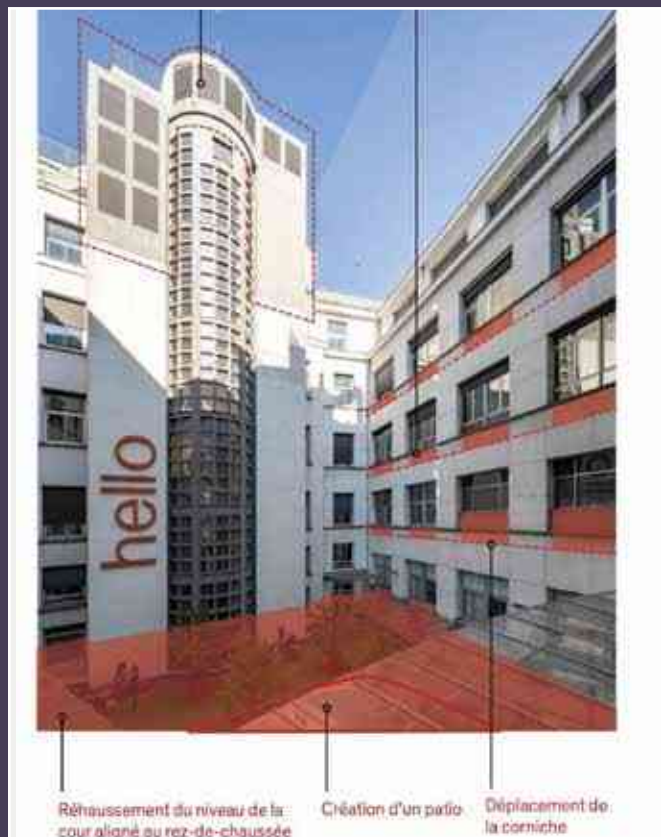
Entre 1988 et 1993 un réaménagement intérieur, conçu par la société Jean Joly-Bernard Garzoli, a modifié sensiblement les espaces du bureau de poste au rez-de-chaussée, notamment celui de la salle d'accueil du public avec la disparition de sa double hauteur au profit de nouvelles surfaces de bureaux, par la création d'un plancher intermédiaire. Il était également prévu le ravalement du sol en pierre, le changement du revêtement en céramique, un nouveau cloisonnement réduisant la surface de la salle ; le service des cabines téléphoniques du premier sous-sol fut supprimé, les espaces englobés dans les locaux techniques et l'escalier supprimé.

Entre 1993 et 2000, l'architecte Norbert Chazaud réalise des travaux concernant notamment le premier sous-sol, qui est modifié en parking, entraînant la réorganisation du cloisonnement et la création d'une rampe pour les véhicules ; dans cette campagne s'inscrit également la réalisation de deux colonnes de ventilation, de part et

d'autre de la verrière centrale de la façade en fond de cour du bâtiment Bonne Nouvelle, et la suppression de la rotonde en béton et verre de sa grande cour centrale. Dans les dernières années, les plateaux techniques ont laissé place aux bureaux et des travaux d'entretien ont eu lieu, comme le ravalement des façades extérieures et intérieures ainsi que le remplacement des menuiseries en aluminium ; la partie éclairant l'escalier a été doublée d'une verrière toute hauteur avec une marquise au rez-de-chaussée.

L'ensemble immobilier garde les façades d'origine sur rue et en partie sur cour, ainsi que les distributions verticales, certaines menuiseries métalliques, les verrières en béton et pavés de verre des cages d'escaliers de la cour trapézoïdale et le lanterneau de la cour Échiquier. Le grand hall d'accueil du public, en double hauteur, et le grand escalier menant aux cabines téléphoniques, on l'a vu, ont pour leur part disparu ; quant à la peinture murale de Jean Aujame, elle pourrait être dissimulée derrière les aménagements récents.

Le projet de restructuration du site concerne les deux immeubles indiqués comme Bonne-Nouvelle et Échiquier, occupés actuellement par des bureaux d'Orange, à l'exception du bureau de La Poste situé au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment donnant sur le boulevard de Bonne Nouvelle, destiné à être déplacé sur la rue de



Interventions prévues pour la cour principale (vers Échiquier et vers le boulevard) (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte), projet présenté en septembre 2022.



Vue d'insertion de la cour principale avec le patio central (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte), projet présenté en septembre 2022.



Interventions prévues pour la cour Échiquier (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte), projet présenté en septembre 2022.



Vue d'insertion de la cour Échiquier (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte), projet présenté en septembre 2022.

Mazagran. Le premier sous-sol abrite un parking privé et le deuxième sous-sol des locaux techniques et d'anciennes galeries techniques de France Telecom. Les deux bâtiments seraient considérés comme indépendants fonctionnellement, choix soutenu par la différence des altimétries des planchers.

Globalement, le projet, qui vise des objectifs ambitieux en matière de certifications environnementales, prévoit une modification de la distribution et le renouvellement des équipements techniques ; les distributions verticales seraient augmentées pour répondre aux normes de sécurité et un nouveau noyau d'ascenseurs serait créé dans le bâtiment Bonne Nouvelle, ainsi que des escaliers de secours complémentaires.

Pour le bâtiment Bonne Nouvelle, les grands châssis carrés, pourvus à l'origine d'ouvertures à guillotine, seraient remplacés par de grandes baies vitrées intégrant une ouverture en partie basse ; les grandes baies à double hauteur du socle retrouveraient un vitrage continu, tandis que les grilles métalliques seraient conservées.

Quant aux deux ailes de la cour Échiquier, correspondant aux façades intérieures est et ouest, les normes de sécurité contre l'incendie imposant une dimension minimum pour les atriums, elles seraient intégralement démolies et reconstruites, y compris les escaliers qui présentent actuellement des dégagements non conformes.

Les baies des façades nord et sud seraient agrandies et le lanterneau en béton et pavés de verre démolé pour permettre un nouvel aménagement de la cour, en partie vitrée vers le sous-sol et en partie végétalisée.

Dans le but d'animer l'impasse, le projet prévoit la végétalisation de la cour de service et une ouverture vers l'espace public, cet accès au bâtiment Échiquier étant clos par une grille (ouverte en journée) remplaçant le haut portail métallique actuel ; sur l'impasse Bonne Nouvelle, la grande grille d'accès secondaire aux bureaux serait déposée.

Parmi les intentions du projet figure celle d'ouvrir le bâtiment Bonne Nouvelle sur le quartier, avec la reprogrammation de l'espace de la proue actuellement destiné à l'accueil pour les bureaux et le business center. Dans l'ancien hall du bureau de poste, un escalier monumental menant au premier sous-sol serait mis en place, en hommage à celui d'origine et la double hauteur serait partiellement rétablie.

Le projet prévoit la création d'un patio végétalisé dans la cour trapézoïdale du bâtiment Bonne Nouvelle, accessible de plain-pied depuis le premier sous-sol, pour apporter de la lumière au business center (le parking étant déplacé au deuxième sous-sol). La dalle de la cour serait démolie et reconstruite au niveau correspondant au rez-de-chaussée des ailes, tout au long du périmètre de la

cour pour constituer une terrasse accessible de plain-pied depuis les ailes. Ce nivellement intéresserait également la plupart des planchers du rez-de-chaussée, qui seraient démolis et reconstruits. La variation de ce niveau de la cour entraînerait en conséquence des modifications pour l'accès à la cage d'escalier et aux premières rampes, qui seraient donc démolies ; les deux escaliers donnant sur la cour trapézoïdale seraient également privés des rampes au sous-sol.

Le projet propose une réinterprétation des façades autour de cette cour : la structure en mur rideaux et l'auvent vitré de la façade sud réalisés dans les années 2000 seraient déposés, ainsi que les gaines maçonnées ajoutées aux deux côtés de la cage d'escalier de l'aile au fond de la cour. Les structures en béton préfabriqué vitré donnant sur les escaliers seraient conservées. Les deux façades latérales, quant à elles, seraient redessinées par la démolition des allèges du rez-de-chaussée au troisième étage, afin d'agrandir les surfaces vitrées, tandis que des corniches de béton filantes seraient reconstruites pour « retrouver la composition actuelle des façades » ; un espace de balcon se dégagerait devant chaque baie.

Suite à la résolution adoptée par la Commission du Vieux Paris lors de la séance de septembre 2022, la maîtrise d'œuvre a modifié le projet afin de préserver le lanterneau en béton et pavés de verre de la cour Échiquier, qui

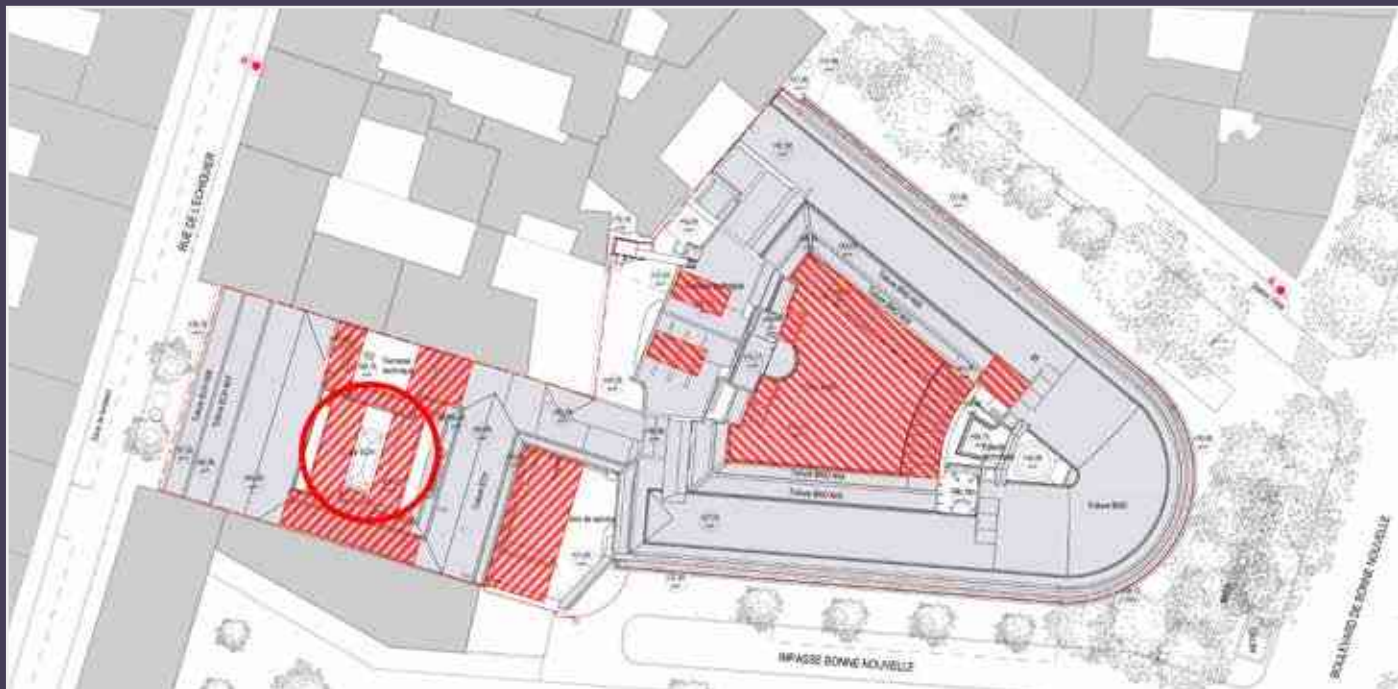
serait donc intégré dans la nouvelle proposition.

RÉSOLUTION

Levée de résolution

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- *La Construction moderne*, 1900-1901, 27 octobre 1900 et planches n° 6, 7, 8.
- Louis HAUTECOEUR, *La Restauration et le gouvernement de juillet 1815-1848* dans *Histoire de l'Architecture classique en France*, tome VI, Paris 1955.
- Bernard MARREY, *Les grands magasins*, Paris, 1979.
- Claude MIGNOT, *L'architecture au XIX^e siècle*, Lausanne 1983.
- Jean COLSON, Marie-Christine LAUROA, dir., *Dictionnaire des monuments de Paris*, 1995.
- Aude HENRI-GOBET, *Le 10^e arrondissement, Itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris, 2000.
- GRAHAL, *Central téléphonique et poste Bonne Nouvelle (Paris 10^e)*. *Audit patrimonial*, janvier 2020.



Plan masse présentant les démolitions (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte), avec indication du lanterneau de la cour Échiquier.



Nouvelle vue d'insertion de la cour Échiquier (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte).



Nouvelle vue d'insertion de la cour Échiquier (© PCA-Stream Philippe Chiambaretta Architecte).



44, rue des Petites Écuries (10^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation d'un hôtel particulier à usage de bureaux et commerce

Pétitionnaire : M. Julien CASANOVA

ASSURBAIL PATRIMOINE

PC 075 110 22 V0021

Dossier déposé le 04/11/2022

Fin du délai d'instruction le 18/07/2023

« Changement de destination, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+5 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce en locaux à usage de bureaux, de commerce.

Surface changeant de destination : 99 m² ; surface créée : 816 m² ; surface démolie: 480 m². »



Extrait du PLU.



Vue de l'aile est sur cour.



Vue de l'alcôve.



Vue de la salle à manger vers le nord.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1152 m²
- Surface existante : 2086 m²
- Surface créée : 915 m²
- Surface totale : 2422 m²

PROTECTION

Inscrit MH partiellement : « Ancien hôtel en totalité ; immeuble de rapport : façades et toitures de l'immeuble sur rue, façades et toitures de son retour en équerre et sol des parcelles » (inscription par arrêté du 3 février 1993).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 novembre 1991 : « Voeu en faveur de la conservation de l'immeuble ».
- Séance du 1er juin 1992 : « Renouvellement du voeu (04-11-1991) que soient intégralement conservés les façades sur rue et sur cour et le volume des toitures de ce bâtiment, sans surélévation ni épaississement de l'édifice, ce qui aboutirait à une réduction sensible du volume de la cour, et qu'il en soit de même pour l'aile sur cour qui, même si elle a été modifiée au XIX^e s., fit partie intégrante de l'Hôtel Botterel-Quintin ».
- Séance du 17 février 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 février 2022 dans les bureaux de la

rue du Pré et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de réhabilitation de l'hôtel particulier du 44, rue des Petites-Écuries. Compte tenu de l'importance des décors intérieurs réalisés dans les années 1780 puis 1810 et considérant que leur connaissance (attribution, datation exacte, iconographie) n'est à ce jour pas suffisante, elle demande une expertise approfondie en vue de leur parfaite restauration. Elle souhaite par ailleurs que les espaces plantés soient scrupuleusement préservés et demande que la vitrine sur rue soit plus harmonieusement proportionnée avec le rythme des ouvertures de la façade. »

PRÉSENTATION

L'hôtel Botterel-Quintin est construit en 1782 et rapidement étendu et remanié par le deuxième propriétaire, qui lui confère une grande partie de son décor actuel, complété de nouveau dans les premières décennies du XIX^e siècle. Cet ensemble exceptionnel est protégé au titre des monuments historiques depuis 1993, par extension d'une première protection de 1927. Le corps de logis sur rue d'origine est entièrement reconstruit en 1860 pour former l'immeuble de rapport actuel, connecté par un escalier à l'aile en retour sur cour.



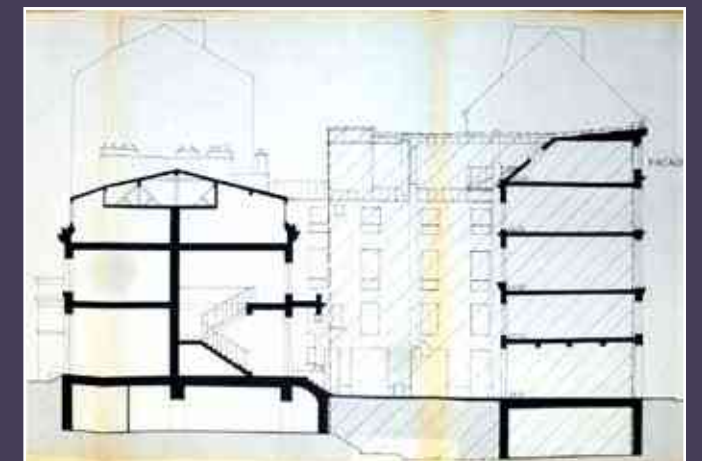
Décor de l'escalier : faux appareil, panneaux de style pompéien et statue de muse en plâtre patiné.



Vue de la façade sur jardin.



Vue de la façade sur rue en 1921 (Casier archéologique).



Coupe longitudinale et démolitions envisagées, 1990 (Archives de Paris).



Élévation sur cour, état en 1990 (à gauche) et élévation projetée et décaissement de la cour, 1990 (à droite) (Archives de Paris).



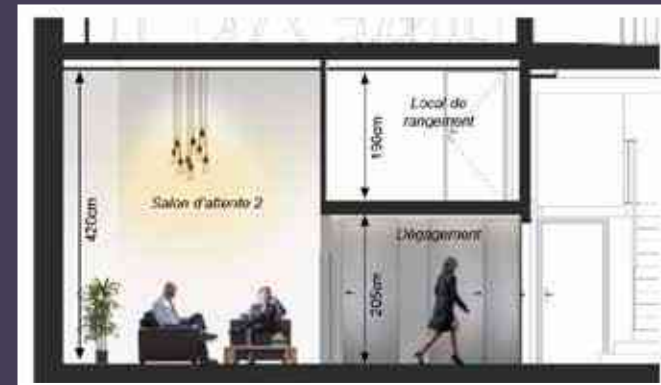
Détail des décors dégradés de l'entablement de la salle à manger au droit de l'infiltration.



Chute d'éléments de décor en stuc au droit de l'infiltration.



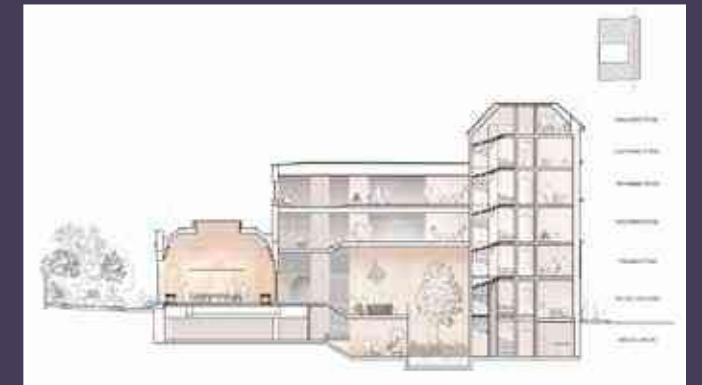
Vue de l'entresol sur cour.



Coupe sur l'entresol, état projeté (© Architecture Studio).



Rez-de-chaussée, projet mis en relation avec l'état existant et le plan sur le cadastre du début du XIX^e siècle.



Coupe longitudinale, état projeté (© Architecture Studio).

Les percements du rez-de-chaussée sont modifiés au début du XX^e siècle pour accueillir des commerces, tout en respectant le rythme des travées. Ces dispositions sont bouleversées à la fin du XX^e siècle avec la reprise lourde du bâtiment et son épaissement, touchant également à l'aile en retour, en conservation toutefois de l'élévation sur rue suite aux vœux émis, notamment, par la Commission du Vieux Paris.

Un parking est alors établi sous les bâtiments et la cour. L'hôtel particulier en fond de cour est quant à lui surélevé lors de la campagne de transformation de 1860. Il ne subit que peu de modifications intérieures malgré un nouvel usage de bureaux, qui a même conservé l'entresol du côté de la cour. Un cabinet entresolé est en effet mentionné en 1782, sans que l'on puisse le localiser avec exactitude, mais les dispositions actuelles sont bien visibles sur le cadastre de 1828. Son escalier disparaît lors de la campagne des années 1990 qui en conserve cependant les dispositions. Les recherches complémentaires révèlent que le plancher est aujourd'hui en partie constitué de poutres IPN dont la mise en œuvre n'a pu être datée. Les décors résultant essentiellement de deux phases d'aménagement sont en grande partie préservés malgré des lacunes et quelques restitutions ou copies modernes. Une campagne de restauration est menée suite à l'ins-

cription de 1993 et, pour la salle à manger, dès 1988. C'est cette pièce qui présente aujourd'hui les désordres les plus importants, en raison d'une infiltration ayant entraîné la chute d'éléments en stuc de la frise et la détérioration des parements peints.

Le projet actuel vise une réhabilitation d'ensemble, pour un usage de bureaux, de ces locaux vides depuis 2016. Au stade de faisabilité et après une visite du service en décembre 2021, le projet a été présenté à la CVP en sa séance de février 2022. Elle avait alors demandé, de concert avec la CRMH, une expertise approfondie des décors afin de garantir leur parfaite restauration. Elle avait également souhaité « que les espaces plantés soient scrupuleusement préservés » et que « que la vitrine sur rue soit plus harmonieusement proportionnée avec le rythme des ouvertures de la façade ».

Le projet déposé a répondu à ces requêtes ainsi qu'à celle, émise par le service, de la préservation du niveau d'entresol historique dans les travées de gauche sur cour de l'hôtel particulier, malgré la perte de son escalier d'origine. Celui-ci sera en effet partiellement maintenu « comme une mémoire des usages d'origine », en déposant cependant de la partie de plancher métallique permettant de donner une grande hauteur au salon d'attente, la

partie préservée de l'entresol étant réservée à un usage de stockage.

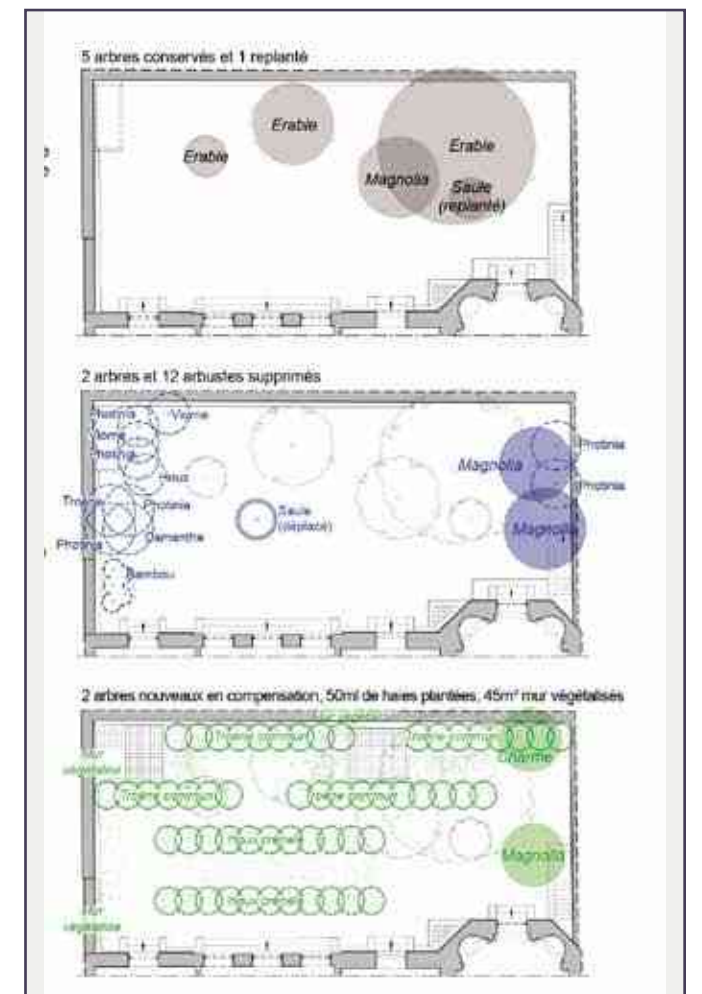
Les nouvelles circulations verticales s'insèrent dans les espaces modifiés à la fin du XX^e siècle. L'aile en retour accueille un patio pour illuminer les espaces en sous-sol, le parking étant transformé en espaces collectifs. Le rez-de-chaussée sur rue, dont une modification lourde avait été envisagée, est maintenu dans ses percements existants. Le jardin arrière est préservé et les plantations densifiées.

RÉSOLUTION

Levée de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeuble 44 rue des Petites Écuries (Paris 10^e)*. *Expertise de faisabilité patrimoniale*, juin 2022.
- Léonore LOSSERAND, *Hôtel de Botterel-Quintin. Étude historique et architecturale*, juillet 2018.



Plan de réaménagement du jardin (© Architecture Studio).



Plan de démolition du plancher haut (à gauche) et projet (à droite) (© Architecture Studio).



Coupe présentant les démolitions envisagées (© Architecture Studio).



Plan paysager du rez-de-chaussée, état projeté (© Architecture Studio).



Vue de la façade sur rue, état actuel.



Vue de la façade sur rue, projet présenté en février 2022 (© Architecture Studio).



Vue de la façade sur rue, nouveau projet (© Architecture Studio).



Élévation de la façade sur rue, démolitions envisagées (© Architecture Studio).



Vue d'insertion depuis la cour, nouveau projet (© Architecture Studio).



59, boulevard Haussmann et 34, rue des Mathurins (08^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation de l'ancien siège du Crédit du Nord

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 mai 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 mai 2022 à la mairie du 5^e arrondissement et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de réhabilitation de l'ancien siège du Crédit du Nord. Elle s'étonne qu'un édifice d'une telle qualité ne soit pas protégé au titre du PLU et demande que l'adresse soit proposée dans la cadre de la révision. Dans l'état actuel du projet, elle exprime les plus grandes réserves concernant la suppression d'allèges en façade et la multiplication des trémies dans le hall principal. »

- Séance du 12 décembre 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 décembre 2022 à l'Hôtel de Ville et en



Extrait du P.L.U.



Vue du hall central en 2009.



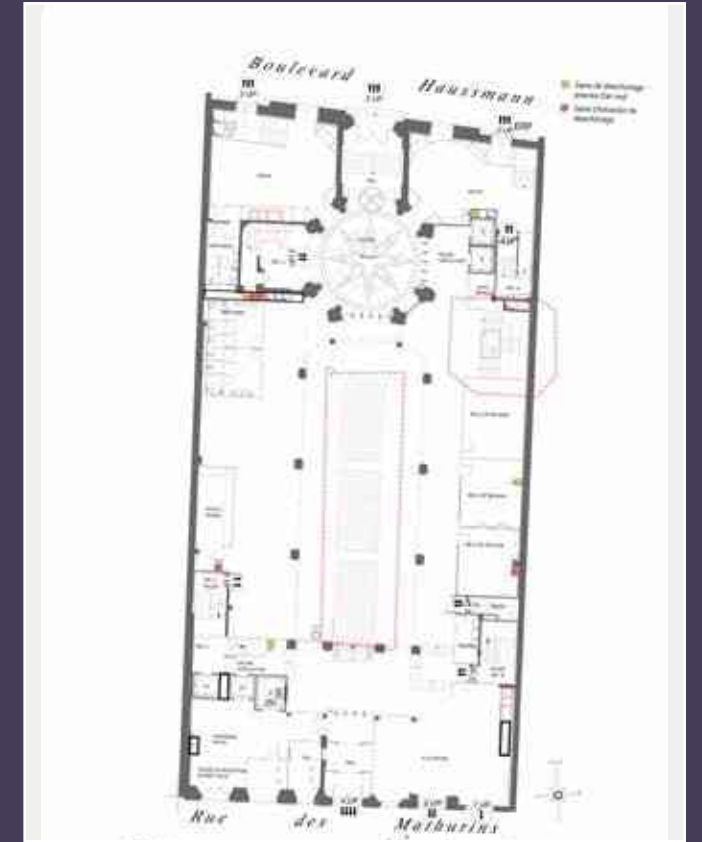
Vue du hall d'accueil au rez-de-chaussée.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Artqad Architectes).



Plan du rez-de-chaussée, projet présenté en mai 2022 (© Artqad Architectes).



Plan du rez-de-chaussée, nouveau projet (© Artqad Architectes).

visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de réhabilitation de l'ancien siège du Crédit du Nord. Malgré des évolutions du projet, elle maintient sa résolution du 20 mai 2022 et demande un sursis à statuer sur cette adresse qu'elle juge particulièrement remarquable. »

PRÉSENTATION

Le Crédit du Nord ouvre sa première succursale à Paris en 1889 et édifie, dès 1920, son nouveau siège sur de nouveaux modèles architecturaux adaptés à la multiplication du personnel, à la sécurité des fonds comme à l'accueil du public. La conception en est confiée à l'architecte Carl Imandt (1878-1953), qui exploite l'entièreté de la double parcelle pour réaliser un grand bâtiment rectangulaire de 11 000 m² organisé autour d'une cour centrale correspondant à l'emprise du hall d'accueil et bénéficiant de deux façades, l'une sur le boulevard et l'autre sur la rue des Mathurins, traitées différemment mais avec une même richesse dans l'alternance des types de pierres et l'ornementation. Sur la cour, les élévations de briques sont simplement revêtues de carreaux de faïence blanche, solution éprouvée pour conduire la lumière vers le hall à travers la verrière doublée d'un plafond translucide. Hormis quelques modifications liées à la réorganisation

et à la modernisation des services bancaires, le dispositif mis en place par Imandt n'a été que peu modifié. L'abaissement d'une partie du rez-de-chaussée haut, quelques transformations du hall et de ses services périphériques en 1990, le remplacement de la verrière et des panneaux du plafond translucide sont suivis, dans les années 2000, de la réorganisation des usages avec une légère surélévation partielle des volumes de la cour, faisant disparaître localement les lucarnes du dernier niveau. Enfin, en 2008, une consultation était lancée pour « la refonte complète de l'agence, des sous-sols ainsi que des bureaux directionnels en R+1 », réhabilitation d'envergure, qui a cependant préservé les éléments patrimoniaux. L'ensemble n'en conserve pas moins une grande authenticité. L'établissement bancaire est aujourd'hui repris par la Société générale qui envisage de conserver l'usage de bureaux de ce siège historique, mais sans service bancaire. Le rez-de-chaussée serait accessible à un plus large public dans des espaces de restauration, d'accueil et de cotravail. Le projet a été présenté au stade de faisabilité à la Commission du Vieux Paris en sa séance de mai 2022. Elle avait alors exprimé « les plus grandes réserves concernant la suppression d'allèges en façade et la multiplication des trémies dans le hall principal ». La demande

de permis de construire déposée au mois d'août n'a qu'en partie entendu ces observations. Après échange avec la maîtrise d'œuvre, une nouvelle proposition vise à conserver davantage l'existant par la suppression des trémies dans le plancher du rez-de-chaussée, remplacée par la mise en place de pavés de verre dans le grand hall traversant en position centrale (salle des pas perdus), la création d'un escalier de 3UP vers le sous-sol étant à présent déporté du côté du mitoyen droit. Le projet intègre également l'abandon de l'ITE, au profit d'une isolation intérieure, afin de maintenir le revêtement de faïence dans la cour centrale. Le percement de deux allèges pour créer des issues supplémentaires demeure prévu.

RÉSOLUTION

Levée de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- RÉA, *Crédit du Nord, Étude historique*, avril 2022.
- Hubert BONIN, *Histoire de banques. Crédit du Nord, 1948-2003*, Paris, 2003, p. 98-99.
- Raymond COGNAT, « Deux immeubles de M. Imandt », *L'Architecture*, 1929, p. 60-64.
- Jean-François PINCHON, *Les palais d'argent, l'architecture bancaire en France de 1850 à 1930*, Paris, 1992.



Vue de la parcelle après démolition, 2022.



Vue de la façade des ateliers protégés qui ont subi des désordres structurels



Élévation présentant la partie des façades des ateliers dont la reconstruction à l'identique est demandée dans le cadre du PCM (© DATA architectes / Think Tank architecture).

206, rue La Fayette (10^e arr.)

PC 075 110 19 V0049 M01
Dossier déposé le 25/11/2022
Fin du délai d’instruction le 03/07/2023
« Construction de surface de plancher à destination de bureaux, de commerce, d’habitation. Changement de destination, extension, surélévation, modification d’aspect extérieur d’une construction existante à R+6 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de commerce, d’habitation, d’entrepôt en locaux à usage de bureaux.
Surface changeant de destination : 1936 m² ; surface créée : 6300 m² ; surface démolie : 3015 m².
Demande de permis modificatif au permis PC 075 110 19 V0049 portant sur : modification d’aspect extérieur ; modification du tableau des surfaces ; modification des surfaces démolies ; création de niveaux supplémentaires ; extension. »

Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».
Le DHAAP a pris connaissance de ce permis de construire modificatif. Il rappelle à la Direction de l’Urbanisme l’opposition très ferme de la Commission du Vieux Paris à l’ensemble de ce projet, qui a fait l’objet d’un vœu lors de la séance plénière du 27 février 2020. Ce modificatif ainsi que l’avis défavorable du DHAAP sera porté à la connaissance de la Commission le 12 avril 2023 afin qu’elle puisse prendre acte : de la démolition désormais effective du front bâti ancien construit à l’alignement de la rue et caractéristique du petit habitat faubourien dont elle avait demandé « la réhabilitation soigneuse afin de préserver le paysage du carrefour », le maintien du projet concernant le bâtiment industriel établi en 1928 et pour lequel elle s’était opposée à sa « transformation matérielle », souhaitant qu’il conserve sa façade d’origine. L’attention de la Commission sera attirée sur les démolitions supplémentaires rendues nécessaires par des effondrements qui sont la conséquence de la mise en œuvre du projet sur les ateliers dont elle avait demandé qu’ils fassent l’objet « d’un traitement plus respectueux ». Enfin, le DHAAP s’interroge sur la pertinence de la protection patrimoniale inscrite au PLU actuel de cet ensemble en grande partie démoli.



Vue aérienne du site (© Google).



Plan du site, état existant présentant le projet (© ChartierDalix Architectes / Hardel Le Bihan Architectes).



Vue d’insertion aérienne du projet (© ChartierDalix Architectes / Hardel Le Bihan Architectes).

6, villa Mozart (16^e arr.)

PA 075 116 23 V0001
Dossier déposé le 21/01/2023
Fin du délai d’instruction le 21/05/2023
« Travaux d’aménagement portant sur : le projet porte sur le réaménagement et le développement du site historique de la Fondation Apprentis d’Auteuil. La présente demande de permis d’aménager porte sur la création d’un lotissement composé de deux lots à construire, pour l’implantation de bâtiments neufs, d’un espace commun paysager et d’une voie de desserte interne au lotissement. Un reliquat bâti d’une surface au sol de 379 m² est exclu du lotissement. Le périmètre de l’unité foncière de projet est ainsi de 20 235 m² et le périmètre du lotissement réduit à 19 856 m². »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».
Le DHAAP portera à la connaissance de la Commission du Vieux Paris cet avis de service transmis, qui rappelle la résolution prise en séance plénière le 24 janvier 2023 sur l’étude, en faisabilité, du projet d’aménagement de la Fondation Apprentis d’Auteuil. Le présent permis d’aménager comprenant des démolitions, il est rappelé que : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 janvier 2023 à l’Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d’aménagement de l’îlot de la Fondation d’Auteuil situé au 40, rue Jean de la Fontaine. Sans s’opposer au projet, elle exprime ses regrets de voir disparaître le bâtiment 0, qui présente un volume et des qualités plastiques indéniables. Par ailleurs, elle s’interroge sur la dimension paysagère du projet. Si ce dernier prévoit une continuité entre la rue Jean de la Fontaine et la villa Mozart, l’impact des nouveaux immeubles sur l’ambiance du square Christiane Desroches-Noblecourt risque d’être important. »

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerclet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »